

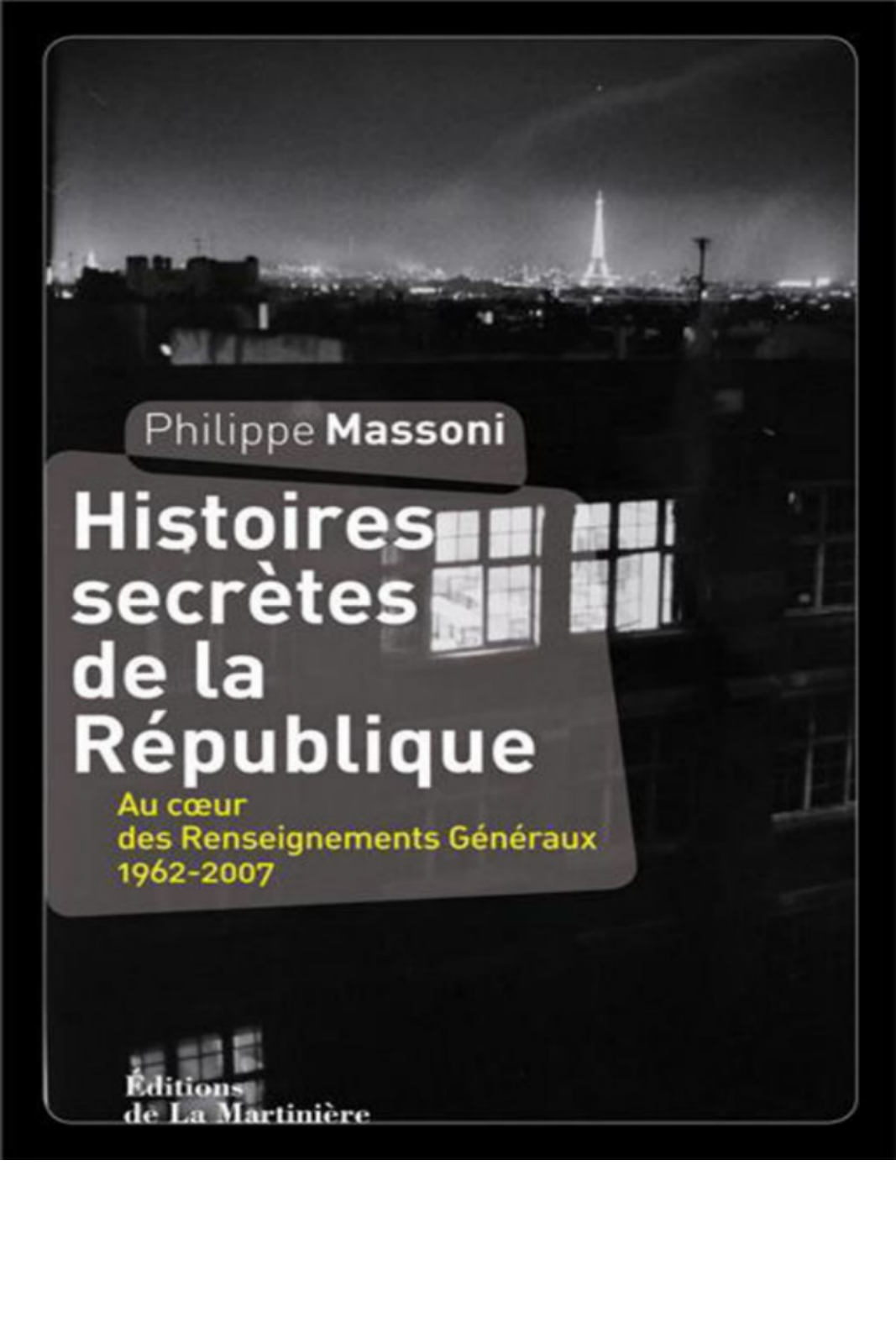
A decorative border with symmetrical floral and scrollwork patterns in a dark gray color, framing the central text.

Histoires secrètes de la République

Massoni,Philippe

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



Philippe **Massoni**

Histoires secrètes de la République

Au cœur
des Renseignements Généraux
1962-2007

Éditions
de La Martinière

PHILIPPE MASSONI

**HISTOIRES
SECRÈTES
DE LA RÉPUBLIQUE**

Éditions de la Martinière

À Paola,

À Dominique et Paul-Philippe, nos enfants
À nos petits-enfants Diane, Pauline, Camille,
Claire, Louise, Jeanne et Jean-Antoine.

Remerciements

J'exprime ma profonde reconnaissance à tous ceux qui m'ont formé, soutenu, accompagné, me permettant de remplir les missions qui m'ont été confiées.

Mon action a bénéficié d'un soutien total d'hommes et de femmes dont j'ai souvent dit qu'ils se classaient parmi les meilleurs et, pour certains d'entre eux, il n'est pas exagéré de dire : parmi les meilleurs du monde ! C'est une fierté pour moi que de les avoir guidés et commandés. C'est avec une tristesse infinie que je pense à celles et ceux qui sont décédés de mort violente en accomplissant leur mission au bénéfice des citoyens. Je salue leur mémoire, je m'associe à la tristesse de leur famille et à celle de leurs collègues.

Ma carrière aura été marquée par mon engagement au service des citoyens et de leur sécurité. Ce fut pour moi un bonheur et un honneur et une fierté que d'avoir servi la République.

Prologue

Une nuit à l'Opéra

Mai 1958, veille de la fête des mères.

Avec mon ami Pierre Cangioni, futur grand journaliste, nous sommes allés au cinéma sur les Champs-Élysées voir un film qui vient de sortir et connaît un immense succès : *Le pont de la rivière Kwaï*. Devant le cinéma, la file d'attente est imposante, presque décourageante... Mais le spectacle est ailleurs : les Champs sont parcourus de clameurs venues de la place de l'Étoile, du rond-point, de l'avenue elle-même. Alors que nous faisons la queue pour acheter notre billet, l'histoire, la grande, la vraie, s'agite autour de nous. Là-bas se déroule une manifestation pour le retour au pouvoir du général de Gaulle ; un peu plus loin, des contre-manifestants communistes tentent de faire barrage aux gaullistes. Prises entre ces deux cortèges, les compagnies d'intervention de la préfecture de police passent brusquement à une action plus radicale et commencent à procéder à des interpellations massives sur l'ensemble du secteur. La queue qui s'allonge devant le cinéma retient particulièrement leur attention... Nous sommes rapidement encerclés et invités à monter dans les fameux cars bleus de la police parisienne. Lorsque le chargement ne se fait pas assez prestement, les gradés haussent le ton :

— Accélérez le mouvement ! Plus vite !

Sous bonne escorte, nous sommes transférés au centre de tri de Beaujon, rue de Courcelles, où se trouvaient alors des locaux de police importants. Commence une nuit difficile, en plein air, sur un terrain entouré de barrières et de barbelés, sous la surveillance vigilante de gendarmes mobiles, mousqueton à l'épaule...

Un à un, tout au long de la nuit, nous comparaissons devant des policiers en civil qui relèvent notre identité. Le processus prend du temps : nous sommes environ deux cents « détenus ». Vers 3 heures du matin, on nous transfère dans un autre centre, situé celui-là dans les flancs de l'Opéra Garnier et qui sert habituellement à héberger les manifestants venus revendiquer sur les Grands Boulevards. Massés dans des geôles surpeuplées, nous passons plusieurs heures dans une presse indescriptible de cris, de fureur, de vomissements,

d'excréments, voire de crises d'épilepsie. J'ai gardé de ces moments un souvenir à la fois fort et écœurant, et j'ai connu ainsi personnellement le climat pénible de certaines interventions...

Par simple souci d'humanité, les fonctionnaires auraient pu nous donner un peu d'air, nous permettre au moins d'aller aux toilettes... Hélas ! À peine la porte des geôles s'ouvre-t-elle qu'une poussée irrésistible de la foule des manifestants balaie les policiers dans les escaliers jusqu'à l'extérieur du local. La situation, d'un seul coup, est devenue extrêmement tendue, elle pourrait même dégénérer. C'est alors qu'un haut gradé, les bras et le képi couverts de galons, arrive sur les lieux et ramène le calme avec une habileté époustouflante.

— J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer ! tonne-t-il d'une voix forte. Il a été décidé que vous serez libérés. Mais nous ne pouvons pas vous relâcher tous dans le quartier de l'Opéra. Vous constitueriez une nouvelle manifestation. Nous allons donc vous faire monter dans des cars par groupe de vingt et nous vous libérerons ensuite en différents endroits de la capitale.

Chacun veut croire à cette promesse. On se bouscule pour monter dans les cars qui filent vers une destination inconnue. Mais ils se rendent tous au même endroit : l'un des garages de la direction des services techniques de la préfecture de police, boulevard MacDonald, dit « Mac Do », dans le XIX^e arrondissement. Ce garage a été transformé en centre de détention, lui aussi : un vaste hangar, qui abrite habituellement voitures et camionnettes, a été vidé, des zones ont été délimitées pour tenter de séparer communistes et gaullistes. Une forte surveillance est exercée sur chacun de ces groupes, qui ne cessent de s'invectiver haineusement.

Nous sommes dimanche, les heures passent sans que nous ayons la moindre assurance de recouvrer la liberté. Notre inquiétude est renforcée par la présence d'une demi-douzaine d'automitrailleuses d'un modèle fort ancien, mais qui sont prêtes, dit-on, à être engagées dans Paris si la situation l'exigeait. Dans l'après-midi, Pierre et moi sommes finalement libérés au hasard, parmi un paquet de manifestants, sans explication ni autre forme de procès.

C'était il y a si longtemps... J'ai bien surpris mes collaborateurs après ma prise de fonction comme directeur de la Préfecture de police en 1980 lorsque, visitant les établissements de la direction des services techniques, j'arrivai à « Mac Do » où le chef de parc me présenta ses installations.

— Je connais bien ces lieux, je les ai visités longuement il y a plusieurs années, dis-je. Mais que sont devenues les six

automitrailleuses qui se trouvaient là autrefois ?

Le chef de parc parut étonné d'une aussi parfaite connaissance de l'endroit et de son équipement.

— C'étaient des matériels très anciens... Elles ont été réformées.

Heureusement, les automitrailleuses aux tubes menaçants n'ont jamais servi.

I

Une enfance corse en Indochine

Je suis corse. Évisa, le village d'origine de ma famille, se trouve dans les montagnes à l'est d'Ajaccio, et je ne manque jamais une occasion d'y retourner pour respirer le parfum de pins millénaires, mais corse vraiment ? Je suis né à Marseille, j'ai passé ma petite enfance près de Saigon.

Comme beaucoup de jeunes Corses, mon père avait choisi le métier des armes et s'était engagé dans l'infanterie coloniale, l'infanterie de marine dirait-on aujourd'hui. En 1939, alors que j'avais 3 ans, nous nous sommes installés en Indochine. J'ai ainsi vécu ma première jeunesse dans des garnisons du bout du monde, bercé par la douce vie coloniale, sous le soleil, avec port du casque obligatoire pour éviter « le coup de bambou » !

Pour mon éducation, mon père et ma mère avaient une obsession : si le français était une langue merveilleuse qui permettait à chacun de se faire comprendre partout et toujours, le corse restait pour eux la langue essentielle. Mon père me répétait sans cesse :

— Quand nous rentrerons en Corse, il faudra que tu aies appris notre langue pour parler avec ta grand-mère.

Les leçons étaient donc quotidiennes et nous parlions corse en famille. Mais c'est en français que j'avais écho des nouvelles graves qui inquiétaient les grands : on ne parlait que de soulèvements de vietminhs, appuyés par les Japonais, contre les forces françaises d'Indochine. C'est sans doute au cours de cette première partie de mon existence que se manifesta l'intérêt particulier que je portais à l'armée puis, plus tard, aux questions de défense d'une manière générale.

Ce que j'ai vu et vécu en Indochine témoigne de l'horreur suscitée par le comportement des troupes japonaises mais se limite aujourd'hui à quelques images fortement gravées en moi. Nous habitions alors au cap Saint-Jacques, dans le sud de l'Indochine, où nous occupions le pavillon 21 Nord, un beau logement affecté à mon père. En 1940, les soldats nippons se sont progressivement installés dans notre ville selon

des accords pris avec l'armée française alors aux ordres de Vichy, qui leur concédait quelques casernements. Leur comportement glacial, les baïonnettes fixées au bout du fusil, leur menace permanente de percer le ventre de quiconque ferait un pas de trop nous ont rendu immédiatement antipathiques ces militaires venus de l'empire du Soleil-Levant... Mais le pire était à venir.

Au début de la nuit du 9 mars 1945, le Japon a déclenché un mouvement simultané contre nos troupes en Indochine. Ce coup de force fut le dénouement d'une situation exceptionnelle née de l'effondrement militaire français contre l'envahisseur allemand. Cette « perte de face », très humiliante pour notre pays, avait provoqué une chute brutale du prestige français en Asie. Mais en septembre 1944, alors que le Japon subissait de graves revers militaires contre les Alliés, la décision fut prise d'éliminer les Français d'Indochine. Le prétexte politique existait : le gouvernement de Vichy avait disparu depuis le départ du maréchal Pétain pour l'Allemagne en juin 1944 et le nouveau gouvernement français s'était déclaré en état de guerre avec le Japon.

En quelques jours, dès le 9 mars 1945, nos garnisons furent décimées, dispersées et traquées pour empêcher toute réorganisation. Au Tonkin, la garnison de Tong, sous le nom de colonne Alessandri, parvint à atteindre le Yunnan après avoir vécu une extraordinaire odyssée. À l'est du fleuve Rouge sous les ordres du colonel Séguin, les troupes rescapées formèrent « le groupement de la rivière claire » qui tenta également de rejoindre le Yunnan mais fut dispersé et en partie anéanti au cours de sa retraite. À Langson, les unités de la garnison se battirent isolément jusqu'au 11 mars. Les Japonais massacrèrent quatre cents prisonniers à la baïonnette et au sabre, dans des conditions qui relèvent de l'horreur. Au Laos, à Thakhek, les Japonais exécutèrent sauvagement tous les prisonniers, civils et militaires. Ces informations horribles circulaient, colportées par les Annamites eux-mêmes, parfois avec une réelle satisfaction, d'un bout à l'autre du territoire de l'Indochine.

Il semble que l'état-major français ait eu connaissance des intentions belliqueuses nipponnes, sans prendre pour autant les mesures nécessaires afin de contenir des forces par ailleurs largement supérieures aux nôtres, équipées d'un armement moderne. Ce qu'on ignorait, c'est qu'à cette domination tactique s'ajoutait une extrême brutalité.

Cette violence m'est apparue personnellement lorsque des soldats japonais ont donné l'assaut à notre villa : ils l'ont encerclée, ils ont lâché quelques rafales de fusil-mitrailleur et puis, dans un baragouin qui voulait ressembler à de l'anglais, ils ont ordonné que l'on allumât

les lumières et que l'on ouvrît la porte. La menace était sans ambiguïté : si l'on refusait de se soumettre, ils rentreraient en force et fusilleraient tout le monde ! Mon père est sorti de la maison. Les Japonais ont gravi les trois marches de notre perron et se sont précipités pour fouiller la maison à la recherche des armes qui pouvaient y être cachées. Comme tout Corse qui se respecte, mon père possédait, en plus de son arme de service, un pistolet automatique personnel, mais ma mère l'avait enfoui dans une touque de la cuisine, un récipient métallique rempli de sucre en poudre.

Malgré leurs recherches, les envahisseurs n'ont rien trouvé. Dépités, ils ont commencé à copieusement rosser mon père puis l'ont emmené dans une caserne qui servait de centre de regroupement pour les militaires français internés au cap Saint-Jacques. Plusieurs centaines de prisonniers y étaient désormais parqués. Mon père, désigné comme une forte tête, a été isolé, déshabillé, frappé... jusqu'au moment où ils ont trouvé dans ses poches un petit crayon plat de menuisier avec un capuchon au bout duquel se trouvait le si particulier chapeau de Napoléon, objet sentimental que mon père portait toujours sur lui. Quand le tortionnaire japonais vit ce petit objet insignifiant, tout a changé.

— Napoléon ! Napoléon !

Le prestige de l'Empereur était alors très grand au Japon, au point que le soldat tenta aussitôt de comprendre le rapport qui pouvait exister entre ce prisonnier français qu'il maltraitait et cet empereur pour lequel il avait une si grande admiration. Il appela ses supérieurs, qui demandèrent à mon père la raison de cet étrange crayon évocateur de la grandeur impériale.

— Je suis né en Corse, répondit-il. J'ai habité Ajaccio, je connais bien la maison natale de Napoléon. L'Empereur, pour nous tous, là-bas, reste notre fierté !

Les Japonais et leur prisonnier se sont ainsi trouvé un terrain d'entente. On a expliqué à mon père qu'il devenait le représentant des soldats français détenus et qu'il était sur le champ nommé *taïcha*, colonel !... Un honneur ? Pas vraiment. Mon père, très ennuyé, alla prendre des instructions auprès du général qui commandait la place du cap Saint-Jacques, prisonnier comme les autres.

— Ils vous ont à la bonne ? Tant mieux. Assurez le contact avec eux et venez me rendre compte, lui a ordonné le général.

Finalement, les soldats français ont été internés au camp Martin-des-Pallières à Saïgon, où les conditions de détention se sont révélées épouvantables. Les prisonniers mourraient littéralement de faim. Ma mère avait monté un véritable réseau de transmission d'informations

en direction du camp et depuis le camp vers l'extérieur. Un réseau de soutien aussi : nous allions acheter du pain à un prix délirant et cette subsistance était clandestinement introduite dans le camp pour mon père, qui la partageait avec ses camarades de chambrée... Presque un an plus tard, quand il sortit de ce camp d'internement, il pesait 37 kilos, souffrait du béribé et du paludisme, et avait perdu presque toutes ses dents.

Nous avons été comblés de joie quand les forces anglo-américaines, dans un silence de fin du monde, ont déboulé sur la baie du cap Saint-Jacques et ont coulé une vingtaine de bateaux de guerre japonais. Quel bonheur d'assister à la déconfiture de ces troupes haïes ! Nous avons fait plusieurs fois le tour des plages pour voir remonter à la surface les macchabées japonais gonflés d'eau.

Longtemps, j'ai gardé cette image négative des Japonais...

Trente ans après, quand je suis entré au cabinet de Jacques Chirac, alors Premier ministre, quand je l'entendais parler du Japon, il ne comprenait pas ma réserve. Il nous montrait avec admiration des masques traditionnels nippons qui, pour moi, n'avaient qu'un intérêt très relatif... Chirac, on le sait, est un fervent admirateur de la culture japonaise. Cet engouement lui a valu, plus tard, quelques accusations sans fondement. Quelques personnes ont tenté d'accréditer l'idée que le maire de Paris puis président de la République avait une fille clandestine au Japon. Celle-ci a été recherchée par la Direction générale de la sécurité extérieure et, quand je suis arrivé au cabinet du Président, le débat était sur la place publique, objet d'un certain nombre de télégrammes et d'instructions de la DGSE visant à vérifier et à démontrer l'existence ou l'inexistence de mouvements bancaires qui auraient permis à Chirac soit d'asseoir sa fortune personnelle, soit de faire une campagne électorale. La DGSE a donné pour instruction au chef de poste de Tokyo de procéder à des vérifications précises. Chirac a su ce qui se tramait grâce à la loyauté d'un officier qui l'a informé des recherches lancées à son sujet. La DGSE était inquiète. Le Président a marqué le coup, très fortement, il a fait procéder, par son état-major particulier, à une enquête approfondie qui a confirmé que des instructions avaient été données par des cadres de la DGSE. Comment réagir ? Le Président est monté à la DGSE, a réuni l'ensemble du commandement. Nous avons passé une matinée entière, le déjeuner et une partie de l'après-midi dans les services. Le président Chirac s'est adressé à l'ensemble du personnel du siège en ces termes :

— Je ne vous parlerai pas de Tokyo, je ne vous parlerai pas des prétendus mouvements de fonds, je sais parfaitement qui a fait quoi

parmi vous, qui a donné les ordres, qui a prescrit cette opération de déstabilisation, je m'attache uniquement à considérer le travail que vous avez présenté depuis ce matin, qui est remarquable.

Il a accordé son pardon ! Il n'a pas voulu exclure ceux qui n'avaient fait qu'exécuter des ordres imbéciles, il a témoigné de sa confiance en tous, leur a dit qu'il avait besoin de chacun. Et tous se sont mis au garde-à-vous. Impressionnant !

Personnellement, j'ai quelque peu changé d'avis sur le Japon au fil du temps, mais le souvenir de l'abomination ne m'a jamais vraiment quitté.

Une réelle émotion s'est emparée de moi lorsque, le 9 mars 2005, j'ai entendu le ministre délégué aux Anciens Combattants, Hamlaoui Mekachera, rappeler l'attaque japonaise sur l'Indochine, « d'une brutalité inoubliable et d'une cruauté indescriptible », qui avait fait plus de sept mille morts dont deux mille soldats français et au moins cinq mille Indochinois. Le ministre rappela « les pires tortures et traitements dégradants » infligés aux personnes internées par les Japonais et conclut :

— La France se souvient aujourd'hui de chacun d'entre eux, la France se souvient que les Indochinois partageaient avec une fidélité et une loyauté remarquables ce sort cruel. Oui, ces combattants ont bien mérité de la patrie.

C'était aussi de mon père que l'on parlait...

Lorsque nous sommes revenus en France, en 1946, ma grand-mère était décédée et je parlais corse avec un surprenant accent franco-indochinois, qui faisait la joie de mes camarades du lycée Fesch d'Ajaccio et celle des vieux du village qui, sur la place du café, m'écoutaient avec amusement. Malgré les horreurs vues en Indochine, je voulais tout de même faire une carrière coloniale, comme on disait à l'époque dans mon village, mais la décolonisation était en marche.

J'ai grandi en entretenant mon rêve. Ma place a été retenue dans l'un des grands lycées parisiens pour que je puisse préparer le concours d'entrée à l'École nationale de la France d'outre-mer, chargée de former les cadres de l'administration coloniale. Et puis mon père, après avoir consulté la famille proche, estima que le temps n'était plus à ces activités d'administration dans un empire français qui se délitait. Il fallait choisir une autre voie...

Je poursuivis mes études à la faculté de droit d'Aix-en-Provence.

Là-bas, l'ambiance était parfois un peu chaude : la nuit, la décolonisation en cours alimentait des manifestations, quelques braillements de rue incitaient la police à des interventions musclées. Comme tout étudiant, j'avais pris le parti de courir pour échapper aux charges des forces de l'ordre, poursuivi pour des problèmes qui ne me concernaient plus vraiment.

Le commissaire central de la ville était corse et bénéficiait d'une grande considération de la part de ses jeunes compatriotes auxquels il offrait parfois la loge qui lui était réservée au théâtre de la ville. La plupart du temps, indépendamment du travail acharné que nous fournissions dans nos chambres d'étudiant et dans les amphis, nous passions de grands moments dans les brasseries du cours Mirabeau. Les étudiants corses formaient un bloc moral et physique, et pour être clair chacun nous fichait la paix.

Je restai à Aix le temps d'achever les deux premières années de licence, puis je quittai la ville pour aller effectuer la troisième année à Paris... et rejoindre ainsi celle qui est toujours la compagne de ma vie, celle qui vient de mon île, de mon village. Tout m'incitait donc à rester à Paris : la découverte de la ville, un monde que j'apprenais à connaître, une vie trépidante malgré la faiblesse de mes moyens financiers. Lorsque les fins de mois étaient vraiment trop difficiles, je me rendais au Comité parisien des œuvres universitaires, rue Soufflot, pour bénéficier de quelques « avances de trésorerie ».

J'avais choisi la voie classique d'un étudiant corse soucieux d'organiser son plan de carrière et ses rémunérations : la voie du concours administratif. Comme étudiant, j'ai été employé au secrétariat particulier d'Alfred Rosier, directeur du Bureau universitaire de statistique et de documentation professionnelle, rue d'Ulm, et fondateur de la Confédération des travailleurs intellectuels de France. Je reçus pour mission de préparer ses interventions. Travail passionnant, car je voyais fonctionner cet homme intelligent et tolérant.

C'est là que je vis passer un avis de concours en vue du recrutement de commissaire adjoint de la « PP », la préfecture de police. La fusion entre la Police nationale et la PP n'avait pas été encore réalisée : j'étais donc certain de rester à Paris en cas de succès. Je fus reçu au concours et appelé, plus tard, à exercer dans les quartiers de Paris pour y faire mon apprentissage...

J'étais reçu, et donc potentiellement commissaire de police adjoint en titre, mais ma découverte des commissariats devait attendre encore : le 2 novembre 1960, je fus appelé sous les drapeaux au

3^e régiment d'infanterie de marine basé à Maisons-Laffitte. Allais-je être vraiment enrôlé ? La question était débattue : j'étais déjà père de famille.

— Vous partez quand même, me souffla finalement un officier. On verra à Alger si vous avez le droit de revenir.

Quitte à partir, j'étais heureux d'être affecté à un régiment de « marsouins », comme mon père jadis. Je retrouvais ainsi un monde qui m'était déjà familier. Départ rapide pour Cherchell, en Algérie, afin d'intégrer l'École militaire d'officiers d'infanterie. Plus personne ne parlait de me libérer... À la fin du stage, je choisis comme affectation le 9^e régiment d'infanterie de Marine à Bordj-Menaïel, en Kabylie.

Un matin, alors que je me trouvais dans la chambrée en train de préparer mon sac pour partir en permission le lendemain, je fus convoqué par le chef d'état-major de l'École. Il me reçut brièvement.

— Votre permission est supprimée, l'affectation au 9^e RIMA ne se fera pas.

C'était net, sans discussion. Par-dessus tout, j'étais accablé par l'annulation de mon départ en permission : je ne verrai donc ni ma femme ni ma petite fille de deux ans !

— Est-ce que j'ai commis une faute ?

— Tout au contraire. On vous a observé : vous êtes discipliné, vous êtes un républicain. De plus, vous êtes commissaire de police. N'ayez crainte : votre permission viendra plus tard, mais nous avons besoin de vous maintenant. Demain matin, vous partez sur Alger avec la camionnette du ravitaillement. Vous serez conduit là où vous devez vous présenter.

Je fis le nécessaire pour prévenir mon épouse et, le lendemain, je partis avec la camionnette pleine de cageots vides. Je m'étais installé contre l'abattant arrière du véhicule, avec un coussin bien placé afin que mon voyage soit un peu plus confortable.

II

Officier en Algérie : entre doutes et devoir

À Alger, je débarquai au quartier Rignot, dans une belle avenue qui longeait le Palais d'été, résidence luxueuse que je connaîtrais plus tard pleine de dorures magnifiques et tarabiscotées, ancienne résidence du Bey.

Après m'avoir soigneusement fouillé, on me conduisit au cabinet du directeur, où un sous-lieutenant du contingent, chef de cabinet, m'offrit un rafraîchissement en attendant que je sois reçu. Quelques minutes après, je pénétrais dans le bureau du colonel Paul Rivière. Celui-ci, me laissant au garde-à-vous pendant vingt bonnes minutes, me fit raconter ma vie même si, manifestement, il en savait déjà tout : j'avais déjà été interrogé brièvement par le chef d'état-major de Cherchell et une enquête approfondie avait dû être menée sur ma famille et moi. Pendant que je parlais de l'Indochine, de la Corse et de Paris, j'observais un pistolet automatique MAC 50 armé posé sur son bureau à portée de main. Je devais comprendre plus tard les raisons de cette prudence : l'OAS, l'Organisation de l'armée secrète, qui regroupait les fanatiques de l'Algérie française, avait condamné Rivière à mort.

Après m'avoir écouté, le colonel conclut :

— Je suis prêt à vous prendre, mais je ne peux décider seul. La responsabilité que l'on souhaite vous confier est tellement sensible que je vais vous faire conduire chez le général Ailleret, commandant supérieur des forces en Algérie.

Les ordres furent immédiatement donnés : un véhicule me transporta tandis qu'une voiture de protection nous escortait. J'entrais ainsi dans un monde que je n'avais jamais imaginé approcher... Franchissant tous les contrôles, je fus conduit à la Rehgaïa et introduit dans le bureau du directeur de cabinet du général. On me fit asseoir dans le couloir, jusqu'au moment où un capitaine ouvrit la porte d'un bureau.

— Mon lieutenant, le général va vous recevoir.

J'entrai et me présentai dans les formes réglementaires :

— Aspirant Massoni, École militaire d'infanterie de Cherchell, 3^e compagnie, 2^e section. À vos ordres, mon Général.

J'ai conservé intact le souvenir de la surprise que je ressentis à ce moment-là. En effet, je ne vis pas immédiatement où se trouvait le commandant chef : il n'était pas à son bureau mais dans un angle de la pièce, sur une chaise, son uniforme protégé par un fin peignoir en tissu blanc, alors qu'un soldat lui coupait les cheveux pendant qu'il lisait un rapport. Après quelques secondes de silence, il leva les yeux sur moi.

— Racontez-moi ce que vous avez fait jusqu'à présent, murmura-t-il.

Encore ! C'était la troisième fois ! Je fus donc assez bref. C'est ce qu'il souhaitait. Le général m'annonça aussitôt sa décision :

— Aspirant Massoni, vous êtes affecté à la Sécurité militaire en Algérie sous les ordres du colonel Rivière.

Je regagnai le quartier Rignot où le colonel me reçut à nouveau et m'indiqua que je serais logé avec deux autres officiers du contingent au 9^e régiment de zouaves.

Dès le lendemain, premier jour de ma prise de fonction, je découvris avec une réelle surprise que mon bureau se trouvait au rez-de-chaussée du « GG », siège du gouvernement général en Algérie. Je fus présenté à deux officiers de gendarmerie, un commandant et le capitaine Armand Lacoste, tous deux chargés de diriger les enquêtes sur les activités de l'OAS. Ma mission était d'assurer la liaison entre les autorités militaires à des niveaux élevés et les équipes d'enquêteurs du « professeur Hermelin », un pseudo qui dissimulait la véritable identité de Michel Hacq, directeur central de la police judiciaire. Celui-ci, aidé par deux cents fonctionnaires venus de métropole, coordonnait la lutte contre les menées de l'OAS.

Le capitaine Lacoste m'apprécia et me fit bon accueil, tout comme les policiers qui me considéraient déjà comme l'un des leurs. Mais, avec mes deux camarades, nous étions des objets de curiosité pour les militaires qui logeaient avec nous au 9^e zouaves...

— Qui êtes-vous ? nous harcelaient-ils. Où travaillez-vous ? Comment s'appelle votre service ? Quel est votre chef direct ?

Nous répondions par des sourires silencieux, mais ce petit jeu ne pouvait durer très longtemps. J'en rendis compte et décision fut prise de me loger dans une petite pièce à quelques mètres du bureau du colonel Rivière. Très vite, ma situation géographique, proche du

colonel, et la mission que j'assumais me firent considérer comme étant « de permanence en permanence ». Effectivement, la nuit surtout, je prenais les communications urgentes qui arrivaient en direct et, éventuellement, réveillais le chef de cabinet.

Je déjeunais régulièrement au centre de police d'Hussein-Dey avec le « professeur Hermelin » et ses proches collaborateurs. Sur un ton de gentillesse ironique, le capitaine Lacoste et les responsables de la police judiciaire me disaient :

— Massoni, vous êtes le seul commissaire de la préfecture de police que nous supportons !

Par la suite, après mon entrée à la PP, je devais connaître toute la force de ces rivalités professionnelles et de cette guerre des polices.

Les commandos « Delta » de l'OAS recherchaient sans relâche, dans Alger, les militaires et les civils qui enquêtaient sur l'OAS. Allant à pied à mon bureau du GG j'aurais certainement été l'une de leurs cibles. Le commandant Post, de la Sécurité militaire, avait été abattu quelques jours avant ma prise de fonctions. Ils avaient déjà assassiné plusieurs policiers : le commissaire Gavoury, fin mai, le commissaire musulman Ouamai, le commissaire Goldenberg à la mi-septembre. Le jeudi 10 novembre 1961, ils tuaient au pistolet-mitrailleur le commissaire René Joubert, qui prenait un verre avec ses collègues pour fêter son retour en métropole, le lendemain. Plus tard, son fils devint inspecteur général de la Police nationale et dirigea, jusqu'à une date récente, l'École nationale supérieure de police, près de Lyon.

Selon ce que j'ai appris plus tard, le plan anti-OAS était très offensif, « à double fond ». Dans sa partie officielle, il comportait les fonctionnaires placés sous les ordres de Michel Hacq. La deuxième partie du plan, moins saisissable, consistait en la formation rapide et l'envoi de Paris à Alger d'une « police très spéciale ».

Dans toute cette fantasmagorie et cette violence, le général Charles Feuvrier, directeur de la Sécurité militaire à Paris, développait une division centrale des missions et des recherches chargée de traquer les chefs de l'OAS. Il avait pour principal collaborateur et homme de confiance le commandant Henri Louet, son chef de cabinet, à qui j'adressais tous les soirs un BQR, un bulletin quotidien de renseignement. Louet avait pris en sympathie – et plus tard en amitié – le jeune sous-lieutenant que j'étais.

J'allais parfois dîner chez des cousines pieds-noires, qui m'entouraient de leur affection. Je restais attentif à une stricte application des règles de sécurité et elles ne savaient jamais d'où je

venais. À leurs questions, je répondais invariablement :

— Je viens de Kabylie et j'ai pu obtenir une permission de quelques heures après avoir porté des plis à l'état-major.

Cela leur suffisait. Elles ne m'ont jamais demandé plus de précision.

L'Algérie était en état d'effervescence continue. Il y avait d'abord les concerts de casseroles dans toutes les villes, les villages et jusqu'au fond des bleds, un vacarme d'indignation de la population européenne face à la politique du gouvernement. Il était très étonnant d'entendre ce bruit métallique qui couvrait l'ensemble du territoire d'Alger, et même au-delà, à partir de 8 heures du soir. En réalité, on ne s'en préoccupait guère parce que, fort heureusement, cette agitation ne tuait personne. Mais, ensuite, il y eut des attentats commis par l'OAS, avec ce qu'on appelait des « strungas » : un pot de plastique muni d'un dispositif explosif très puissant. Les strungas sautaient dans les magasins, les cages d'escalier, les voitures ou les autocars. Une folie croissante s'emparait des pieds-noirs qui étaient le dos au mur, sans solution, et cette même démenche grandissait chez les membres de l'OAS... Folie totale ! Dans cette atmosphère particulière, n'importe qui pouvait se prendre une « bastos », une balle perdue. Il suffisait de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Bien sûr, on pouvait aussi ne pas sortir, mais cette atmosphère délétère agissait aussi sur le moral des populations.

Peu de jours avant l'Indépendance de l'Algérie, mon véhicule, conduit par mon chauffeur, un garçon solide, bon conducteur, bon tireur, fut la cible de tirs d'armes automatiques en plein centre d'Alger. Je n'étais pas à bord. Il fut blessé au crâne, mais heureusement la balle ne fit qu'effleurer l'os et ne déchira que la peau. Nous avons eu de bonnes raisons de penser que les tirs provenaient de militants OAS... Je me rendis aussitôt à l'hôpital, auprès de mon chauffeur, et j'entendis un officier lui annoncer sa mutation pour la France, sous huit jours.

— Vous méritez bien cela !

Dès lors, des précautions supplémentaires de sécurité furent prises pour me protéger. Je fus logé au Palais d'été et dînai chaque soir avec les officiers d'un escadron de gendarmerie qui en assurait la sécurité. La situation était dramatique à Alger et dans l'Algérie tout entière, je circulais avec un pistolet-mitrailleur posé sur le sol de la voiture.

L'OAS avait donné l'ordre aux femmes de ménage algériennes de ne plus travailler chez les particuliers. On se demande pourquoi.

Personnellement, je n'ai pas encore saisi le sens de ce mot d'ordre, mais il en tombait sans cesse dans les rues d'Alger, abattues d'une balle dans la nuque au moment où elles allaient prendre leur service.

— Tu travailles aujourd'hui ?

— Je travaille, monsieur, il faut bien que je nourrisse ma famille.

Une balle dans la tête.

Il régnait une atmosphère de tension épouvantable. Puis il y eut des attentats plus symboliques, plus ciblés. Un souvenir m'est toujours resté au fond du cœur : l'image rayonnante d'Annick Beauchamps, l'épouse de Xavier Gouyou-Beauchamps, alors chef de cabinet du directeur de la Sécurité militaire en Algérie et futur président de France Télévision. Annick et Xavier me recevaient avec une infinie gentillesse dans leur appartement. Xavier m'avait accueilli avec cordialité et m'avait donné de bons conseils dès mon arrivée. L'un d'entre eux m'est resté au fond de l'esprit, bien que Xavier ait souvent démenti ces paroles par la suite...

— Ici, m'avait-il dit dans un grand rire, il ne faut pas être trop intelligent, ce n'est pas utile. Mais il faut beaucoup travailler...

J'ai très vite vérifié la justesse de sa seconde observation. J'avais toutes mes chances !

Annick était alors speakerine à la télévision d'Alger – on ne disait pas encore présentatrice. Cette femme au sourire désarmant se trouvait dans le collimateur de l'OAS : elle refusait de faire la grève générale destinée à protester contre l'abandon de l'Algérie décidé par le gouvernement.

Une fin d'après-midi, un officier d'un service de renseignement vint voir d'urgence le colonel Rivière et lui donna des informations : Annick Beauchamps allait être abattue par l'OAS, avant ou pendant le journal télévisé. À moins qu'on fasse exploser sa voiture personnelle lorsqu'elle s'y trouverait avec son mari. Le jour de l'attentat n'était pas connu, mais le renseignement était de bonne source.

Le colonel Rivière me demanda de prendre immédiatement des dispositions pour exfiltrer Annick Beauchamps. Je devais constituer un « commando » efficace qui remplirait coûte que coûte la mission. Xavier, aussitôt mis au courant, demanda à m'accompagner, ce qui était opérationnellement indispensable pour que sa femme reconnaisse sa voix et accepte de nous ouvrir la porte de son appartement.

Nous sommes partis à deux voitures, deux officiers et quatre hommes fortement armés. À l'arrivée, nous avons pris l'ascenseur pour nous arrêter à un étage au-dessus de l'appartement des Beauchamps,

tandis que deux autres militaires progressaient par l'escalier, prêts à ouvrir le feu.

J'accompagnai Xavier près de la porte. Nous avions chacun un pistolet-mitrailleur et un pistolet automatique. Le pistolet-mitrailleur est une arme qui découpe un homme en rondelles mais tombe parfois en panne, se coince, et le percuteur ne repart plus. Le MAC 50 était là au cas où... Xavier appela Annick :

— Viens, je suis avec Philippe !

Elle ouvrit. Dans l'instant même, nous l'avons évacuée vers les véhicules dont les moteurs tournaient et nous avons démarré rapidement en direction du quartier Rignot. L'affaire s'était déroulée sans bruit et sans éclat. Comme un exercice.

Le colonel Rivière reçut le couple Beauchamps et, dès le lendemain, Xavier et son épouse menacée se trouvaient dans un avion militaire, destination Paris. Annick fit à la radio et sur le petit écran de métropole une carrière éblouissante. Elle présenta l'émission « Salut les copains » au côté de Daniel Filipacchi sur Europe 1, puis anima les après-midi de France Inter sous le nom de « Madame Inter ». Sur TF1, elle présenta des magazines comme « Une minute pour les femmes ». Quelques jours après leur départ, je succédais à Xavier au poste de chef de cabinet de la Sécurité militaire en Algérie. J'étais sous-lieutenant, j'avais 26 ans.

Le 20 avril 1962, le général Raoul Salan, qui avait tenté d'instaurer un gouvernement dissident à Alger, fut arrêté par le capitaine Lacoste et ses gendarmes. On le sait, Salan avait tenté, un an auparavant, un putsch des généraux qui avait échoué devant la fermeté du général de Gaulle. Partisan frénétique de l'Algérie française, Salan était alors entré dans la clandestinité pour diriger l'OAS. Devait-il fuir ? Se réfugier au Portugal comme certains le lui conseillaient ? Il refusa ces compromissions et tenta, dans une sorte de baroud d'honneur, de s'allier avec le groupement rival et ennemi du Front de libération nationale, le Mouvement national algérien, qui réclamait aussi l'indépendance mais reconnaissait la possibilité pour les Français de rester sur le territoire algérien. Le Mouvement sollicité refusa tout contact avec qui que ce soit d'autre que Salan, et celui-ci accepta de recevoir un émissaire pour préparer la réunion.

Ce vendredi 20 avril, rue Desfontaines à Alger, Salan descendait de son appartement clandestin, au cinquième étage, pour se rendre à son bureau situé au rez-de-chaussée du même immeuble. Le quartier était discrètement bouclé, un agent infiltré frappa à la porte du bureau : Salan était pris au piège et, avant que ses gardes du corps ne puissent

réagir, le capitaine Lacoste, en tenue de contremaître et quelques gendarmes en bleus de travail, qui étaient entrés dans l'immeuble sous prétexte de « venir chercher un piano », se saisirent du « Mandarin ». On connaît la suite.

Aussitôt après l'arrestation du général félon, le capitaine Lacoste m'appela au siège de la Sécurité militaire et me donna l'information. Je me précipitai dans le bureau du colonel Rivière et demandai pour lui le général Feuvrier en « priorité éclair » par le central téléphonique militaire. L'opératrice me répondit, imperturbable :

— Vous n'avez droit qu'à une priorité urgente.

Et elle me passa la communication.

De retour en métropole, je me suis présenté au bureau administratif de la police judiciaire, sans donner la moindre indication sur mon affectation réelle comme officier en Algérie. On m'avait indiqué que cette information serait directement transmise au directeur de la police judiciaire par les autorités militaires.

Par la suite, certains des « patrons », chefs de service de la police judiciaire auprès desquels j'étais affecté, me trouvèrent un certain professionnalisme dans l'enquête, l'observation, le renseignement, et m'interrogeaient sur l'origine de mon savoir-faire. Je ne pouvais répondre que de façon évasive...

III

L'entrée dans la police de Paris : apprentissage dans les quartiers

À la fin de mon service militaire, j'ai été directement affecté en commissariat pour y prendre la température. Au moment où j'entrais à la direction de la « PJ », la police judiciaire, voie obligatoire pour tous les futurs commissaires, il y avait une quarantaine de quartiers dans Paris. Au fil des années, de la redistribution des effectifs, du réemploi des locaux et de la centralisation des personnels, ce nombre a sensiblement diminué.

Le fonctionnement de la police sur le terrain était quelque peu complexe : sans aucune coordination, on voyait souvent agir sur le même territoire plusieurs chefs, notamment le commissaire de voie publique qui dépendait de la direction générale de la police municipale, et le commissaire de quartier, qui dépendait de la police judiciaire.

Je ne comprenais pas cette structure, moi qui restais fidèle à un principe simple et militaire : un chef, une mission, des moyens. Il faudra attendre, bien plus tard, la création de la police urbaine de proximité pour qu'un commissaire central d'arrondissement coordonne et commande l'ensemble.

J'ai bien connu la vie des quartiers, difficile, chaleureuse, avec des moyens calculés au plus juste et des locaux vétustes. Je n'étais pas le seul à m'en rendre compte, puisqu'on vit bientôt débarquer des équipes de peintres, de menuisiers et de plombiers. L'impact sur les personnels fut saisissant : dès lors qu'ils évoluaient dans un cadre de travail agréable et rajeuni, nos policiers faisaient des efforts vestimentaires, le débraillé était abandonné, les cravates et les vestes réapparaissaient.

Nous, jeunes commissaires fraîchement nommés, tournions donc dans les différents quartiers. J'ai dû en faire plus d'une dizaine. J'avais commencé en tant que commissaire adjoint suppléant du quartier des Halles, avant même d'être entré à l'école de police. Dans les geôles de

la rue des Prouvaires, je trouvais parfois à mon arrivée jusqu'à dix personnes interpellées dans la nuit. Il faut se rappeler l'atmosphère qui régnait à cette époque dans le quartier des Halles. Sous les arches métalliques des pavillons Baltard s'agitait une foule énorme, dans un climat de folie et une couleur fantastique. Ici, tout se mêlait, les légumes et la viande, les fleurs et les fruits. Les négociations colorées entre grossistes et revendeurs pouvaient se prolonger jusqu'au petit matin, surtout si ces derniers avaient décelé « de la tache » dans les quelques cageots qu'ils avaient achetés en confiance. Il était difficile, voire impossible, de circuler dans ce monde en effervescence, à moins d'être dûment autorisé à faire des livraisons. Les forts des Halles, personnages massifs, musclés, aimant bien manger et bien boire, étaient personnellement accrédités par la préfecture de police pour ce travail de manutention des marchandises. Sans doute étaient-ils les seuls capables de circuler avec aisance dans cet univers embrouillé, avant d'aller dans un bistrot du coin avaler une soupe à l'oignon accompagnée d'un « canon ».

En fait, le commissaire adjoint suppléant devait être capable de faire face à toutes les situations. En fin d'après-midi, j'attendais souvent au commissariat le coup de fil du bureau administratif de la PJ qui allait me fixer sur mon prochain remplacement.

— Monsieur Massoni ? Demain, c'est Belleville. 9 heures comme d'habitude. Le commissaire adjoint a la grippe mais c'est un type solide, vous n'en avez sans doute que pour trois ou quatre jours.

Vie d'errance, de hasard, mais aussi de rencontres toujours fructueuses. Le lendemain, je partais donc pour Belleville avec mon cartable plein de modèles de procédure que j'avais précieusement conservés de mon passage dans les services et qui me rappelaient concrètement, en cas d'enquête sur un décès par exemple, les mesures et les précautions à prendre.

J'ai gardé le souvenir de l'excellent commissaire principal en poste à Belleville au moment de ce remplacement. C'était un homme sérieux et sympathique, qui prenait volontiers un pot avec ses collègues, mais à condition que le public ne puisse le voir. Alors on allait trinquer dans les geôles !

La bonne entente qui régnait entre nous se traduisait par des traits d'humour et l'utilisation d'un argot dont j'ai retenu quelques mots. Au cours d'un interrogatoire, on prévenait notre « client » (la personne arrêtée) ou notre « geignard » (le plaignant) :

— Mon vieux, je vous préviens, vous avez l'épée de la dame au clebs suspendue au-dessus de votre tête. Continuez comme ça !

Cette dame au petit chien n'était autre, vous l'avez compris, qu'une

déformation tout à fait volontaire de « l'épée de Damoclès » ! Un homme en « roupane » était un policier en uniforme. L'espoir fondamental de l'homme en roupane était de devenir policier en civil, un « bourgeois ».

Au cours d'une enquête, j'entendis cette phrase incompréhensible alors pour moi :

— Ce doit être la même équipe de cambrieurs, elle travaille avec la même plume !

Cette plume-là était un pied-de-biche. Quand un truand était arrêté, on l'emmenait au « piano ». Ainsi était appelé le mouvement des doigts qui permettait de recueillir les empreintes digitales. Puis on le dirigeait vers le « violon », c'est-à-dire la cellule. Pendant les interrogatoires, on pouvait « changer de vitesse », c'est-à-dire se faire remplacer pour aller se reposer, par un enquêteur qui prenait le relais.

Je me souviens de la nuit parisienne et de ses étrangetés... Lorsque nous étions étudiants, nous nous asseyions le soir avec des amis dans un café du Quartier latin et regardions, de loin, ce qui se passait dans une vespasienne installée devant le jardin du Luxembourg, place Edmond-Rostand. Autour de l'édicule de métal rouillé, une sorte de faune lugubre s'approchait, s'éloignait, hésitait, revenait, et soudain pénétrait à l'intérieur. On imaginait sans peine ce qu'ils pouvaient faire au chaland venu se soulager et qui se prêtait au jeu des inconnus ou, au contraire, protestait vivement... Dans les deux cas, celui qui sortait de l'urinoir était interpellé par deux ou trois autres individus qui attendaient à l'extérieur et que l'on appelait des « truqueurs de lopes » – c'est-à-dire ceux qui trompent les homosexuels. Ces truqueurs d'un genre bien particulier se saisissaient de leur victime et la menaçaient, en se faisant passer pour des policiers puis lui dérobaient argent, montre et bagues.

La nuit tombée, on voyait des gens s'approcher subrepticement de la vespasienne, y déposer un pain et s'en aller. Quelques heures plus tard, ces ombres revenaient, observaient les alentours, récupéraient rapidement leur miche inondée d'urine, juteuse à souhait, la plaçaient soigneusement dans une boîte et l'emportaient avec ravissement. L'histoire disait que ces « soupeurs » la mangeaient chez eux avec un plaisir infini.

Nous devons beaucoup à Jacques Chirac, alors maire de Paris, et à M. Decaux, qui a remplacé ces véritables verrues dans la capitale par des sanisettes propres, mais dans lesquelles il faut veiller à ce que l'on ne trouve pas d'autres déviances : les gens se « shootent » dans les sanisettes, en toute discrétion.

On ne pouvait pas être commissaire adjoint et ignorer ce qui se passait la nuit. Il fallait être présent, tout en restant extérieur aux lieux suspects. Pourtant les invitations des patrons de bistrot étaient fréquentes et répétées :

— Passez donc me voir vers 21 heures, on fera une petite fête pour vous.

Un principe de base : ne jamais céder à ces sollicitations.

Les officiers de police, les « OP », avaient la charge des secteurs qui leur étaient affectés. Ils devaient s'intéresser à la prostitution, aux proxénètes, mais aussi aux comportements de tous ceux qui s'étaient déjà signalés ou qui le seraient bientôt, pour des faits de mœurs, de folie ou de violence. L'OP allait régulièrement « taper la bignole », c'est-à-dire interroger la concierge.

— Alors, madame Marcelle, le type du troisième, il est toujours calme ?

— M'en parlez pas, hier il gueulait et se battait avec sa femme...

— On s'occupe de lui dans la journée, je le convoque.

L'OP devait savoir beaucoup de choses, c'était son métier, sur les petits coups qui se préparaient et les bandes qui se montaient. Il s'en faisait l'écho auprès de la brigade territoriale après avoir prévenu son patron. Pour ma part, je marchais beaucoup. J'ai toujours considéré que pour connaître un quartier, il faut l'arpenter à pied. Si on fait la visite en voiture, c'est évidemment moins fatigant, on couvre un terrain plus large... mais on ne voit pas les mêmes choses !

Je me souviens d'un directeur des services de la police municipale qui, dans tous les concours de police qu'il faisait passer, demandait systématiquement au candidat :

— Qu'avez-vous fait comme parcours à pied récemment dans votre arrondissement ? Voulez-vous me raconter ce que vous avez vu ? Avez-vous pénétré dans les cours ? Avez-vous observé dans les escaliers ce qui s'y passait ?

Il avait raison : on ne voit bien les choses qu'en marchant.

Comme commissaire adjoint suppléant puis comme commissaire adjoint dans les quartiers de Paris, j'étais au bureau dès 8 h 30 et, quand la procédure en cours n'était pas terminée, j'y restais parfois jusqu'à 22 heures. Je mettais le temps qu'il fallait à aller au bout des procédures, je considérais que ce n'était pas la peine de crier, pas la peine de menacer le prévenu ; au contraire, j'essayais de manifester une sorte d'empathie pour la personne qui me faisait face, de

comprendre quel était son problème, de me mettre intellectuellement à sa place, de me glisser dans sa pensée et de lui faire raconter son histoire... On perdait moins de temps qu'en poussant des cris qui ne menaient à rien le plus souvent. J'avais une spécialité lorsque j'interrogeais un « client » : la patience ! Je lui disais :

— Si vous vous exprimez avec franchise, si vous présentez des raisons qui pourraient faire comprendre votre démarche, le juge sera peut-être moins sévère.

En général, ça marchait.

Les différents postes occupés nous donnaient une connaissance souvent un peu superficielle, mais réelle, des publics de chaque commissariat.

Il est certain que dans le XVI^e arrondissement, l'accueil était plus courtois : les plaignants n'étaient pas les mêmes qu'à la Goutte d'Or, dans le XVIII^e, où l'on entendait des affaires sordides, alors que certains s'accrochaient à notre guichet comme à une bouée de sauvetage. Les violences conjugales, notamment, étaient fréquentes. Bien entendu, les déclarations étaient prises en compte, mais nous devons les traiter selon des qualifications judiciaires précises : plus de huit jours d'interruption totale de travail, c'était un délit et on établissait un procès-verbal ; moins de huit jours et c'était une contravention de classe plus ou moins élevée, on se bornait à une main courante. Cela n'empêchait pas que dans tous les cas le coupable potentiel soit au moins convoqué, sermonné et sévèrement mis en garde. Quand les affaires devenaient plus importantes, notamment en matière de police judiciaire pour des vols, nous passions l'affaire à un service plus qualifié.

J'effectuai mon premier remplacement en 1962 au commissariat de l'Arsenal, rue Victor Cousin, dans le IV^e. Le noyé sur lequel j'eus d'abord à enquêter avait été repéré flottant au fil de l'eau. Les fonctionnaires de la brigade fluviale avaient traîné le macchabée sur une pente pierreuse de l'île Saint-Louis. Ayant enfilé des gants, j'ai sommairement examiné le corps. Comme me l'avait dit un policier :

— Il faut d'abord regarder si on ne lui trouve pas un portemanteau dans le dos...

Dans le langage policier, ce « portemanteau » était un couteau. Rapidement, pour éviter l'arrivée de trop nombreux badauds, j'ordonnai le transfert du corps jusqu'à l'institut médico-légal où une autopsie serait pratiquée à la demande du parquet.

Je sus bientôt que les corps dans la Seine suivaient une procédure

immuable. Si le noyé n'était pas repéré à temps, on le retrouvait aux écluses de Suresnes. En été, quand l'eau était chaude, le corps était intercepté alors qu'il descendait tranquillement le fleuve, car il était gonflé et flottait près de la surface.

Quelques jours plus tard, un homme qui vivait seul dans un appartement de l'île Saint-Louis avait été découvert sans vie et transféré à l'institut médico-légal, le ventre ouvert. Pour la première fois, je vis apparaître ces espèces de petites bêtes affreuses qui se développent dans la décomposition des cadavres. Je me rappelle encore de l'odeur pestilentielle, malgré les mouchoirs que nous nous collions désespérément sur le nez !

Affaires courantes, qui témoignent de la banalité des choses de la vie et de la mort à Paris, de la multiplicité des drames, de la répétitivité des situations. De simples drames quotidiens qui ne mériteraient sans doute pas les honneurs de la diffusion et de la publication, mais ce furent mes premières affaires... Et l'on n'oublie jamais ses premières affaires !

Les visites à l'institut médico-légal étaient toujours un moment particulier. Certains de mes camarades n'aimaient pas voir les cadavres et sortaient prendre l'air pour fumer une cigarette. Moi je regardais, je voulais apprendre, je tenais à découvrir la pratique professionnelle du médecin légiste, je cherchais à connaître le traitement du corps, les circonstances de la mort, le protocole qui réglait de manière précise les autopsies.

Le professeur Piedelièvre, sommité en la matière, doté en outre d'un grand sens pédagogique, nous commentait ses gestes et ses façons de procéder. Et ses analyses révélaient parfois d'étonnantes circonstances. Un jour, le corps d'une vieille femme décédée dans des conditions mystérieuses fut transporté à l'institut. L'autopsie détermina les circonstances de son décès : elle était morte noyée, la tête dans un seau d'eau alors qu'elle avait trébuché en passant le chiffon dans sa cuisine !

Parfois, certains événements étaient totalement inattendus ou profondément émouvants. J'étais commissaire adjoint suppléant du commissariat de Notre-Dame-des-Champs, rue Jean-Bart, dans le VI^e arrondissement. Un après-midi de décembre 1963, je reçus un coup de téléphone du vicaire de l'église Notre-Dame-des-Champs, boulevard du Montparnasse : un bébé venait d'être trouvé abandonné dans une boîte en carton dans l'église, au pied de la statue de saint Antoine. Je demandai aussitôt que le petit soit porté dans la sacristie,

le seul endroit chauffé de l'église, et partis immédiatement sur les lieux, pendant que la brigade des mineurs envoyait deux de ses collaborateurs.

L'abbé nous présenta la boîte en carton, vieillie, racornie et de couleur ocre. L'enfant, qui venait de naître, avait la peau blanche, les cheveux bruns et criait avec un beau souffle et une voix tonitruante. Il paraissait en bonne santé et portait en guise de linge un carré de tissu éponge blanc. Avec le véhicule de police secours, nous avons foncé vers l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, avenue Denfert-Rochereau. Le nourrisson fut pris en charge immédiatement et conduit dans une grande salle de couveuses. Avant que je ne parte, la surveillante me demanda :

— Comment l'appellerons-nous ?

— Appelons-le Antoine, dis-je après un instant d'hésitation.

N'était-ce pas sous la statue de saint Antoine, patron des objets perdus, que nous l'avions trouvé ?

Il m'aurait peut-être été possible de savoir, par la suite, ce qu'était devenu ce petit garçon, mais je me suis fait un devoir de ne pas céder à la curiosité. Peut-être ignore-t-il comment il a été découvert... J'aurais pu le perturber dans sa vie d'adulte en lui révélant la cruelle vérité. J'ai tiré le rideau sur cette histoire ne gardant au fond de moi que quelques souvenirs, sans chercher à en savoir davantage.

Après avoir été commissaires adjoints durant cinq à sept ans, nous étions autorisés à passer le concours de commissaire de la ville de Paris et du département de la Seine. Armés de ce titre prestigieux et espéré, nous partions en banlieue pour exercer enfin un commandement sur les effectifs en civil, qui correspondaient à la PJ de Paris, ainsi que sur les policiers en uniforme. Quelques mois plus tard, nous devenions commissaire principal et préparions notre retour vers Paris en brigade centrale dans l'une des directions de la PP.

On m'avait promis un beau poste dans une banlieue agréable, mais je ne l'ai jamais rejoint : j'ai été prélevé et affecté aux « RG », les Renseignements généraux. Là, me dit-on à mon arrivée, on avait « besoin de moi »... Quelque part dans mon dossier, quelqu'un m'avait attribué la qualité d'homme sachant écrire ! Je fus donc appelé à rédiger les notes que le directeur envoyait au ministre ou au préfet. Il avait besoin de quelqu'un de sûr, « qui ne bavardait pas dans les troquets », qui acceptait de travailler de 8 heures du matin à 10 heures du soir, et que l'on puisse éventuellement appeler en pleine nuit.

Affecté ainsi aux Renseignements généraux en 1965, je n'ai pas

tardé à faire l'objet de la jalousie, appuyée sur une curiosité sournoise, d'un collaborateur des RG qui s'était fait un plaisir d'éplucher mon dossier.

— Massoni a été interpellé en 1958 dans une manifestation communiste sur les Champs-Élysées ! clamait-il à qui voulait l'entendre.

— Son père est d'ailleurs membre du Comité central du PCF !

La rumeur arriva aux oreilles du chef de la 3^e section, Claude Batal, dont j'étais l'un des collaborateurs. Cet éminent spécialiste du mouvement ouvrier me reçut dans son bureau. Je rétablis facilement la vérité, même si je n'avais aucun jugement, sinon de mépris, à porter sur les faits et celui qui les énonçait : je n'avais ni dans mon parcours personnel, ni dans ma tradition familiale aucun lien avec le Parti communiste.

C'était vrai, mais je ne savais pas que l'un des membres du Comité central d'alors s'appelait Jean Massoni, le prénom et le nom de mon père... Il ne s'agissait évidemment pas de la même personne, mais rien n'avait été vérifié ! L'affaire, si affaire il y avait, connut un terme rapide autour d'un verre dans le bureau du chef de section, que le dénonciateur quitta couvert de honte. Cet événement n'eut pas la moindre influence sur le déroulement de ma carrière.

Quelques semaines plus tard, je me retrouvais promu au poste d'adjoint au chef d'état-major des Renseignements généraux : Roger Sirjean, commissaire divisionnaire, puis Pierre Clément, un homme tout à fait exceptionnel, dont les orientations concordaient beaucoup avec les miennes et qui avait été déporté pour faits de Résistance, furent successivement mes « patrons ».

Dans le domaine des homonymies, il m'arriva d'avoir à subir une autre accusation incongrue, de longues années plus tard. Alors que j'étais préfet de police, une enquête avait été lancée afin de vérifier si j'étais copropriétaire d'un bar dans mon village corse. Cette stupidité, que d'aucuns s'employaient à répandre, tenait au fait que la famille, depuis plus de cent ans, à travers des cousins et des cousines, était copropriétaire de ce fonds de commerce dans lequel je n'avais bien entendu aucune part. Mais enfin, un préfet de police tenancier de bistrot dans les montagnes corses, ça aurait pu faire couler de l'encre et vendre du papier. Et tant pis pour la vérité !

Durant l'été 1965, je me trouvais justement dans mon village. Le maire conseiller général, Antoine Castellani, me demanda de passer à sa résidence pour me présenter à Jean Lecanuet, président du MRP, le

Mouvement républicain populaire. L'homme s'apprêtait à rendre officielle sa candidature à l'élection présidentielle du mois de décembre. Il jouissait d'une incontestable popularité et était indéniablement sympathique. D'ailleurs, chacun le surnommait « dents blanches » en raison de son sourire éclatant. Castellani me demanda d'organiser avec le comité des fêtes une soirée en l'honneur de Lecanuet sous le préau de l'école. Je le fis bien volontiers. Le contact était noué entre le candidat et le village.

Sans aucun rapport avec cette réception insulaire, le directeur des Renseignements généraux, Lucien Loupias, décrétant que j'analysais correctement les faits politiques, me chargea de la synthèse des préparations de la campagne électorale destinée aux RG de la préfecture de police. La grande question était de savoir si Lecanuet se présenterait ou renoncerait finalement à faire concurrence au Général. J'étais destinataire de toutes les notes : qu'elles viennent de la DCRG, de la DST ou de la DGSE, quel que soit leur degré de sécurité.

Je pus ainsi annoncer au préfet de police, quelques jours avant la déclaration officielle, que Jean Lecanuet « irait », c'est-à-dire présenterait bien sa candidature, un événement qui a finalement mis en ballottage le fondateur de la V^e République. J'étais passé dans une autre fonction, je n'avais plus à me préoccuper des corps flottant sur la Seine et des solitaires découverts le ventre ouvert dans leur appartement. J'étais entré dans le monde du Renseignement et de la Sécurité.

IV

Mai 68 : restructurer les RG et recruter des informateurs

Depuis trois ans, j'avais quitté les commissariats de quartier pour être affecté aux « RG », à la 3^e section des Renseignements généraux, en charge d'un vaste secteur : le mouvement syndical et la gauche. La gauche ! Notion vague et ample qui incluait quelques courants promus à un bel mais éphémère avenir : le trotskisme, le maoïsme, l'anarchisme... Ces mouvances ne représentaient alors pas grand-chose en apparence, à peine quelques agités marginaux qui se grisait de mots et croyaient participer à la grande révolution universelle en affrontant les étudiants d'extrême droite. CVB contre FAF, « Comités Vietnam de Base » contre « France aux Français » ! Au Quartier latin, des affrontements sporadiques et violents opposaient la gauche estudiantine aux « fascistes » de la faculté d'Assas, à chaque manifestation des uns ou des autres. Dans une course-poursuite un peu vaine, chacun tentait de surprendre l'adversaire sur l'itinéraire de son cortège, transformant régulièrement le moindre défilé en bataille rangée.

Tout cela n'était ni très préoccupant ni véritablement inquiétant. La gauche radicale ne constituait guère notre préoccupation première, et ceux qu'on allait bientôt appeler « les gauchistes » ne mobilisaient aux RG qu'une demi-douzaine d'inspecteurs, tous éminents spécialistes dans leur niche quasi confidentielle. Cette poignée d'hommes allait pourtant former le cœur de la riposte de l'État, car la situation devait brusquement changer...

Le vendredi 3 mai 1968, de nombreux étudiants « gauchistes » s'étaient retranchés à la Sorbonne dans une atmosphère fantasmagique : ils se préparaient méthodiquement à une attaque imminente, disait-on, du groupe Occident. Mais comment répondre sans armes à l'offensive prévue ? La destruction systématique d'une partie du mobilier fournit aux défenseurs assez de pieds de tables pour leur permettre d'attendre l'adversaire de pied ferme. Consterné par cette dévastation, le recteur Jean Roche délivra un ordre de réquisition de la force publique afin d'obtenir l'expulsion des casseurs.

Cette demande remonta au ministre de l'Intérieur, Christian Fouchet, et l'autorisation d'agir fut délivrée. L'intervention se passa promptement et sans grandes violences, et la quasi-totalité du service d'ordre de la Jeunesse communiste révolutionnaire fut embarquée dans les fameux cars bleus T-45 à l'allure lourde et patibulaire.

Nous l'ignorions, mais cette affaire somme toute banale allait mettre le feu aux poudres.

Certains mouvements politiques plus ou moins révolutionnaires expliquaient alors doctement que seule la jonction d'éléments de structure et d'éléments de conjoncture pouvait créer les conditions nécessaires au déclenchement de la révolution. La guerre du Vietnam, qui focalisait la colère de la gauche, représentait la structure globale. L'expulsion des gauchistes de la Sorbonne fut la conjoncture épisodique. Ainsi était allumée l'étincelle qui devait mettre « le feu à la plaine », pour reprendre le vocabulaire du Grand Timonier dans son *Petit Livre rouge*.

À l'époque, la police était mal équipée pour faire face à des actions violentes. Les étudiants se croyaient « fliqués » et fichés, mais nous étions, en réalité, dans l'improvisation et l'inorganisation la plus totale. Un exemple : la police avait interpellé les étudiants présents dans la Sorbonne mais n'avait pas inquiété les étudiantes. Pourquoi une telle discrimination ? J'en ai discuté avec quelques spécialistes de l'ordre public, la réponse était toute simple : nous n'avions pas de gardiennes de la paix. Arrêter une centaine de jeunes femmes d'un seul coup nous aurait mis dans une situation impossible, en nous obligeant à faire appel à des fouilleuses que nous n'avions de toute façon pas. Et ensuite, où écrouer ces passionnaries du Grand Soir ? La police ne possédait pas de locaux permettant de séparer garçons et filles. Voilà pourquoi, libres de leurs mouvements, ces demoiselles se sont vite égaillées dans le Quartier latin en appelant à l'insurrection ! Avec des camarades accourus à la rescousse, elles commencèrent aussitôt à manifester contre « l'atteinte aux franchises universitaires » et lancèrent une grève illimitée.

Trois nuits plus tard, quelques artères du Quartier latin étaient dépourvues par des étudiants pressés de passer aux travaux pratiques. Les policiers en pèlerine bleue, mal protégés par leur petit bouclier rond et leur casque inadapté, faisaient face à des groupes compacts de jeunes dressés sur des barricades... Mais pourquoi des barricades en plein Paris ? Pour empêcher le passage de quelle imaginaire force de répression ? C'était l'esprit de Gavroche qui courait dans Paris. Dans une élucubration héroïque, chacun de ces insurgés pensait à 1871, à la Commune de Paris, à la lutte contre les Versaillais, comme si le passé tendait la main à l'avenir, comme si la barricade témoignait à elle

seule de la fougue révolutionnaire de tout un peuple. Alors on entassait pêle-mêle des monceaux de pavés, des meubles jetés des fenêtres, des voitures renversées et des objets aussi hétéroclites qu'un réfrigérateur ou un cheval à bascule !

Du côté des forces de l'ordre, la situation semblait nettement moins poétique : les barricades poussaient partout, il fallait les prendre d'assaut une à une tout en essayant des jets de pavés, en esquivant les cocktails Molotov, en veillant constamment à ne pas se laisser déborder et surtout en essayant de contenir l'escalade de la violence.

N'empêche, le lendemain matin, la population parisienne découvrait un tableau d'émeute : la rue Gay-Lussac et le boulevard Saint-Michel ravagés, des voitures calcinées, des vitrines brisées, des arbres abattus.

Franchement, ni moi ni personne dans la police n'avaient imaginé une crise aussi violente et aussi soudaine. Depuis plus de trente ans, essayistes, historiens et journalistes ont abondamment évoqué des signes avant-coureurs qui auraient dû nous alerter... Plusieurs symptômes étaient éloquentes, bien résumés au mois de mars précédent dans le fameux éditorial du **Monde** publié sous la signature de Pierre Vianson-Ponté : « La France s'ennuie ». Effectivement, le pays était engourdi, les mœurs figées, l'enseignement vieillot. Quelques jours après la publication de cet article, l'action joyeuse, tenace et inventive des anars de l'université de Nanterre, conduits par Daniel Cohn-Bendit, balaya cette fausse quiétude. Le Mouvement du 22 Mars, qui semblait au début limité à cette faculté hors les murs, résuma bientôt l'aspiration de toute une jeunesse à un monde idéal moins tourné vers la consommation, un monde libertaire, débarrassé de l'image tutélaire du général de Gaulle. Ces revendications nouvelles étaient lancées dans un climat surréaliste, une atmosphère de joie générale, un esprit ludique ; bref, une ambiance sympathique par certains aspects, qui faisait bouger les lignes et évoluer la société.

Dès le début du mouvement, notre mode d'organisation s'est révélé mal adapté aux circonstances. La couverture de l'agitation sur la voie publique était du ressort de la 2^e section des RG, qui travaillait sur l'extrême droite et les étudiants. Cette section agissait comme elle le pouvait, envoyait des observateurs dans les facultés avec mission de décrire la situation, de capter les mots d'ordre, de transmettre des renseignements. Les groupes gauchistes, en revanche, étaient l'apanage des inspecteurs de notre 3^e section, mais nous n'avions alors aucun moyen de pénétrer ces formations pour valider nos analyses.

Surprise et aberration : les deux sections n'étaient pas reliées entre elles ! Pourquoi deux commandements alors que les événements se déroulaient souvent aux mêmes endroits, généralement dans les amphithéâtres des universités ? En fait, ces structures absurdes avaient été créées à une autre époque, pour satisfaire l'ego de quelques chefs de service. En dépit des événements, nul n'osait modifier l'ordonnance tranquille de nos services. Erreur fondamentale, car le renseignement, sa synthèse et sa coordination étaient, selon moi, les éléments essentiels pour assurer le succès de notre action. Les forces de police et de gendarmerie devaient avoir en permanence une connaissance optimale des projets formés par les « enragés », pour reprendre le terme que les émeutiers s'appliquaient à eux-mêmes. Quels étaient leurs objectifs ? Visaient-ils l'Assemblée nationale, l'Élysée, Matignon, les ministères ? Comment étaient-ils équipés ? Détenaient-ils une puissance de feu ? Possédaient-ils des manches de pioche, des barres de fer ou d'autres armes prélevées sur des chantiers ?

Certains groupuscules rêvaient d'un chamboulement total qui aurait imposé à la France un régime à la chinoise ou à la cubaine, mais ils étaient en fin de compte minoritaires. Le Parti communiste français s'est toujours limité à des revendications sociales et syndicales, même si cette attitude a pu paraître paradoxale à certains. Et les dirigeants du PCF ont obstinément évité de donner la main aux trotskystes, maoïstes et autres anars qui constituaient pour eux l'adversaire premier, traditionnel et récurrent. Leur tendresse réciproque ne s'est jamais démentie. Quand une formation tentait un mouvement de rues, le PCF et le syndicat CGT prenaient les choses en mains et venaient encadrer les militants avec un service d'ordre très professionnel, qui ne se laissait jamais déborder. Sur le terrain, des conventions par signes pouvaient même être échangées entre la police et le service d'ordre. Nous avions ainsi la certitude quasi absolue que le Parti communiste ne tenterait jamais le moindre agissement contraire aux règles démocratiques mais se contenterait d'agir comme il avait toujours agi : faire étalage de sa force dans les rues de Paris avec ses banderoles, ses revendications, ses sonos.

Le 13 mai, une grande manifestation partie de la République, sur la rive droite, se dirigea vers la place Denfert-Rochereau, sur la rive gauche. La date n'avait pas été choisie au hasard : elle marquait les dix ans de l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, au cri de « Dix ans, ça suffit ! ».

Le cortège est passé boulevard du Palais, il a défilé devant les portes de la préfecture de police, des portes lourdes qui en avaient vu d'autres tout au long de leur histoire... Ce jour-là, elles n'ont pas eu à faire preuve de leur solidité : la foule a continué son chemin pour

remonter le boulevard Saint-Michel. Qui sait ce qui serait arrivé sans les bras musclés du service d'ordre communiste ! Il aurait suffi que la foule encadre la préfecture de police et tente de pénétrer à l'intérieur... Nous serions entrés dans une mécanique différente et terrible, celle de l'insurrection. Mais non, les manifestants ont continué droit devant eux, sans un regard pour la préfecture, sans songer non plus à bifurquer sur la droite pour se diriger vers le palais de l'Élysée ou les grands ministères.

Chose vue : à Denfert-Rochereau, un militant demanda à un organisateur ce qui avait été prévu après l'arrivée sur la place.

— Rien n'est prévu, ce n'est pas une manifestation, c'est la révolution !

Paroles, paroles... En ce mois de mai, on se saoulait de mots, surtout de mots.

Combien étaient-ils à cette grande manifestation ? On a parlé d'un million de personnes, chiffre lancé par Daniel Cohn-Bendit, alors que des journalistes lui tendaient leur micro. Il a reconnu, plus tard, qu'étant placé en tête du cortège, il n'avait évidemment aucune vue d'ensemble et ne pouvait que répondre au hasard à la question posée. Pour notre part, nous avons dénombré trois cent mille manifestants.

Quelques jours plus tard, un informateur occasionnel prit contact avec le cabinet du préfet de police, et le conseiller que j'eus au téléphone, la voix un peu étranglée par l'inquiétude, me fit part des renseignements recueillis : cet informateur, qui se présentait comme un ancien militaire, avait, disait-il, aperçu dans les caves de la Sorbonne des stocks de pistolets mitrailleurs avec leurs munitions. Cette nouvelle me semblait littéralement incroyable, mais tout de même : s'il y avait là au moins un début de vérité ? Dans ce cas, les policiers engagés sur le terrain devaient être informés des risques. Et puis, même si l'information était fausse, la simple rumeur d'armes cachées à la Sorbonne aurait poussé tous les policiers à mettre la main sur la crosse du pistolet. On imagine comment cela aurait pu se terminer !

Je décidai donc de vérifier l'info par moi-même. Délesté de l'ensemble de mes papiers d'identité, revêtu de ce que l'on appelait une tenue Z, c'est-à-dire adaptée à celle des étudiants, je suis arrivé au café de la rue des Écoles, où j'avais rendez-vous avec le fameux informateur. Je le vis, attablé, maigriot et rougeaud.

— Bonjour, vous êtes Marcel ? Je suis François, lui dis-je.

Se tournant vers le comptoir, il lança joyeusement :

— Garçon, du champagne !

Le bonhomme tenait visiblement à toucher au plus vite les dividendes de son petit travail édifiant, mais cette avidité alcoolisée me semblait suffisante pour démontrer le peu de crédit que l'on pouvait lui accorder. Malgré l'envie furieuse de planter là cet énergumène, je décidai tout de même d'aller plus loin.

— Allez, venez avec moi, dis-je. On va voir ça tous les deux !

Nous sommes entrés dans la Sorbonne et avons parcouru les couloirs, pièces et caves du célèbre édifice universitaire, sans rien trouver, sinon un groupe de gauchistes en patrouille qui nous interpella :

— Eh, vous deux ! Que faites-vous là ?

— Euh... nous visitons !

Ils n'en crurent pas un mot.

— Accompagnez-nous au PC.

Là, nous avons été accueillis par un homme à la barbe bien taillée, correctement habillé, au langage peut-être un peu trop recherché.

— Qui êtes-vous ? Que faites-vous là ?

Mon compagnon partit alors dans une diatribe délirante :

— Je suis un ancien militaire, je suis là pour faire la révolution et tuer des flics !

— J'accompagne mon camarade, me contentai-je de déclarer, mais, tout en prononçant cette phrase, je fis un pas en arrière et tapotai ma tempe avec le bout de mon index, pour indiquer que l'autre était fou...

N'empêche, la sueur ruisselait dans mon dos.

— Tu as tes papiers ? me demanda le chef.

— Avec tout ce qu'il y a comme flics dans la rue, t'imagines pas que je me promène avec des papiers !

Cette réponse était absurde, certes, mais ce fut la seule qui me vint sur le moment. Il me reposa la question, je réitérai ma réponse sous une autre forme. Après quelques échanges aussi répétitifs qu'inutiles, l'homme à la barbe impeccable conclut :

— Foutez-moi le camp, que je ne vous revoie plus !

Dans la journée, un message urgent fut diffusé par le commandement aux forces de police sur le terrain : les rumeurs d'armes cachées à la Sorbonne étaient fermement démenties. Nouvelle

rassurante qui apaisa les policiers et empêcha peut-être quelque dérapage.

Nous n'avions donc rien trouvé à la Sorbonne qui puisse ressembler à une caisse susceptible d'avoir transporté des munitions ou des explosifs, et encore moins des pistolets mitrailleurs, comme le prétendait notre informateur fantasque. En revanche, à Paris 8-Vincennes, université créée très rapidement au cœur même du bois, au-delà du château, nous apprîmes que des anarchistes avaient stocké un certain nombre de produits et de bouteilles destinés à la fabrication de cocktails Molotov, avec des compositions chimiques assez élaborées. Ce renseignement nous était parvenu dans l'après-midi, par le canal d'un informateur qui avait lui-même participé au transport. Contact fut pris avec la direction administrative du centre universitaire et une « opération de nettoyage » décidée pour la nuit même.

Je me rendis personnellement sur place, accompagné d'inspecteurs du service et piloté par les agents administratifs du centre de Vincennes. Ceux-ci s'apprêtaient à ouvrir la porte quand l'un de mes hommes se saisit de la clé et nous ordonna de reculer. Il tira la porte très lentement, tout en se tenant prudemment sur le côté, et aperçut alors ce qu'il redoutait : un petit canon relié à une ficelle, prêt à cracher une cartouche de chasse... Si la porte avait été ouverte normalement ou, mieux encore, tirée brutalement, la traction aurait déclenché le tir ! L'inspecteur coupa le fil et nous avons pu entrer. L'arme était bel et bien chargée : sans les précautions prises, nous aurions déploré sans doute des blessés, peut-être pire... Ce canon heureusement maîtrisé ne m'a jamais quitté par la suite, je l'ai transporté partout dans les services où je me suis installé. Il a été mon porte-bonheur.

Le lendemain, les anarchistes entrèrent dans une violente colère quand ils s'aperçurent que tout leur matériel avait été évacué. Un courroux de plus, car ils manifestaient toujours une agressivité extrême face à la police, mais aussi vis-à-vis de tous ceux qui, à l'intérieur même de la fac, osaient professer des opinions différentes.

Le 22 mai, la France comptait huit millions de grévistes, le pays était paralysé. Les pompes à essence étant à sec, la vie gouvernementale risquait d'être arrêtée par l'impossibilité de circuler d'un ministère à l'autre. C'est à la préfecture de police que revint la tâche d'aller chercher le carburant à Rouen avec ses camions, mais aussi de faire accompagner des péniches de ravitaillement d'essence par des effectifs importants de gardiens de la paix, ce qui permit de

maintenir le fonctionnement quotidien de l'appareil gouvernemental.

Le 27 mai, l'Union nationale des étudiants de France et le syndicat CFDT organisèrent un vaste rassemblement au stade Charléty. Ce n'était pas une manifestation violente mais une réunion à caractère politique qui relevait de la liberté de manifester, et nous n'avions de raisons ni de nous inquiéter ni de l'interdire. J'ai suivi le déroulement de l'événement depuis la salle d'état-major, sur les images noir et blanc que nous recevions sur nos télévisions et les reportages radios lancés sur la fréquence TNZ de commandement. Les forces d'ordre public mobilisées sur place n'avaient pour objectif que de gérer la foule attendue, qui put tranquillement, et en toute sécurité, entendre l'appel lancé par les organisateurs réclamant la constitution d'un gouvernement d'union populaire, autour de Pierre Mendès France.

Durant ce mois de mai, le gouvernement acquit au moins une certitude : rien n'était prévu au niveau du renseignement pour lui permettre de contrer une opposition déterminée. Le pouvoir en était donc réduit à gérer au coup par coup des péripéties inattendues qui prenaient tout le monde au dépourvu. Les échos que nous obtenions de l'Élysée et de Matignon étaient sans équivoque à cet égard. Georges Pompidou, Premier ministre, fit connaître son irritation devant l'inaptitude des services à prévoir l'imprévisible : un tel manque de renseignements l'empêchait d'agir efficacement.

Dans ce paysage d'incertitude, le manque d'informations était dénoncé au plus haut niveau, mais aussi par ceux qui étaient sur le terrain jour et nuit. On vit alors surgir des personnages dont on pouvait se demander d'où ils venaient. On sut très vite que la plupart d'entre eux se réclamaient du SAC, le Service d'action civique. Cela devenait un véritable fantasme : on en voyait partout, transformés en agents de renseignement. Je fis vérifier avec la plus grande rigueur les échos qu'ils nous rapportaient, mais la plupart, il faut le dire, étaient sans fondement.

Vint le 29 mai... Ce jour-là, dans cette atmosphère de tension extrême, se produisit l'impensable, l'inimaginable, le cauchemar des services : le général de Gaulle avait disparu ! La PP et les RG, censés tout savoir de ce qui se passait dans le pays, ignoraient où se trouvait le premier des Français ! On l'avait perdu de vue ! Était-il rentré à Colombey ? Avait-il gagné l'étranger ? Voulait-il constituer un gouvernement de salut public à Londres ? Nul ne pouvait le dire. Au contact de la haute administration de la PP, je voyais le préfet de police harceler mon directeur, Lucien Loupias, pour lui poser et lui poser encore une seule question :

— Mais où est-il passé ?

Le directeur des Renseignements généraux répondait d'une voix lasse :

— Mais, monsieur le préfet, je ne suis pas en charge de la sécurité du chef de l'État...

Finalement, en désespoir de cause, nous nous sommes tournés une nouvelle fois vers le service de protection des hautes personnalités.

— Vous, vous devez être au courant ! Où le protégez-vous en ce moment ?

Réplique immédiate du bureau des gorilles :

— Le général de Gaulle fait ce qu'il veut. Certes, nous rémunérons ses agents de sécurité rapprochée, mais nous sommes dans l'incapacité d'établir à chaque instant où se trouvent les uns et les autres. Parce que ce serait inconvenant, parce que le Général ne le souhaite pas, parce que ses accompagnateurs ne manqueraient pas de nous signaler à leur autorité comme étant en train de nous livrer à une forme d'espionnage.

Bref, personne ne savait où se trouvait le président de la République ! L'État semblait se déliter et certains chefs de section crurent opportun de prendre des dispositions pour assurer leur avenir : à compter de ce jour-là, ils étaient « sur le terrain » et désormais injoignables. En réalité, nombre d'entre eux prenaient déjà des contacts avec la gauche militante, attendant dans l'espérance le retour prochain de Pierre Mendès France au pouvoir.

En fait, comme on le sait, le général de Gaulle était parti secrètement à Baden-Baden afin de consulter le général Jacques Massu et de s'assurer de la fidélité des armées françaises en Allemagne. On peut supposer qu'il voulait être certain qu'elles lui obéiraient en cas de besoin.

— On ne veut plus de moi ! lui aurait lancé l'homme du 18 Juin.

Pendant plus d'une heure, Massu remonta le moral du chef de l'État. Il évoqua en termes vibrants tout ce qui avait été accompli et ce qui restait à faire, minimisa les événements de Mai, insistant sur la fidélité de l'immense majorité des Français. Conclusion : le Général devait rentrer à Paris et intervenir énergiquement sur les ondes. Vers 18 h 30, par téléphone, Georges Pompidou entendit enfin la voix raffermie du Général : de Gaulle était rentré à Colombey et convoquait le Conseil des ministres pour le lendemain.

Quand son appareil s'est posé en France, un officier de sécurité qui avait fait le voyage à bord d'un hélicoptère d'accompagnement prit

subrepticement une photo : le Général descendant d'hélicoptère, la mine sombre. Ce cliché, entré dans l'histoire, a été vendu à la presse pour une somme faramineuse, dit-on, le prix de la trahison.

Le 30 mai à 16 heures, le Général prononçait un discours solennel, extraordinaire, notamment grâce à une mise en scène, sans doute involontaire, mais en adéquation parfaite avec l'exceptionnelle gravité des événements. Celui qui s'adressait aux Français n'était pas le Général en tenue avec sa croix de Lorraine sur la poitrine, c'était un homme à la barre, capable de prendre les décisions suprêmes sans avoir à se justifier par son image. Sur les écrans de télévision, une conque transmettait cette voix venue de si loin, cette voix ferme qui volait à travers le pays, s'amplifiait et prononçait les paroles que tout le monde attendait :

— Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas... Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale... ***La République n'abdiquera pas, le peuple se ressaisira, le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté.***

Génial ! Il n'y avait pas d'autre solution. Cette manière de faire produisit un effet mobilisateur massif et mit un terme aux espérances de ceux qui avaient déserté leurs responsabilités pour chercher ailleurs une nouvelle légitimité.

Pendant ce temps, le préfet Pierre Somveille, conseiller auprès du Premier ministre pour les questions de sécurité, avait convoqué Jean Caille, directeur adjoint des Renseignements généraux, un Charentais comme lui. Et quand deux Charentais se rencontrent, qu'est-ce qu'ils se racontent ? Le directeur de cabinet parla sans détours. Un terme devait être mis à la dispersion des services, des têtes devaient tomber : notamment, le directeur des RG devait être remercié et remplacé. Parallèlement, il fut décidé de créer une section qui ne serait pas destinée à observer l'histoire mais à l'anticiper. Tâche délicate.

— À la tête, vous nommerez Massoni, ajouta Somveille. Je le connais, j'ai confiance.

Le lendemain matin à 10 heures, le 29 mai, j'étais convoqué dans le bureau du directeur des RG et j'apprenais ma nomination à la tête d'un groupe qui réunirait les meilleurs éléments de la direction et disposerait de tous les moyens nécessaires pour mener sa mission. Cette charge concentrait dans une même section les tâches jusqu'ici éparpillées entre la 2^e et la 3^e section. Je me voyais confier des effectifs tout à fait considérables : plus de cent fonctionnaires, chiffre

susceptible d'être porté à cent cinquante si les circonstances l'exigeaient.

À 16 heures, je réunissais la cinquantaine d'officiers de police dont je prenais déjà le commandement, dans la « salle de la colle » des RG de la préfecture de police, salle ainsi désignée parce que l'on y découpait les journaux avant de coller soigneusement les articles sur des feuilles de papier. Cette première prise de contact me permit de fixer clairement les choses : ceux qui se trouvaient là avaient été choisis parce qu'ils étaient les meilleurs, j'attendais d'eux des résultats rapides, je serais jour et nuit à leur côté. Enfin, un nom avait été trouvé à mon service : « le Groupe de direction ». Nous souhaitions ainsi marquer clairement notre rattachement à la direction.

La répartition des tâches de chacun fut rapidement établie, les voitures attribuées, les radios vérifiées, et les premières patrouilles d'observation se trouvèrent sur le terrain dès 19 heures. Véhicules banalisés et inspecteurs en civil : la capitale fut rapidement quadrillée et l'on sut ainsi où se formaient les cortèges, vers quels points ils se dirigeaient et, encore plus important, quel était leur niveau de virulence, autant d'informations qui permettaient à la direction de l'ordre public de prendre les dispositions adéquates.

Le lendemain 30 mai, comme pour marquer le retour de l'autorité, se déroula la grande manifestation gaulliste sur les Champs-Élysées, un million de personnes clamant leur confiance dans le Général... Défilé sans incident, encadré par nos forces de protection et aussi par les gros bras du SAC, qui soutenait inconditionnellement le Général.

Le gouvernement était remanié. On disait que le général de Gaulle avait qualifié Christian Fouchet, ministre de l'Intérieur, de « porte-avons avec un moteur de Vespa ». Le porte-avons regagna son port et Raymond Marcellin le remplaça. À propos de son successeur, le Général s'exclama, faisant allusion au ministre de la Police sous Napoléon :

— Voici Fouché, le vrai !

Effectivement, je sentis immédiatement que nous étions enfin « commandés » par un ministre compétent, courageux et volontaire. Raymond Marcellin suivait tout dans le détail, veillait à l'exécution des ordres donnés, se rendait sur le terrain à l'improviste, félicitait ceux qui le méritaient et « encourageait » les autres.

Nous avions avec le nouveau ministre de l'Intérieur de fréquentes réunions de synthèse qui rassemblaient notamment le préfet de police, le directeur général de la Police nationale et des commissaires qui

possédaient la connaissance du terrain, ce qui facilitait l'analyse des situations. J'étais de ceux-là. Je me trouvais en charge du renseignement, concernant plus précisément ce que Marcellin appelait « le phénomène révolutionnaire ». Cet homme était un travailleur acharné qui ne dormait pas et empêchait les autres de dormir. Il téléphonait allègrement à ses collaborateurs à 2 heures du matin. Il avait une volonté de fer, mais aussi des idées fixes : notamment, il croyait comme s'il s'agissait d'une vérité révélée à la révolution qui nous était imposée de l'extérieur.

Maintenant bien outillé, parfaitement déterminé, très structuré et encadré par les meilleurs collaborateurs des RG, le Groupe de direction s'était mis à l'œuvre. Nous n'avions qu'une connaissance très mince de l'idéologie exprimée par les différents mouvements qui agitaient Paris. Une première idée, toute simple, nous vint : classer par nom les piles de tracts et de communiqués diffusés par les groupuscules, afin d'obtenir au moins un panorama global des opinions. C'est dire à quel point nous étions dans le flou et quel était notre niveau de méconnaissance des différentes tendances « révolutionnaires ». Cette petite lumière surgie de l'obscurité provoqua l'enthousiasme de Raymond Marcellin qui appela la salle de la colle. Pierre Clerc, mon adjoint, homme aux yeux bleus et à la parole nuancée, responsable de cet « atelier », décrocha le combiné. Devant la pile de papiers, il décrivit ce qu'il pouvait tirer comme enseignements de cet amas et obtint, en direct, les félicitations personnelles du ministre. Du rarement vu !

Dès ma prise de fonction, j'avais demandé un recensement des informateurs. J'en fus consterné ! Dans les milieux étudiants et gauchistes, on dénombrait en tout et pour tout... deux informateurs ! Le premier était un homme infiltré au sein du mouvement mais qui se montrait surtout préoccupé d'assurer sa propre sécurité par son extrême prudence. Quant à l'autre, il revenait d'un séjour... en Albanie. En effet, Claude Batal, chef de la 3^e section, l'avait fort judicieusement envoyé à Tirana effectuer un stage chez les prochinois ! Second degré ou déformation professionnelle ? En tout cas, l'homme parlait « prochinois » comme un spécialiste de l'agitprop et tenait meeting en maniant avec agilité le vocabulaire, les thèmes et le ton propres aux commissaires du peuple. Visiblement, il s'adressait à ses compagnons comme s'il avait été sur une estrade en Albanie... Nous lui avons conseillé de baisser d'un ton et d'oublier un peu sa formation de propagandiste. Mais tout de même, entre un précautionneux et un exalté, nos effectifs étaient un peu limités. Il fallait de toute urgence étoffer notre potentiel d'information. En

d'autres termes, il fallait recruter des indicateurs.

Nous avons mis au point un moyen très simple pour aller au contact de ceux dont nous espérions nous assurer la collaboration. Les militants interpellés au cours de diverses manifestations étaient conduits immédiatement vers des centres d'identification. Beaujon, rue de Courcelles, était le plus important. On y trouvait fréquemment deux cents à trois cents personnes en attente d'examen de situation. Des officiers de police recevaient chacune, notaient les identités et essayaient d'apprécier, avec les intéressés, quelle aide ils étaient susceptibles de leur apporter... en échange de quelques services, bien sûr. Carte de séjour ou secours en espèces.

En quelques jours, quarante informateurs furent ainsi recrutés. Ce n'étaient peut-être pas les meilleurs, ce n'étaient sans doute pas les plus compétents, mais nous avons su les former. À leur intention, nous avons créé une véritable école de formation à l'action militante ! Très vite, ces hommes et ces femmes devinrent indispensables dans leurs mouvements respectifs : ils savaient faire tourner une Ronéo pour imprimer des tracts, ils avaient acquis une science politique qui leur permettait de juger la situation et d'annoncer les événements à venir... Bref, ils se rendaient peu à peu indispensables à la révolution.

L'une de nos plus belles réussites fut celle de ce jeune homme intelligent et habile qui devint le responsable parisien, voire national, de l'organisation des manifestations publiques de sa formation. Il lui était facile de nous indiquer les manifestations prévues, puisqu'il les avait lui-même organisées, et il connaissait celles des autres.

Ainsi, nous avons eu connaissance d'un rassemblement important qui devait déboucher sur l'occupation de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre. Comme le disaient les organisateurs : « Les cars des flics ne montent pas encore les escaliers ! » C'est vrai, mais les cars peuvent se positionner judicieusement quand les informations sont bonnes. Ce jour-là, les compagnies d'intervention purent agir avec une célérité que nos adversaires n'avaient pas prévue.

D'une manière étonnante, le recrutement des informateurs se révélait parfois plus facile qu'on aurait pu l'imaginer. Un jour, au cinquième étage de la PP, se présenta un homme qui voulait devenir notre correspondant. La proposition nous surprit : ce garçon était membre d'une instance nationale de direction de son mouvement et avait un passé incontestable de militant sincère et actif. Nous ne comprenions pas les raisons qui le poussaient à venir nous offrir ses services. Un rafraîchissement, quelques cigarettes, un bon sandwich amicalement offerts l'incitèrent à nous confier ses motivations profondes. Ce n'était pas la politique, ce n'était pas l'idéologie : c'était

la jalousie... Sa femme l'avait trompé avec un camarade ! Le jeune homme trompé nous apporta des informations d'ordre intellectuel plus que des informations vraiment opérationnelles, mais il apparut vite comme un bon conseiller pour nous guider dans la jungle des groupuscules gauchistes. En échange, nous lui avons offert les moyens de mener une vie un peu plus confortable.

Quand on se souvient de cette période, quelques images émergent, comme celle de Cohn-Bendit le regard narquois face à une compagnie de CRS, des images de barricades, d'affrontements aux allures de guerre civile. Il nous reste aussi en tête des formules qui reviennent comme une litanie : « Ce n'est qu'un début, continuons le combat », « Je suis marxiste, tendance Groucho », « Sous les pavés, la plage », « Interdit d'interdire »...

Dans ce paysage, ceux qu'on a appelés les « Katangais » illustrent bien les fantasmes de l'époque. À l'origine, on nommait « Katangais » les mercenaires payés par le gouvernement belge au Congo pour faire avorter une révolte qui devait mener à l'indépendance du futur Zaïre. Rien à voir avec la politique française. Qui étaient ces Katangais-là ? Des guerriers dangereux et implacables, pratiquant la torture et l'assassinat. On peut légitimement se demander quelles valeurs certains marginaux de la Sorbonne ont voulu attacher au symbole que représentaient ces mercenaires sanglants en s'autoproclamant « Katangais »... Mais en 1968, plus rien n'étonnait ! Ce titre de gloire leur conférait apparemment une certaine aura, qu'ils cultivaient en portant des éléments épars d'uniformes venus de la guerre de Corée ou du Vietnam, pantalons ou vestes de treillis achetés dans des boutiques de surplus américains, qui leur donnaient une allure militaro-suspecte destinée à effrayer le bourgeois.

Quand la Sorbonne a été évacuée, au mois de juin, ces Katangais sont partis « conquérir un nouveau terrain de lutte » au théâtre de l'Odéon. Sur la scène de l'Odéon occupé, baptisé « ex-théâtre de France », la parole se libérait, chacun venait exprimer ses fantasmes révolutionnaires, jouer des saynètes pour mimer le grand mouvement qui libérerait la société, pleurer sur le travail à la chaîne, chanter les hymnes qui feraient s'écrouler le vieux monde.

Sur le toit du bâtiment, les Katangais laissaient apparaître le canon de quelques fusils. Qui étaient ces hommes ? Quelles armes possédaient-ils ? Allaient-ils s'en servir ? Ces questions nous furent posées par les politiques. À nous de faire la part entre le fantasme et la menace bien réelle.

Pour pénétrer ce petit milieu très fermé, la technique classique du

recrutement d'informateurs a été utilisée. Nous avons ainsi « tamponné » un Katangais. Tamponner, c'est-à-dire organiser la rencontre « fortuite » avec un informateur potentiel. Le terme « tamponner » doit être pris dans le sens le plus banal possible : on se croise dans la rue, on croit se reconnaître, on engage la conversation... Cette opération s'adapte toujours à la personne, aux circonstances, aux lieux, à un climat général de sympathie qui peut naître spontanément ou que l'on doit susciter. Bref, il s'agit de ne pas effrayer l'individu approché, mais de le harponner rapidement et de l'intéresser.

Pour recruter un informateur, il faut d'abord ressentir de l'empathie pour lui, se mettre à sa place et discerner quel est son « mental ». Pourquoi en est-il arrivé là ? Par conviction ? Par haine ? Parce que sa femme l'a quitté ? Parce qu'il n'a pas de copains ? Alors, comment peut-on l'aider ? Dans un tel exercice, dans ce rapport délicat, chacun doit trouver son compte. Si c'est une question d'argent, le problème, toujours difficile, est de savoir combien il faut proposer. Tout l'art de l'officier traitant est de situer très précisément le point à partir duquel son « client » va donner son accord. Mais ne pas aller au-delà, car il vient souvent à l'esprit de l'informateur de demander davantage. La réponse est toute prête :

— On pensera à toi, on te donnera ce qu'il faut. En attendant, voilà pour les jours qui viennent.

S'agissant de l'Odéon et des Katangais, quelques heures de filatures nous ont permis de repérer celui qui allait au ravitaillement pour acheter, quotidiennement, des lentilles et des saucisses. Nous l'avons abordé, et sommes allés boire un pot avec lui.

— On est journalistes, on essaie d'avoir des tuyaux sur l'Odéon, alors si tu nous donnes des infos, on te filera de l'argent.

— Pas de problème... Mais dans quel journal tu publies ?

— On donne ça à une agence, ils passent ça sur leur fil et puis ça va partout. Nous, on touche une pige quand c'est du bon renseignement.

— Il faut qu'on se revoie...

Nous l'avons retrouvé plusieurs jours de suite et il nous indiqua comment neutraliser les Katangais. En fait, ces faux mercenaires qui faisaient si peur étaient de pauvres types buvant de grands coups de bière, jusqu'à se mettre dans un état semi comateux ; quant à leurs fusils, il s'agissait tout au plus de pétoires que l'on aurait plutôt vues dans un stand de tir de la foire du Trône. Notre informateur, que nous avions baptisé le « cuisinier des Katangais », nous proposa de droguer ces hommes pour nous permettre de les appréhender plus facilement.

— Si vous me passez le produit, nous dit-il, je le mets dans les lentilles, je touille bien, ils vont manger et ils vont dormir.

J'évoquai ce plan devant Lucien Loupias, directeur des RG :

— L'informateur pense qu'il peut les faire dormir avec notre assaisonnement. Il doit nous prévenir du moment qui lui paraîtra le meilleur pour notre intervention. Il faudrait mener une opération très rapide pour se saisir de ces personnages, une vingtaine au maximum, et les emporter vers les cars de police les plus proches.

Loupias, pour qui nous avions respect et fidélité, homme d'une grande sagesse et d'une vaste expérience, nous répondit après avoir marqué un long silence.

— Je crois qu'il vaut mieux ne pas en parler au préfet de police. Il ne nous suivrait pas.

L'opération fut rapidement abandonnée. Nous nous étions aperçus que cette idée, en apparence géniale, n'était pas réalisable. L'évacuation du théâtre de l'Odéon était envisagée pour les jours à venir alors, pour éviter les affrontements, nous avons fait passer une fausse information auprès des militants et des Katangais :

— J'ai un cousin qui est à la PP, il a entendu un truc... Les flics viennent la nuit prochaine et ils ramassent tout le monde !

Nous avons laissé tout ce joli monde prendre la fuite ; et quand nous sommes entrés dans l'Odéon, il restait sur place à peine une quinzaine d'individus. Les Katangais étaient partis vers la province, nous avions perdu leur trace, et c'était très bien ainsi.

Le 16 juin, au moment de laisser les forces de l'ordre pénétrer dans le théâtre, le préfet Grimaud, à peine arrivé devant le bâtiment, réclama un interlocuteur qui puisse servir de médiateur, de relais entre ceux qui se trouvaient à l'intérieur et lui-même. On vit alors s'avancer, d'une manière un peu solennelle, un individu vêtu d'une blouse blanche avec un stéthoscope fiché dans les oreilles.

— Je suis le médecin de l'Odéon, se présenta-t-il. Je viens négocier avec le préfet de police.

— Vous êtes le bienvenu, lui répondit-on.

Et il poursuivit la conversation sur les thèmes attendus : laisser partir tout le monde, ne contrôler aucune identité... Le préfet de police ne souhaitait aucun éclat, aucune violence, aussi, dans un esprit d'apaisement, donna-t-il l'assurance que rien ne serait entrepris contre ceux qui s'éloigneraient tranquillement.

Jean Caille, directeur adjoint des RG, qui était sur place avec moi, me dit en désignant le médecin de l'Odéon :

— Ce type est bizarre, vous ne trouvez pas ?

— À mon avis, il n'est pas plus médecin que vous et moi. On va vérifier.

Le préfet avait recommandé de n'arrêter personne, de ne filocher personne, mais mon ordre était déjà parti ! Jack, le chef du groupe de filature, avait immédiatement mis le maximum d'effectifs sur ce soi-disant médecin. La filature nous conduisit dans un hôtel banal d'un quartier difficile. Nous avons laissé passer assez de temps pour que l'individu puisse s'endormir, puis nous avons lancé une opération classique de contrôle d'hôtel. Bruits, cris, coups de poing dans les portes...

— Police, ouvrez !

Et quand les gens n'ouvraient pas assez vite, nous entrions très déterminés avec le passe de la patronne. Nous avons tiré notre homme d'un profond sommeil et avons feint l'étonnement :

— Mais qu'est-ce que vous faites là ? Vous êtes le médecin de l'Odéon ?

L'homme étala des documents qui le présentaient comme le délégué en Europe de l'OLAS, « Organisation latino-américaine de solidarité »... Bingo ! Nous avons mis la main sur une pépite, un diamant brut ! En effet, Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur, martelait toujours sa conviction : la France était victime des agents de l'étranger ! Cette thèse, nous avons essayé de l'étayer, en vain, mais cette fois nous en détenions la preuve vivante : l'agent de l'étranger venu créer le désordre au nom de la *revolución* universelle se tenait devant nous, détenteur de papiers en apparence significatifs !

Nous l'avons donc appréhendé avec ses dossiers et conduit à la PP. Dans la pièce réservée aux contacts des RG avec les informateurs potentiels, un peu de détente, un petit verre, quelques rires, et l'agent subversif venu d'Amérique latine s'est trouvé en confiance. Il nous a alors expliqué très sérieusement l'objectif de sa mission : répandre l'insurrection, mettre le feu à l'Europe ! Dans la folie du moment, de tels propos semblaient parfaitement cohérents.

Nous étions ravis d'avoir arrêté ce rouage essentiel du grand chambardement mais n'étions pas des professionnels de l'examen de situations étrangères, nous avons donc demandé à la DST, la Direction de surveillance du territoire, de prendre en charge notre dangereux agitateur. Un commissaire et six inspecteurs : ils sont venus à sept chercher ce gros poisson pris dans nos filets.

Consternation : vingt-quatre heures plus tard, je recevais un coup de téléphone ironique mais amical d'un commissaire de la DST :

— Cher ami et cher collègue, c'est un mauvais canasson que vous nous avez donné ! En fait, c'est un mythomane !

L'histoire devrait s'arrêter là, mais ce serait compter sans le talent de la DST. Ce mythomane, ils ont réussi à en faire un véritable informateur, bientôt injecté dans le mouvement révolutionnaire. Ils lui ont appris les noms, les lieux, les procédures d'admission au sein des mouvements, et ils en ont fait un important correspondant d'un organe de presse révolutionnaire de l'époque. Ainsi, le mythomane n'a pas été perdu pour tout le monde, il a été en quelque sorte récompensé de la comédie qu'il nous avait jouée en pouvant continuer à l'interpréter pour d'autres que nous.

Parfois, la mission des informateurs pouvait comporter des risques. L'un de nos fonctionnaires, travaillant sous couverture de sa carte d'étudiant, assistait dans un amphi à une conférence fumeuse, lorsque soudain l'un des meneurs fit une annonce au micro :

— Nous savons qu'il y a un flic dans l'amphi ! Nous allons vérifier les identités et fouiller tout le monde !

Notre collaborateur, peut-être insuffisamment expérimenté, fut vite repéré, conduit près de l'estrade et déshabillé. Ils trouvèrent sur lui une carte pour des transports gratuits réservés aux fonctionnaires de police : son identité était dévoilée ! Le malheureux commença à être sauvagement battu, heureusement cependant un professeur de Vincennes, anarchiste lui-même mais révolté par ce spectacle de violence, s'interposa fermement. Notre homme put se rhabiller et s'éclipser en toute hâte. Au regard des risques pris par ce malheureux inspecteur, des violences subies et du courage manifesté, Jean Paolini, directeur du cabinet du préfet de police, décida dans la nuit même, sur ma proposition, qu'il serait donné une suite favorable à sa demande de mutation en province.

Jusqu'en 1976, j'ai assumé le commandement du Groupe de direction (devenu Section de direction). Pendant cette période, les problèmes ont évolué. Après la flambée de 1968 et le retour au calme, nos effectifs ont été réévalués à la baisse et nos objectifs réorientés. Les problèmes s'étaient modifiés, il ne s'agissait plus d'une présence « H 24 » sur le terrain mais de surveillances discrètes, d'identifications, de recrutements au sein des mouvements d'extrême gauche et particulièrement auprès des maoïstes. Une partie des trotskistes, lambertistes, mouvance Quatrième Internationale, pablistes, tous ces mouvements de l'époque, ont renoncé aux lendemains qui chantent dans l'immédiat pour s'engager dans un travail de fond, par la réflexion intellectuelle, la propagande et

l'action politique. En 1971, dans cette optique nouvelle, les trotskistes-lambertistes ont envoyé de nombreux militants intégrer les rangs du Parti socialiste réuni en congrès à Épinay, ce qui pouvait apparaître comme une manœuvre de noyautage se déroulant au moment même où François Mitterrand prenait le contrôle du PS.

L'agitation de rues provoquée par les anars, les trotskistes de la tendance Quatrième-Internationale-Pierre-Frank s'apaisait, les militants se tournaient vers l'effervescence intellectuelle. Dans le même temps, certains dissidents de l'Union des étudiants communistes se constituaient en prochinois de type Petit-livre-rouge. D'autres maoïstes étaient tentés par une démarche extrême qui n'excluait *a priori* ni le rapt ni le meurtre... Ils avaient pour base l'École normale supérieure, rue d'Ulm, où ils se réunissaient dans les salles U et V. Nous nous sommes efforcés d'infiltrer auprès d'eux un informateur capable de nous rendre compte des décisions qu'ils prenaient et des opérations qu'ils tramaient.

Parmi ces maoïstes de la gauche prolétarienne se dessinèrent deux écoles : l'une prônait la propagande, l'autre la violence. La NRP, Nouvelle résistance populaire, constituait le fer de lance de la ligne dure. Le problème existentiel de tous ces groupuscules était l'absence en leurs rangs de travailleurs véritables, ces prolétaires pour lesquels ils affirmaient combattre. Il fallait donc aller les chercher... C'est ainsi que l'on a vu, en octobre 1970, Jean-Paul Sartre juché sur un tonneau pour haranguer des ouvriers interloqués de l'usine Renault de Billancourt qui ne comprenaient pas son message. Le 25 février 1972, alors que des activistes de la Gauche prolétarienne tentaient d'entrer dans l'usine, l'un de ces militants, Pierre Overney, fut abattu par un agent de sécurité, Jean-Antoine Tramoni, pris de panique alors qu'il tentait de s'interposer pour empêcher les manifestants d'entrer dans les installations de la régie. Cette mort dramatique a été suivie d'une manifestation forte, hargneuse, qui a failli mal se terminer, mais que nous avons finalement pu maîtriser.

Les équipes de tueurs de la NRP ont décidé alors de « faire la peau » à Tramoni, mission qui fut effectivement exécutée en 1977. Auparavant, en mars 1972, ils ont procédé à l'enlèvement, durant quarante-neuf heures, de Robert Nogrette, considéré comme un « petit chef » de la régie Renault. Quarante-neuf heures, cela peut sembler court, ce furent pour nous des instants terribles et infinis. Et comme nous savions que d'autres projets de kidnappings s'élaboraient dans l'arrière-boutique de la NRP, notre groupe prit alors ces maoïstes extrêmes dans son collimateur et s'attacha à ne plus les lâcher.

Il se trouve que la direction centrale des RG, notamment en la personne de mon ami l'inspecteur général Jacques Harstrich, chef de

la Brigade opérationnelle centrale, disposait d'un informateur au cœur même du dispositif le plus secret de la NRP. C'est ainsi que nous avons été prévenus des visées les plus secrètes des dirigeants de cette prétendue « résistance populaire ». Au programme, notamment, l'enlèvement d'Henri de Wendel, patron de mines lorraines. L'opération avait été planifiée : elle devait être menée au moment où la cible rentrait chez elle avec son chauffeur, à l'instant précis où l'homme sortait de son véhicule garé dans le parking de sa résidence. De longues surveillances (plus de quinze jours) furent exercées par des équipes mixtes de la PJ et des RG. À la demande du ministre de l'Intérieur, je fus reçu personnellement par Henri de Wendel à son domicile, je lui décrivis les menaces qui pesaient sur lui et les dispositions que nous avions prises. Il m'en remercia, tout en me précisant qu'il n'attachait aucune importance à cette menace. Sans doute ne pensait-il pas que les militants de la NRP iraient jusqu'à l'exécuter. Je n'ai pas insisté, mais je savais que les renseignements en possession des terroristes étaient d'une telle précision que l'on ne pouvait que s'interroger sur l'existence d'une taupe dans l'entourage d'Henri de Wendel... Mais nous n'avons jamais rien pu établir à ce sujet.

En définitive, la planque ne fut pas inutile. Un soir, nous avons vu arriver deux voitures transportant des individus vite repérés. Au moment où ils allaient se mettre en place pour attendre leur victime, un doute certainement les effleura ; en tout cas, ils ont senti quelque chose et se sont méfiés, ils ne se sont pas arrêtés et ont fait aussitôt demi-tour pour déguerpir. L'action avait échoué grâce à notre vigilance. Les informations obtenues étaient excellentes.

Avec la NRP, nous nous sommes trouvés à un point de basculement possible dans la violence extrême, comme ce fut le cas en Allemagne et en Italie avec la bande à Baader ou les Brigades rouges. En France, nous avons évité le pire. Par chance peut-être, mais aussi par la volonté d'un homme, Benny Levy. Ce responsable suprême de la gauche prolétarienne décida délibérément de ne pas franchir la ligne. Vers quelle dérive aurait glissé la gauche prolétarienne sans son autorité et sa clairvoyance ? Par la suite, il devint secrétaire de Sartre, puis abandonna ses espoirs révolutionnaires pour se tourner vers le Talmud, dont il fut considéré comme un éminent commentateur.

Quels enseignements peut-on tirer en matière d'ordre public de la période qui s'ouvrit en Mai 68, prolongée au fil des mois et des années ? Sur le plan du renseignement, les événements spécifiques du mois de mai furent un temps de cacophonie et ceci compliquait les efforts de tous. Nous tentions bien de recruter des informateurs, mais

tout cela dans la division des services. Cette situation incompréhensible dura jusqu'à la fin mai. Elle illustre d'une façon parfaite le temps – long – nécessaire à la réforme d'une structure.

Et l'action n'était pas toujours simple. Au début, la population exprimait un évident sentiment de sympathie pour les étudiants en révolte. Au carrefour de l'Odéon, par exemple, nous avons tenté d'implanter des hommes ou des caméras d'observation dans des chambres inoccupées ou des greniers... Impossible ! Les propriétaires nous ont fermement éconduits : « Mais ce sont nos enfants qui manifestent, messieurs ! Vous devriez plutôt arrêter les voleurs ! » Au bout de quelques jours, de quelques semaines, cette attitude hostile se modifia complètement : « Mais qu'attend la police pour les ficher tous dehors ? »

Lorsque la préfecture a évacué le théâtre de l'Odéon, ceux qui auparavant nous avaient si mal accueillis applaudissaient aux fenêtres et faisaient claquer au vent des drapeaux tricolores. Pour les policiers qui avaient été à la tâche durant de longs jours et d'interminables nuits, ce fut un intense moment de satisfaction, je dirais presque un instant de bonheur.

Par la suite, Raymond Marcellin a tiré la leçon de ces semaines d'hésitation et d'inorganisation : les matériels de protection du personnel, les moyens de transports et les systèmes de liaison rapide ont été améliorés, le ministère de l'Intérieur a accompli des efforts considérables pour renforcer les équipements, prenant conscience de la nécessité de protéger les hommes. On vit apparaître dans Paris des bulldozers anti-barricades maniables, des petits camions tout-terrain et des motos-pompes destinées à disperser les foules.

Et puis, quand les manifestations de rues se sont régulées, le Groupe de direction a vu son rôle de surveillance des enrégés s'estomper pour constituer le premier groupe d'information, de recherche, de renseignements, de filatures orienté vers d'autres mouvances menaçant la sécurité publique.

Le monde changeait... Le 13 janvier 1975, à Orly, un commando palestinien se réclamant de Septembre noir, soutenu par le FPLP, le Front populaire de libération de la Palestine, avec Carlos à sa tête, tirait au lance-roquette sur un avion de la compagnie israélienne El Al. Les terroristes ratèrent leur cible mais touchèrent un avion yougoslave, faisant trois blessés. Et notre regard se porta encore davantage sur le terrorisme international.

V

Les grandes oreilles

Ma carrière aurait pu se poursuivre normalement jusqu'à une retraite espérée. Mais je ne désirais pas m'engouffrer dans cette voie.

En 1975, le directeur des RG me fait la tête. Je déteste ce genre de situation ambiguë qui crispe les caractères et assombrit les esprits. Je demande donc à le voir...

— Il y a manifestement quelque chose entre vous et moi qui passe mal. Je sens une froideur, une évolution de votre comportement à mon égard. Est-ce que j'ai fait quelque chose qui vous aurait déplu ?

— Pas du tout...

— Monsieur le directeur, il y a quelque chose que vous ne voulez pas me dire...

Il ouvre son tiroir et me sort une carte de visite.

— Vous connaissez ce monsieur ?

Je regarde, je lis un nom qui m'est inconnu, un haut fonctionnaire de la direction générale de l'administration au ministère de l'Intérieur...

— Non, je ne le connais pas.

— Mais lui veut vous connaître, alors allez le voir.

J'appelle l'inconnu :

— Ah, monsieur Massoni, voilà plusieurs jours que j'attends votre coup de téléphone ! me répond une voix suave à l'autre bout du fil.

J'arrive à la direction de l'administration où l'on me tient ce discours :

— Monsieur le commissaire, le ministre a pensé que le moment était venu de nommer un commissaire de police sous-préfet, je dois vous dire que l'on a pensé à vous... J'attends que vous me disiez quelle est votre réaction.

— C'est une décision importante, qui me fait honneur. Mais je dois en parler à ma femme...

— Oui, oui, bien sûr, donnez-moi votre réponse demain.

Le lendemain, je suis retourné le voir et je me souviens de ce que je lui ai dit, après l'avoir à nouveau remercié.

— Le poste que vous semblez me réserver me paraît très intéressant, mais je crois savoir que je plafonnerais au grade de sous-préfet et n'irais pas plus loin...

— C'est déjà très beau, monsieur le commissaire.

— C'est très beau, mais ce n'est pas ce qui m'intéresse.

— Alors, quelle est votre réponse ?

— Ma réponse est négative, sauf si à l'instant vous me dites que vous allez saisir le ministre de l'Intérieur, Michel Poniatowski, d'une demande que je formule d'être affecté en Haute-Corse, où l'on crée un nouveau département et où l'on a besoin d'un directeur de cabinet. Pour mon pays, je le ferais volontiers... Et cela me donnerait le sentiment d'apporter une contribution personnelle à la Corse.

— Mais enfin, monsieur le commissaire, vous n'y êtes pas du tout ! Nommer un Corse en Corse, c'est impensable !

— Dans ce cas-là, je décline votre proposition, avec regret.

Il fait une drôle de tête ! Nous sommes en juin 1975, nul ne veut encore nommer un Corse en Corse, mais le drame d'Aléria survient deux mois plus tard : deux gendarmes sont tués dans l'assaut donné à une ferme qu'occupent des séparatistes, et des incidents graves ont lieu à Bastia. Alors le gouvernement change de position et cherche partout des Corses pour les nommer dans l'île, en espérant qu'ils parviendront à apaiser la situation.

À ce moment, Jean Paolini, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, m'appelle :

— Alors, comment ça va, chef ?

— Mal, très mal, tout cela me rappelle l'Algérie... Je vois en Corse tous les jeunes l'oreille collée à la radio, il règne un très mauvais climat. Il faut très vite nommer un préfet qui arriverait avec la connaissance du pays et de la langue, un préfet corse.

— Qui voyez-vous ?

— Jean Riolacci.

— Ah bien, voilà, c'est bon, c'est ça, exactement mon idée !

Et ils l'ont nommé : depuis cent cinquante ans, la Corse n'avait plus connu un préfet natif de l'île ! À peine arrivé sur la terre corse, Jean Riolacci a pris la parole en des termes qui ont apaisé les tensions,

au moins provisoirement.

En cette année 1975, ma traque de tous les terrorismes devait laisser place à une semi-année sabbatique un peu particulière : j'allais retourner sur les bancs de l'école. À 39 ans ! Intégrer l'Institut des hautes études de défense nationale constituait pour moi une chance et un honneur puisque nous étions plusieurs centaines de candidats pour environ soixante-dix places seulement. Cet institut, voulu par Léon Blum en 1936, représentait, et représente toujours, rien de moins que le mariage heureux de la nation et de son armée, avec le développement de ce concept essentiel : envisager la défense de notre pays dans ses aspects les plus larges possibles, aussi bien civils que militaires, économiques que culturels.

En fait, il s'agissait d'éviter aux futurs cadres une vue univoque pour leur procurer une vision latérale qui mêlait la sécurité de défense, la sécurité intérieure et la sécurité civile. Le choix des auditeurs correspondait d'ailleurs à cette optique globale : on y trouvait un tiers d'officiers « généralisables » – c'est-à-dire susceptibles d'être nommés généraux –, un tiers de civils exerçant des responsabilités importantes au sein de grandes entreprises du secteur privé et un tiers d'administratifs désignés par leur hiérarchie, les meilleurs disait-on, ceux en tout cas qui semblaient appelés à devenir les cadres de la haute administration.

Pierre Schwed, président des auditeurs de l'IHDEN, m'avait vivement conseillé de « faire l'Institut » et avait soutenu ma candidature. Avec son épouse Edel, ils organisaient dans leur belle propriété des environs de Paris des réunions d'information pour ceux qui auraient un jour à exercer le pouvoir. J'y participais et y rencontrais de futurs ministres de la Défense, notamment, que l'on éclairait discrètement sur certains sujets, l'armement nucléaire et son importance par exemple.

Année sabbatique peut-être, mais année dense certainement puisque nous exercions toujours nos fonctions. Deux matins par semaine, nous nous retrouvions « en classe » avec nos devoirs faits : pièces à distribuer, exposés à préparer, voyages à étudier – le reste du temps nous étions « sur le terrain », dans nos administrations d'origine. L'expérience que j'avais pu acquérir dans le contrôle des mouvements « révolutionnaires » et dans le suivi des mouvances terroristes intéressait mes condisciples et je me suis efforcé de leur transmettre le plus clairement possible mon acquis du terrain.

La camaraderie, le tutoiement obligatoire, la compétence générale, la cordialité de l'encadrement, tout ceci constituait un mélange

original sur le plan humain, riche sur le plan intellectuel. Ensemble, nous sommes partis à Berlin, alors divisé entre Est et Ouest, nous avons franchi le Checkpoint Charlie afin de passer brièvement de l'autre côté, le temps d'être suivis de près par de soupçonneux personnages à l'allure patibulaire. Nous sommes allés aussi à Khartoum, où nous avons été reçus par le président soudanais dans une ambiance encore un peu coloniale. En Irak, à Bagdad, nous avons visité le musée d'Antiquités, une pure merveille, qui n'existe plus, hélas... Saddam Hussein était alors vice-président de la République, et j'ai cru comprendre qu'il y avait alors une petite friction entre son pays et la France, ou peut-être l'avait-il inventée pour nous faire passer un message de mise en garde. Quoi qu'il en soit, il nous avait fait attendre plus de deux heures dans une salle de réunion avant de daigner venir nous saluer. Saddam s'est assis sans nous faire signe de nous rasseoir, il nous aurait aussi bien laissés debout, ça ne le gênait pas... C'est le général Etcheverry, directeur de l'Institut, qui nous a fait signe de reprendre place. Sur un ton violent, agressif, désagréable, notre hôte nous a tancés, adoptant une attitude comminatoire tout à fait déplaisante.

— Que faisons-nous ? nous sommes-nous demandé entre nous.

Parmi nous se trouvait le dirigeant d'un groupe de presse français important.

— L'attitude qu'il a vis-à-vis de notre pays est scandaleuse ! Je vais passer un coup de fil à Paris pour en faire parler !

— Je te conseille plutôt de laisser tomber, lui ai-je suggéré. Ça ne ferait que donner une portée supplémentaire à l'attitude qu'il a eue et aux propos qu'il a tenus, dont tout le monde se moque...

— Au fond, tu as raison, a-t-il conclu.

On nous a invités à rentrer à notre hôtel et l'on nous a annoncé que l'on viendrait nous chercher à 20 h 30 pour aller dîner. À l'heure dite, nous avons été conduits sous une grande tente où nous devions prendre notre repas, assis en rond par terre... Nous voyions les plats s'amasser devant nous, une débauche de nourritures d'une richesse extraordinaire, mais personne ne venait servir ! Vers 23 heures, nous nous demandions encore si nous allions manger. Alors, nous avons passé le mot entre nous : on ne mange pas, on n'a pas faim.

C'est ce qu'on a fait. Nous sommes rentrés à l'hôtel et avons dormi le ventre vide. Telle a été notre manière de protester contre un accueil indigne.

En définitive, j'aurai passé dans cet institut l'une des meilleures

années de ma vie administrative mais, en avril 1976, tout allait changer... Une nouvelle mission, passionnante, devait m'être confiée. Jérôme Monod, directeur de cabinet de Jacques Chirac, alors Premier ministre, recherchait un collaborateur capable d'assurer la coordination et la synthèse d'informations en provenance des divers services de renseignements : Police nationale, direction de la surveillance du territoire, Renseignements généraux, préfecture de police, service de documentation extérieure et de contre-espionnage... Je lui avais été présenté par le capitaine Michel Roussin que j'avais connu à Alger où nous avions été sous-lieutenants ensemble au mess des officiers du square Bresson – il avait pris du galon ! Au mess, on savait quand Michel arrivait : toutes les femmes tournaient la tête vers lui. Mon nom lui avait été cité par les préfets Jean Paolini et Pierre Somveille sous les ordres desquels j'avais servi, et je fus ainsi convoqué à Matignon un samedi matin.

Je trouvai Jérôme Monod vêtu d'un blazer bleu et d'un pantalon gris – tenue élégante de week-end, comme je devais le constater par la suite. Entretien approfondi, questions précises, courtoisie de rigueur. Le directeur de cabinet me demanda notamment mon sentiment sur la manière dont avait été présentée à l'opinion une récente décision prise par le gouvernement.

— Si la décision n'est pas contestable sur le fond, sa présentation publique n'a manifestement pas été à la hauteur de l'importance de l'événement, répondis-je.

— Je crois que nous nous reverrons, dit-il alors.

Effectivement, quelques jours plus tard, le général Etcheverry entra en coup de vent dans le grand amphithéâtre de l'École militaire et me faisait signe de le rejoindre :

— Je suis très heureux de vous annoncer que vous entrez au cabinet du Premier ministre ! Vous restez à l'Institut, mais vous rejoignez Matignon cet après-midi.

C'est ainsi que j'ai connu Jacques Chirac. Je découvris un homme exceptionnel, chaleureux, simple, ayant une grande vitesse de raisonnement et une capacité à prendre très rapidement des décisions. J'appris surtout à connaître un personnage profondément humain, ayant un sens aigu du management. Voilà une personnalité qui n'a jamais réprimandé l'un de ses subalternes, qui ne manque jamais d'adresser à chacun un mot personnel, attention touchante qui le rend extrêmement sympathique.

Ma mission me fut donc précisée par Chirac lui-même et par son directeur de cabinet : je devais être en liaison avec les services pour une surveillance étroite de l'application de la tutelle du Premier

ministre sur les moyens d'interceptions téléphoniques administratives, autrement dit les écoutes, les grandes oreilles ! Je devenais conseiller du Premier ministre pour les questions de sécurité et de renseignement.

Tous les problèmes de terrorisme et toutes les questions d'insécurité nationale et internationale étaient dans notre collimateur. Le terrorisme d'extrême gauche, mais aussi les séquestrations d'autorité civile ou les risques de graves menaces de trouble à l'ordre public nous concernaient, rien ne nous était étranger, tout était susceptible d'être saisi et commenté à l'attention du Premier ministre.

Dans notre jargon, les interceptions de sécurité étaient désignées par un terme générique : les « zonzons ». Très précisément, les zonzons désignent les petits écouteurs que l'on se colle dans les oreilles. Plus largement, on donnait deux sens à ce mot : celui du contrôle des communications téléphoniques et celui de la sonorisation d'un appartement. Dans l'aménagement de tel intérieur, un ouvrier spécialisé dans la pose du zonzon peut se glisser et dissimuler un micro à peu près invisible qui transmet le moindre bruit, la moindre parole à cinquante ou cent mètres. Les personnes chargées de l'écoute se trouvent devant l'immeuble, cachées dans une camionnette de déménagement ou de transport de fruits et légumes. L'essentiel reste évidemment de ne pas se faire remarquer, de passer inaperçu à l'arrivée et au départ.

En fait, les zonzons étaient notre hantise : il fallait autoriser ce qui devait l'être et interdire sans hésitation ce qui constituait un détournement de la réglementation. Nous n'avions aucun contrôle sur les moyens d'interceptions judiciaires, décidées par les magistrats et exécutées par des sociétés ne dépendant en aucune façon de l'État et au sein desquelles travaillaient des personnels d'origines diverses, souvent des retraités férus d'électronique.

Jadis, le dossier sensible des écoutes téléphoniques avait été traité d'une manière approximative : l'à-peu-près et le n'importe quoi régnaient dans les services, des salles d'écoutes plus ou moins clandestines, plus ou moins ignorées, exerçaient dans des conditions mal définies. À la préfecture de police, les écoutes se faisaient, disait-on, dans les profondeurs de la maison au bout de couloirs sans fin, dans une salle surnommée « le Nautilus », sans doute parce que tout cela remuait des eaux toujours profondes et parfois troubles.

Il avait fallu la ferme volonté du Premier ministre Michel Debré pour organiser les grandes oreilles de façon plus démocratique : sa fameuse note 1/E mit de l'ordre dans ce secteur particulier où se

croisent liberté individuelle et sûreté de l'État. La réforme Debré conduisit donc à la création du Groupement interministériel de contrôle, le GIC, dirigé par un général issu des transmissions, dont l'activité était attentivement surveillée par Matignon.

À l'époque où j'ai été en fonction au cabinet du Premier ministre, Jacques Chirac d'abord, jusqu'en août 1976, puis Raymond Barre jusqu'à l'automne 1980, je suis resté extrêmement attentif à ce secteur de compétence. La « production » m'était communiquée et, avec mes deux adjoints, un commandant de police et un commandant de gendarmerie, nous nous montrions extrêmement soucieux de ne voir se commettre aucune dérive. Au moindre doute sur la légitimité et la légalité d'une « construction », c'est-à-dire d'une écoute, celle-ci était immédiatement suspendue et un compte rendu transmis au directeur de cabinet.

Chaque mercredi matin à Matignon, dans la salle du Conseil, une réunion rassemblait l'ensemble du cabinet. Chacun intervenait dans son secteur d'activité : projets soumis aux assemblées, prochains déplacements du ministre, préparation des discours, établissement des programmes, exposé de la politique gouvernementale et libres interventions sur la manière dont nous la percevions. Tout cela était à la fois intéressant et utile pour nous tous. Jérôme Monod possédait un véritable talent pour présider ces réunions, mais attention : il fallait obligatoirement maîtriser son sujet de manière parfaite, l'approximation et l'amateurisme étaient traqués et exclus ! Je me souviens d'une réunion d'arbitrage qui réunissait plusieurs représentants d'importants cabinets ministériels, Monod donnait successivement la parole à ceux qui venaient apporter le point de vue de leur ministre pour une réflexion globale. Avant de s'exprimer, l'un de ces hauts fonctionnaires crut bon de nous informer franchement de son incompétence :

— Monsieur le directeur, articula-t-il d'un ton humble et réservé, je me sens en difficulté pour intervenir. J'ai été prévenu au dernier moment et je ne connais pas bien le dossier...

Jérôme Monod ne se départit pas de son sourire, mais son index sévère désigna la porte :

— Au revoir, monsieur.

Le congédié resta tétanisé. Le directeur se fit alors plus précis, plus cassant :

— Je vous demande de vous retirer.

Le malheureux ramassa ses papiers et s'en alla.

— Ceux qui ne connaissent pas le sujet traité n'ont rien à faire

dans mon bureau, conclut Monod.

Pendant ce temps, sur le plan politique, le temps se gâtait entre Jacques Chirac et le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing. Chacun se demandait si le Premier ministre remettrait sa démission ou si le Président procéderait à un remaniement profond du gouvernement.

Au mois d'août 1976, je me trouvais pour les vacances à Évisa, mon cher village de Corse, et nous avons reçu à déjeuner Jérôme Monod, son épouse et leurs enfants.

— Dois-je abréger mes congés ? ai-je demandé au directeur de cabinet.

Il a souri et m'a encouragé, au contraire, à me reposer aussi longtemps qu'il me semblerait nécessaire. Manière de m'indiquer que rien n'était encore décidé à Paris. Mais les choses devaient évoluer très rapidement ; quelques jours plus tard, Jérôme Monod appelait chaque membre du cabinet à rejoindre la capitale sans délai ! Les vacances étaient terminées, l'heure de la rentrée sonnait pour les bouleversements attendus.

Bientôt, nous fûmes tous rassemblés dans la salle du Conseil de Matignon. Événement inhabituel, on vit entrer dans la salle deux membres éminents du cabinet, deux conseillers occultes, qui ne participaient généralement pas à nos réunions collectives : Marie-France Garaud et Pierre Juillet. La présence de ces deux « poids lourds » marquait bien la solennité du moment.

Enfin arriva Jacques Chirac. Debout, la gorge serrée, nous avons écouté son message, impressionnant sur le fond, apaisant et chaleureux sur la forme. Il nous indiqua qu'il venait de remettre sa démission au président de la République, qu'il poursuivait le combat politique pour le triomphe de ses idées. Déjà, des locaux avaient été loués... place du Palais-Bourbon, siège d'un nouveau mouvement politique.

Dans la cour du 57, rue de Varenne, l'arrivée de Raymond Barre, nouveau Premier ministre, et le départ de Jacques Chirac suscitèrent une émotion réelle chez l'ensemble du personnel. Les applaudissements couvraient des larmes furtives, l'époque changeait. Ce 25 août, plusieurs membres du cabinet qui avaient interrompu leurs vacances repartaient aussitôt. Pour ma part, je décidai de rester avec les membres du cabinet militaire : nous n'étions pas des politiques et avions pour mission première d'assurer la continuité des

services.

Le dimanche matin suivant, je déjeunais rapidement d'un plateau-repas dans le bureau du directeur de cabinet en compagnie de l'officier de permanence, un colonel d'aviation. On entendit alors frapper à la porte et Raymond Barre entra. Nous nous sommes présentés et il nous invita à venir prendre le café dans le parc de Matignon avec sa famille. Nous avons emprunté l'escalier monumental pour accompagner le Premier ministre, son épouse, leurs enfants et les membres du cabinet du Commerce extérieur qui suivaient Raymond Barre dans sa nouvelle et haute fonction.

À peine étions-nous assis que je vis apparaître, courant dans notre direction depuis le pavillon de musique au fond du parc, une escouade de jeunes maîtres d'hôtel affectés au service intérieur, portant des objets non identifiés.

— Que se passe-t-il ? Pourquoi une telle précipitation ?

— On apporte les sous-culs, me répondit dignement un membre du personnel.

— Les quoi ?

— Euh... les coussins qui doivent être placés sur les fauteuils métalliques.

Ce point important fut réglé rapidement dans la bonne humeur.

Un peu plus tard, le secrétaire général du gouvernement, Marceau Long, me fit connaître le souhait du Premier ministre de me voir le lendemain à 8 h 30. Pour quelle raison ? Il ne le savait pas. Ce lundi matin, Raymond Barre me reçut à l'heure dite et me posa successivement deux questions :

— En quoi consiste votre mission auprès du Premier ministre ? Et quels sont les dossiers sensibles que vous suivez actuellement ?

Au moment où je terminais mon bref exposé, l'huissier entra dans le bureau, un billet d'audience à la main.

— Faites-les entrer, souffla Raymond Barre.

Il accueillit le général Claude Vanbremeersch, chef de l'état-major particulier du président de la République, accompagné de son général adjoint.

Le Premier ministre me présenta. Le général me connaissait : n'avais-je pas participé naguère à des réunions auxquelles il assistait ou qu'il présidait ? C'était un homme de grande allure, qui imposait le respect par l'autorité qu'il dégageait naturellement, par la connaissance profonde qu'il possédait des dossiers, par la manière

calme et précise dont il s'exprimait. Le Premier ministre me donna instruction de me tenir à la disposition du général et de répondre à toutes ses questions.

Le général, son adjoint et moi-même nous sommes alors rendus à mon bureau. Durant le trajet, il me précisa sa mission : une prise de connaissance et un contrôle complet du dispositif d'interceptions téléphoniques de sécurité. Avec l'accord du général Vanbremeersch, j'appelai depuis mon bureau l'officier de permanence au Groupe interministériel de contrôle, à partir d'un téléphone de couleur rouge... ce qui avait tout naturellement amené le chef du service à se voir attribuer le surnom de « Rackham le Rouge », manière de protéger son anonymat.

Ce jour-là, Rackham le Rouge était en congé et j'indiquai au colonel de permanence que j'allais me rendre à son service pour y accompagner une haute autorité. On imagine la stupéfaction du colonel lorsqu'il vit descendre de voiture le général Vanbremeersch lui-même. Après les avoir mis en contact, je demandai la permission de me retirer : la conversation entre le général et les techniciens du Groupement devait être totalement transparente, sans la moindre réserve qui aurait pu tenir à ma présence. Plusieurs heures après, le général revint à mon bureau à Matignon et exprima toute sa satisfaction d'avoir été pleinement informé.

J'ai donc appelé directement le chef du GIC, alors en province, pour lui demander de rejoindre Paris au plus vite et de se présenter au chef de l'état-major particulier de la présidence de la République sans passer ni par son service ni par mes bureaux afin de répondre à toutes les questions que l'on serait amené à lui poser. Cette rencontre avec le chef de service lui-même permit au général de compléter son information sur l'ensemble du dispositif. Le lendemain, le général Vanbremeersch me remercia et m'indiqua qu'il allait rendre compte au président de la République du fait que toutes les réponses avaient été apportées aux questions posées et que rien ne lui était apparu anormal.

Il était parfaitement légitime que Valéry Giscard d'Estaing décide de faire procéder à une inspection détaillée du GIC. Mais certains pensèrent que le président de la République souhaitait vérifier s'il n'avait pas lui-même été écouté. Rumeur ou vérité ? En tout cas, rien n'est venu confirmer cette hypothèse. Pourtant, la paranoïa des écoutes est une réalité qui n'a pas disparu et ne s'est pas atténuée avec le temps. Voilà un thème à la mode, un thème récurrent, certains pensent avec plus ou moins de force qu'il faut être écouté pour être quelqu'un... Si nul ne songe à vous écouter, c'est que vous ne comptez pas vraiment dans notre République !

Bref, Raymond Barre me reçut le lendemain pour m'exprimer sa satisfaction de constater que les choses s'étaient passées comme elles devaient se passer : dans la plus grande transparence et le plus grand respect des règles. J'allais donc rester à son cabinet. Daniel Doustin, puis Philippe Mestre, nouveaux et successifs directeurs de cabinet du Premier ministre, m'accordèrent leur confiance, assortie de fortes recommandations de vigilance.

Un jour, je vis passer un papier : la surveillance d'un numéro avait été demandée dans les conditions les plus régulières avec un rapport très complet qui montrait l'intérêt de surveiller cet abonné en raison de forts soupçons de trafics. *A priori*, la note qui accompagnait la requête ne pouvait laisser place à la moindre suspicion. Mais l'examen de la « production » par le « groupe de contrôle du Premier ministre » installé au GIC avait fait apparaître un nom qui semblait n'avoir, à première vue, aucun rapport avec la surveillance demandée régulièrement. Tout cela pouvait éventuellement constituer une sorte de maquillage de la part du service demandeur qui, ainsi, s'aventurerait sur un terrain interdit. Je ne voyais pas très bien ce qui justifiait le relevé des propos de cet homme dont le patronyme pesait lourd, même s'il n'était pas surveillé directement, même s'il apparaissait en périphérie des branchements. Quoi qu'il en soit, dès l'instant où ce nom apparaissait, je devais le signaler. J'ai appelé Doustin pour lui dire que je souhaitais le voir très vite.

— Mais qu'est-ce qu'il se passe, fils ? me demanda-t-il avec son accent chantant du Sud-Ouest.

— J'ai pris l'initiative de vous déranger parce qu'un nom est apparu en périphérie d'une surveillance...

Et je brandis les transcriptions des écoutes téléphoniques...

— Qui a demandé cela ?

— Un service habilité. Il a justifié la demande, il a fait une synthèse de laquelle il ressortait que tout ceci était parfaitement justifié.

— Et alors, qu'avez-vous fait ?

— Dans la seconde qui a suivi la lecture de la note, j'ai fait suspendre cette écoute, en attendant des informations complémentaires.

— Vous avez très bien fait, fils.

Il a décroché son téléphone et a appelé le directeur du service concerné.

— Allô ami, c'est Doustin. Dites donc, je viens de voir quelque chose qui ne me plaît pas du tout... J'ai prononcé la suspension immédiate sur votre affaire, je ne veux plus revoir cela, à moins que cela ne soit pleinement justifié !

Au bout du fil, le directeur « incriminé » était sans voix. Par la suite, nous avons connu une paix royale et il n'y a jamais eu d'irrégularité (tout au moins à notre connaissance). **A priori**, rien ne pouvait laisser supposer une manipulation du service demandeur, couvert par une demande parfaite dans sa forme, mais il fallait envoyer un signal fort : chacun comprit que les demandes étaient étroitement surveillées.

Il faudra sans doute encore du temps pour que la France parvienne à régler le problème des écoutes judiciaires. Il est pour le moment aménagé sur le papier et des progrès ont été accomplis.

Selon le ministère de la Justice, la France est pourtant l'un des pays européens qui pratique le moins d'interceptions judiciaires : quinze fois moins que l'Italie, douze fois moins que les Pays-Bas, trois fois moins que l'Allemagne. Cependant, en 2005, les dépenses d'interception se sont élevées à 92 millions d'euros, ce qui représente un pourcentage important des frais de justice, pour vingt mille écoutes téléphoniques judiciaires par an. Encore le téléphone ne pèse-t-il que 30 % des écoutes judiciaires. Le reste est constitué par la communication de données de connexion liées à Internet. En revanche, l'augmentation des interceptions judiciaires est plus significative : elles seraient passées de moins de 6 000 en 2001 à 27 000 six ans plus tard !

Une plate-forme nationale d'interceptions judiciaires a été instituée en 2007. Cette structure est l'équivalent judiciaire du Groupement interministériel de contrôle, elle est appelée à centraliser l'ensemble des demandes, émanant dans la plupart des cas des juges d'instruction. Beaucoup de points restent à préciser sur le fonctionnement de cette plate-forme : qui assurera la direction de la nouvelle structure ? Qui fera le lien entre les juges d'instruction, lesquelles donneraient leur feu vert à ces écoutes, et les services d'enquête, qui les réclameraient ? Il faudra également développer la recherche des officines que l'on pourrait qualifier de « barbouzardes », qui agiraient, dit-on, au mépris des règles de droit.

Les écoutes recueillent **les** renseignements, mais encore faut-il coordonner **le** renseignement pour une lutte efficace contre toutes les forces qui pourraient menacer l'ordre public et la République. À toutes

les époques, cette coordination a été une préoccupation des gouvernements.

En France, cette nécessaire coordination avait débouché sur la création du Comité interministériel de renseignement, le CIR, par l'ordonnance du 7 janvier 1959 : « Le comité comprend, sous la présidence du Premier ministre, les ministres chargés de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Économie, des Finances et du Budget, de l'Industrie, de la Recherche, des Télécommunications, de l'Espace, des Départements et Territoires d'outre-mer et, en tant que de besoin, les autres membres du gouvernement. Il comprend également le secrétaire général du gouvernement et le secrétaire général de la Défense nationale. Le haut responsable chargé de l'intelligence économique peut être invité à y assister. » Il revint donc à ce comité de coordonner et d'animer les activités entre les chefs des différents services de renseignement (DGSE, DCRI, DST), les ministres, le chef de l'état-major du Président, le secrétaire général du gouvernement et le secrétaire général de la Défense nationale.

En 1976, lorsque Daniel Doustin prit la direction du cabinet de Raymond Barre, il essaya sans trop bouleverser les structures d'accélérer les processus. Doustin, spécialiste reconnu en matière de renseignement, avait été notamment directeur de la surveillance du territoire chargé de la coordination de la lutte anti-OAS, l'Organisation de l'armée secrète qui s'opposait avec violence au retrait de la France d'Algérie.

Cet homme volontaire n'aimait pas les grandes réunions qui se tenaient en salle du Conseil de Matignon. Il avait le sentiment de se trouver embarqué sur un imposant paquebot d'où jamais ne se dégageait une constatation opérationnelle ou une proposition concrète. Il accepta aisément l'idée que je lui soumis avec quelques autres : créer une instance plus légère que le fameux CIR. Le Premier ministre, sur proposition de son directeur de cabinet, décida alors de créer la Commission interministérielle de renseignement qui allait fonctionner selon des règles originales. Elle réunissait une fois par mois les directeurs de cabinet des ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur, le préfet de police, le directeur général du SDECE, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, le chef de l'état-major particulier du président de la République ainsi que le chef du cabinet militaire du Premier ministre. J'assurais le secrétariat de cette instance et j'y participais en qualité de chargé de mission pour les questions de renseignement et de sécurité. Mon rôle consistait à assurer le compte rendu des réunions et le suivi des décisions.

Les travaux se déroulaient en deux temps. Cette division de

l'activité prenait bien en compte la nécessité de rebondir à partir d'une séance de travail lourde. Celle-ci commençait en général vers 9 h 30, se tenait dans une des salles de réunion du rez-de-chaussée de l'hôtel de Matignon et prenait fin environ deux heures plus tard. Les membres du CIR se transportaient alors au Pavillon de musique. À cet endroit avait été préparé un déjeuner de travail. Le timing était rigoureux et les interventions limitées dans le temps. Toute absence à l'une ou à l'autre des parties de la réunion de coordination du renseignement et de l'action était exclue. À titre d'indication, si l'un des participants ne pouvait être présent, pour raison impérative, son adjoint ne pouvait en aucun cas le remplacer.

Dans la première partie de la réunion, je prenais des notes rapides et concises puis, au moment où était servi le déjeuner, je faisais un compte rendu verbal de ce qui avait été dit et soulignais, en particulier, les points litigieux qui appelaient un arbitrage du Premier ministre ou du président de la République.

— Espérons que Massoni pourra déjeuner, soupiraient en souriant les participants.

Jacques Chirac, redevenu Premier ministre en 1986, apprécia cette formule de compte rendu rapide, ce principe d'appel immédiat à la décision. À partir de notre Comité interministériel de renseignement se développera dans son esprit l'idée d'une coordination permanente qui mettrait à la disposition des plus hautes autorités de l'État les renseignements récents et les différentes hypothèses d'action. Principe qu'il mettra en application plus tard, lorsqu'il deviendra président de la République.

À l'automne 1980, je souhaitais rejoindre mon administration d'origine, estimant que quatre années passées dans les ors de la République étaient une expérience irremplaçable mais qui devait être complétée par un commandement de terrain. Je demandai au directeur de cabinet, Philippe Mestre, de recueillir l'avis du Premier ministre sur cette requête. Raymond Barre me reçut :

— Je regrette que vous quittiez mon cabinet mais je comprends les raisons. Il ne faut pas rester trop longtemps dans les cabinets ministériels, on risque de « perdre le contact ». Le président de la République, avec qui j'en ai parlé, envisage de vous nommer, lorsqu'il aura été réélu, directeur de la surveillance du territoire ou directeur central des Renseignements généraux. En attendant, vous allez être nommé directeur des services techniques de la préfecture de police.

Je remerciai vivement le Premier ministre pour la décision qu'il m'annonçait et les perspectives qu'elle traçait pour l'avenir de ma

carrière. Et je fus heureux de retrouver le contact avec les forces de police de la préfecture et, en particulier, les 1 500 fonctionnaires qui formaient la direction des services techniques, à qui l'on donnera plus tard le nom de direction de la logistique.

Je fus particulièrement attentif aux policiers chevronnés, compagnons et maîtres dans leur activité professionnelle, de la motorisation à la télécommunication, et leur manifestai toute la considération qu'ils méritaient. Ils s'en souviennent parfois encore, lorsque je les rencontre par hasard, et me disent combien ils ont apprécié que je leur remette officiellement au cours d'une cérémonie « la médaille des vingt ans », vingt ans d'activité dans la police. Jusqu'alors, ils recevaient le plus souvent cette récompense dans une enveloppe avec un diplôme plié en quatre.

En 1981, on le sait, Valéry Giscard d'Estaing ne fut pas réélu. Les délégués syndicaux de mon service, craignant que je ne sois emporté dans une tourmente de mutations, firent savoir qu'ils souhaitaient mon maintien à ce poste. Ils avaient tenu à venir me le dire : la direction tournait bien et ils ne voyaient aucune justification à mon remplacement. Sans doute ont-ils dû transmettre le message à qui de droit : je suis resté au même poste jusqu'en 1986.

Beaucoup de mes collègues pensèrent que j'avais anticipé sur les événements et que j'avais quitté à temps le cabinet ministériel. Alexandre de Marenches, patron du SDECE, me voyant plongé dans les problèmes techniques quotidiens de la PP, des véhicules à dépanner et du matériel à entretenir, me dit en souriant :

— C'est bien, vous êtes en train de devenir le spécialiste national de la boîte de vitesse.

Le comte Alexandre de Marenches, qui n'aimait pas trop qu'on l'appelât ainsi, était un homme pour lequel j'avais un profond respect et beaucoup de reconnaissance. Il a toujours été avec moi d'une grande prévenance et ne m'a rien dissimulé de ce qui était nécessaire pour assurer ma mission. Je lui ai été utile, je crois, en lui préparant les rencontres qu'il a eues en tête-à-tête avec les Premiers ministres, Jacques Chirac puis Raymond Barre. Les choses étaient huilées par les contacts que j'avais avec son cabinet.

Marenches avait un étrange auteur de référence : Sun Tzu, général chinois du VI^e siècle avant J-C., auteur de *L'Art de la guerre*, qu'il citait régulièrement. Il estimait que le Chinois avait défini sur le plan de la tactique mais surtout sur celui de la stratégie, un certain nombre de positions, de thèmes, d'orientations, d'actes qui restaient comme autant de leçons. Il m'offrait des livres de géopolitique en ponctuant

son geste de cet avertissement :

— Mon petit, je vous offre ce livre, quand vous l'aurez lu, on en reparlera.

VI

L'arrestation des tueurs d'Action directe

L'automne 1980 m'avait donc conduit à retrouver ma maison mère, la préfecture de police. J'étais responsable de la logistique des forces de police dans Paris et les trois départements de la couronne.

Le président de l'Assemblée nationale, Louis Mermaz, souhaita faire procéder à la vérification systématique de la sécurité du palais Bourbon tant à l'extérieur du bâtiment, à la charge de la préfecture de police, qu'à l'intérieur, dont la responsabilité incombait à la gendarmerie. En liaison étroite avec les questeurs, les secrétaires généraux et mes collaborateurs spécialisés dans différents domaines comme la résistance des matériaux et la balistique, l'audit fut donc réalisé en collaboration avec les gendarmes. Notre rapport n'entraîna guère de bouleversements majeurs, si ce n'est un renforcement des liaisons avec les services de police voisins et la création d'une salle d'état-major destinée à réunir régulièrement les forces sécuritaires mobilisées. Mais la manière rapide et efficace dont nous avons répondu à la question posée fit tache d'huile : de hautes personnalités me demandèrent de vérifier, à leur tour, la sécurité de leur domicile personnel. Je le fis volontiers, avec l'accord du préfet de police, et je crois pouvoir dire que le travail de mes collaborateurs, dont j'assumais la totale responsabilité, fut apprécié. Je dois à cet égard remercier le préfet André Sudre, ami de ma famille et proche de François Mitterrand qui m'avait garanti auprès des autorités qui sollicitaient mon concours.

J'étais donc devenu un spécialiste de la sécurité, et cette réputation flatteuse allait me conduire pour un temps à l'enseignement. Le professeur Pierre Dabezies, ancien colonel parachutiste, ancien directeur du département de sciences politiques de l'université Paris-I, devenu ambassadeur de France au Gabon, avait créé à Libreville un diplôme d'études approfondies dans le cadre de l'Institut africain d'études stratégiques. Sur la demande de l'ambassadeur, j'entrai provisoirement dans le corps enseignant avec le titre de professeur associé. Pendant plusieurs années, j'assurai un enseignement sur le

thème suivant : « Les risques spécifiques et de toutes natures qui menacent sur tous les plans les États émergents ». Je dois dire que mon surprenant rôle de professeur m'a procuré de grandes satisfactions : mes étudiants avaient déjà atteint un niveau universitaire élevé et mes cours les intéressaient vivement.

Pendant ce temps, la « course en avant » d'Action directe, mouvement de guérilla anarcho-communiste, connaissait un nouvel épisode sanglant. Le 31 mai 1983, lors d'une fusillade, avenue Trudaine à Paris, entre un commando et la police, deux policiers furent tués et un autre grièvement blessé. Ces meurtres suscitérent un émoi considérable dans les rangs des forces de l'ordre, démontrant à quel point l'émotion peut toucher les cœurs et les âmes les plus résolus, les effectifs les plus entraînés. Il y eut même des manifestations de rues, qui prirent rapidement une tournure politique.

Une cérémonie solennelle en hommage aux fonctionnaires tombés dans l'exercice de leur métier devait avoir lieu dans la cour de la préfecture de police. Grâce à la confiance que des organisations syndicales m'accordaient, j'avais perçu que des débordements difficilement maîtrisables pourraient se dérouler à cette occasion et j'en avais rendu compte au préfet de police, Jean Perrier. Il me paraissait souhaitable que cette affaire puisse être contenue dans les limites extrêmes de ce qui était acceptable.

La veille, je reçus un coup de fil de Joseph Franceschi, secrétaire d'État à la sécurité publique. Je le connaissais depuis de longues années, depuis l'époque où les étudiants corses, habitant le pavillon des provinces de France à la cité universitaire de Paris, le recevaient pour parler du pays et boire le verre de l'amitié. Il était alors maire adjoint d'Alfortville. Ce jour-là, Franceschi était inquiet.

— Que penses-tu des obsèques demain ? Comment penses-tu que cela va se passer ?

— Le climat est très tendu, tout peut arriver, lui répondis-je. En ce qui me concerne, dans la partie dont j'ai la responsabilité, j'ai pris des dispositions afin d'assurer la sonorisation de la cérémonie organisée dans la cour d'honneur et de faire en sorte que le discours que tu prononceras puisse être diffusé dans toutes les hypothèses. Un écho m'est revenu selon lequel de minisabotages pourraient être organisés de manière à ce que tu ne puisses pas t'exprimer et transmettre le message du gouvernement de la République.

Ce que l'on redoutait arriva. À peine les cercueils s'engageaient-ils sous la voûte Notre-Dame pour quitter la cour d'honneur que s'élevèrent parmi les policiers de l'assistance des cris revendicatifs :

— À l'Élysée ! À Matignon ! À la Justice !

De plus, des fonctionnaires disposant de postes fixes, mobiles ou portables calés sur les fréquences de la sécurité publique actionnèrent leur manette d'émission, de façon à créer une onde porteuse qui masquait tout trafic et interdisait toute transmission.

L'affaire prit rapidement l'allure d'un véritable « scandale », du fait de l'impossibilité dans laquelle se trouvait la préfecture de police de commander ses hommes. Le ministre de l'Intérieur décida immédiatement la création d'une mission d'inspection générale formée, notamment, de l'inspecteur général de l'administration Michel David et de Jean-François Rocchi, inspecteur de l'administration.

La mission d'inspection générale passa de longs moments à entendre chaque responsable et se fit rendre compte par le menu des mesures prises. Le gouvernement trancha : dans l'après-midi même, le préfet de police, le directeur général de la Police nationale, le directeur de la sécurité publique de la préfecture de police étaient relevés de leurs fonctions. Des procédures disciplinaires furent engagées et se terminèrent en conseil de discipline, où je dus siéger, en ma qualité de directeur.

Les années passaient... Les élections de 1986 conduisirent à l'Assemblée nationale une majorité de droite. Une nouvelle cohabitation était inévitable, et le Président Mitterrand demanda à Jacques Chirac de former un gouvernement. Robert Pandraud, probablement l'un des meilleurs spécialistes des questions de sécurité, occupait depuis trois ans le fauteuil de directeur de cabinet du maire de Paris. Il fut nommé ministre délégué à la Sécurité auprès de Charles Pasqua, nouveau ministre de l'Intérieur.

Je fis porter à l'un et à l'autre un message de félicitations. En fait, je n'avais jamais rencontré Charles Pasqua ; mais il était corse, ce qui était important. Je me sentais proche de lui par une fraternité régionale, une langue commune... C'est vrai, ma « corsitude » m'a aidé, mais pas dans le sens que l'on imagine généralement. Dans ma famille, le souvenir des temps difficiles était encore très présent dans mon enfance. Nous savions que rien n'était offert et qu'il fallait se battre pour vivre à l'abri du besoin. Oui, cette peur de la pauvreté endémique qui écrasait notre île nous poussait au travail acharné : nous voulions réussir pour changer un destin annoncé. Et si cette corsitude qui fascine tant m'a parfois aidé, c'est aussi, je crois, parce que j'ai bien fait mon travail. Je l'aurais mal fait que Pasqua ou un autre Corse m'auraient trouvé une autre affectation, sans état d'âme. Tout au plus m'auraient-ils raccompagné jusqu'à la porte en me serrant la main et en me disant adieu, en corse bien entendu.

Quant à la franc-maçonnerie, elle véhicule plus d'élucubrations encore... « Êtes-vous vraiment franc-maçon ? De quelle obédience ? La franc-maçonnerie vous a-t-elle servi pour faire carrière ? En êtes-vous toujours membre ? » Ces questions, je les entends bien souvent et je n'y réponds jamais. Elles me semblent parfois inquisitrices et accusatrices, alors que les choses sont si simples... Je suis entré à la Grande Loge de France à 21 ans, j'ai « travaillé » dans le silence la première année, puis j'ai été admis à prendre la parole et j'en ai usé avec modération. Mais ma loge disparut, faute d'effectifs, et des relations me dirigèrent vers une autre loge.

Ma surprise fut grande lorsque l'on me demanda d'assumer des fonctions de secrétaire de la loge, puis de second surveillant, plus tard de premier surveillant et enfin de Vénérable, fonction que j'ai occupée durant trois ans. Cela m'apporta une charge de travail supplémentaire, mais ma joie ne fut pas démentie. Le Suprême Conseil de France me demanda ensuite d'étudier plusieurs thèmes philosophiques que je présentai sous forme de travaux dans le cadre d'augmentation de grade dans des ateliers supérieurs. C'est ainsi que je fus finalement élevé au trente-troisième degré de la juridiction. Je tiens à souligner que ce grade, le plus élevé mais que je suis loin d'être le seul à porter, ne signifie aucune suprématie à l'égard des autres frères, ni de qui que ce soit.

Mon appartenance à la franc-maçonnerie ne m'a en fait valu ni avancement ni ralentissement dans ma carrière. On progresse dans la vie professionnelle parce que l'autorité dont on dépend vous en juge digne. Ceux qui croient, en entrant dans une obédience, trouver un avantage matériel ou de carrière font fausse route : ils démissionnent rapidement ou évoluent positivement dans leur comportement. On évolue dans la voie de la connaissance de la maçonnerie en menant une réflexion. Mais mon engagement m'a été utile sur un point précis : il m'a incité à toujours demeurer fidèle à l'idéal d'humanisme illustré par notre devise républicaine : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Robert Pandraud, nommé ministre délégué à la Sécurité en 1986, occupant encore son bureau de directeur de cabinet du maire de Paris, me demanda de venir le voir sans délai. Je me trouvais aux services techniques de la PP, en réunion avec mes chefs de service, quand Pandraud m'appela.

— Je suis convoqué par le ministre, dis-je en quittant mes collaborateurs.

Je saurai par la suite qu'une partie d'entre eux me croyait « viré » alors que l'autre partie pensait que j'allais bénéficier d'un

avancement...

Je suis arrivé dans une antichambre, où une quinzaine de personnes attendaient d'être reçues. L'huissier me fit néanmoins entrer immédiatement. Je ne fis pas patienter trop longtemps les autres visiteurs : notre entretien dura en tout et pour tout une minute et demie !

— Philippe, voulez-vous être le directeur adjoint de mon cabinet ?

— Banco !

— En liaison avec le cabinet de Charles Pasqua et le secrétaire général du gouvernement, vous traiterez tout ce qui relève de la transmission des pouvoirs.

Pas un mot de plus. Robert Pandraud se leva et, avec une série de grognements qui exprimaient sa satisfaction, me serra la main vigoureusement et me laissa repartir.

La transmission des pouvoirs... Grande cérémonie médiatique et républicaine. Quand un gouvernement succède à un autre gouvernement, certains ministres restent en place, d'autres s'en vont. Mais en période d'alternance, tout le gouvernement bouge. Pour le partant, au ministère de l'Intérieur, la transmission des pouvoirs consiste alors à se tenir sur le perron de la cour de la place Beauvau aux sons du clairon, à serrer la main de son successeur, puis à l'accompagner jusqu'aux marches qui conduisent aux pièces de réception. Il s'agit d'abord d'une scène photographique ! Ensuite, à l'intérieur des bureaux, se tient un échange confidentiel entre les deux ministres. Je fus chargé de préparer des dossiers pour cet échange. Mon rôle était simple : m'assurer que tout allait bien se passer, sur le plan de l'organisation.

Immédiatement après, c'est la ruée des arrivants sur les bureaux, c'est à celui qui se trouvera la plus belle vue sur la cour d'honneur ou sur le parc... Cette course au plus beau bureau me fit sourire. J'avais tendance à croire que le travail d'un membre du cabinet consistait à occuper un bureau avec un téléphone interministériel et une secrétaire efficace, certes, mais tout de même pas à se préoccuper à ce point du paysage que l'on aura sous les yeux !

Robert Pandraud fut l'un des « grands » que j'ai eu la chance de connaître. Son intelligence était si vive que les phrases se télescopaient dans son esprit avant même qu'il ait pu les prononcer, avec son accent sympathique de la Loire et sa malice toute paysanne. Sa connaissance profonde de la police était unique, et je lui dois beaucoup, il m'a appris tant de choses ! Je le revois encore dans son

vaste bureau, assis de toute sa masse sur son fauteuil, l'œil vif, la main dans le tiroir central de sa table de travail, grattant furieusement le bois et les trombones en vrac « pour éviter de fumer », avouait-il.

Le lendemain de notre première entrevue, je me retrouvais à son cabinet, place Beauvau. Le ministre m'attribua un petit bureau tout en longueur situé dans un endroit stratégique : entre ceux des deux ministres et des permanents du cabinet. L'emplacement de cette pièce n'avait pas échappé à un membre du futur cabinet, qui y avait d'emblée posé sa tasse de café et un bloc à son nom... Peine perdue.

Pandraud et Pasqua me chargèrent de suivre l'opérationnel et estimèrent bientôt que je devais, parallèlement à ma fonction de directeur adjoint du cabinet, assumer celle de directeur central des Renseignements généraux. Je ne pouvais refuser ces responsabilités, mais je leur dis en souriant :

— Prévoyez à toutes fins utiles un Samu à proximité, pour une évacuation sanitaire en cas de besoin !

De fait, il apparut rapidement que deux postes constituaient une telle masse de travail que je ne pouvais assumer complètement, et sans risque d'erreur, la mission prioritaire qui m'avait été confiée au cabinet : lutte contre le terrorisme et arrestation des tueurs d'Action directe. Le combat contre la violence meurtrière d'extrême gauche n'était pas terminé.

— Que choisissez-vous ? m'a demandé Pasqua. La direction centrale des Renseignements généraux ou mon cabinet ?

— Je reste à la disposition des deux ministres et je ferai mon travail autant que je le pourrai, dis-je. Mais il me faut un point fixe, et ce point fixe, j'aimerais que ce soit la direction centrale des RG.

Nommé donc directeur central des RG, je suis monté prendre mes fonctions et j'ai été salué par tout le staff d'une manière très appuyée. Je suis allé serrer les mains des collaborateurs, de bureau en bureau. Jusqu'à ce que j'arrive dans une pièce encombrée de caisses disparates.

— Qu'est-ce que c'est, toutes ces caisses en carton ?

— C'est le résultat du travail du groupe des enquêtes réservées.

J'ai fait appeler deux plantons pour transporter immédiatement ces éléments dans mon bureau, à la surprise de tous. J'ai pris le temps de voir ce que contenaient ces fameuses caisses, puis je me suis demandé ce que j'allais en faire. Réveiller des contentieux ? Tout cela relevait de petites curiosités à confirmer ou à contredire. J'ai tout envoyé à l'incinérateur et l'ai fait savoir.

— Je ne viens pas ici pour allumer des guerres, ai-je répété. Je viens faire mon métier, essentiellement arrêter les terroristes.

Du point de vue du personnel, le geste a été très bien ressenti.

C'est à l'occasion de mon affectation à la direction centrale des RG que je connus, mieux encore, Yves Bertrand, qui avait travaillé avec nous, alors que j'étais à la PP, sur les événements de Mai 68.

En 1986, le ministre délégué à la Sécurité, Robert Pandraud, insistait auprès de moi pour que soit réalisé un allègement des effectifs de la direction centrale des Renseignements généraux. Nous savons combien ces opérations, en apparence simples, sont infiniment délicates ! Des grondements se faisaient entendre dans les services, en province notamment. Et pourtant aucun compte rendu ne m'en était fait... Seul Yves Bertrand entra en coup de vent dans mon bureau et m'annonça :

— Philippe, Marseille lève le pied demain...

Bertrand avait eu l'information et me l'apportait immédiatement : la grève aux RG ! C'était inattendu ! Je lui demandai de s'asseoir et de prendre note d'un télégramme que je lui dictai et qui devait partir « en immédiat » : l'opération de réaffectation – ou de dégraissage, comme on l'appelle maintenant – était suspendue.

Le lendemain j'étais à Marseille. J'ai organisé une rencontre avec l'ensemble des personnels pour apporter des apaisements sur une décision sans doute utile, mais inopportune sur le plan du management. Yves Bertrand a fait preuve, à mon égard, d'une loyauté dont je lui ai toujours été redevable, et je constate qu'il a été aux RG un fonctionnaire de valeur exceptionnelle.

Dans mon activité aux RG, j'ai mieux connu aussi Charles Pasqua, qui suivait de près la lutte contre les terrorismes. J'ai trouvé en lui un homme chaleureux, fidèle à sa parole, soutenant ses hommes dans les moments difficiles. Jacques Chirac était Premier ministre, vint le moment où il ne le fut plus. Charles Pasqua était ministre de l'Intérieur du gouvernement Chirac, il le demeura sous Balladur. J'étais aux ordres de la République, je servais celui qui commandait et me commandait.

Une alliance s'est constituée d'une façon un peu informelle, mais réelle, entre Balladur et Pasqua. Il n'est pas interdit de penser que Balladur voulait ramener Pasqua à lui, de manière à garder dans ses filets un homme de force, un grand organisateur, dans l'hypothèse où

il aurait été candidat contre Chirac.

Pour l'heure, j'étais chargé de traquer les tueurs d'Action directe. Si, comme on l'a vu, la Nouvelle résistance populaire s'était dissoute pour ne pas verser dans la lutte armée, d'autres groupuscules avaient pris le relais. En 1974, les Groupes d'action révolutionnaires internationalistes, les « GARI », avaient enlevé Ángel Baltasar Suárez, directeur de la banque de Bilbao à Paris, et la même année la Brigade internationale Raul Sendi avait exécuté le colonel Trabal, attaché militaire uruguayen. Avec les Noyaux armés pour l'autonomie populaire, les « NAPAP », apparut bientôt en France la notion « d'autonomie offensive », mouvements formés de groupes en affrontement constant avec la police.

Au cours des années 1977 et 1978, les GARI, mais aussi les NAPAP et les Autonomes avaient mené des opérations de sabotage et des attentats dans l'est du pays et la région toulousaine, et de cette mouvance avait émergé un groupe de militants résolus à mener une action de guérilla, pour certains issus de la mouvance anarchiste comme Jean-Marc Rouillan, pour d'autres issus des NAPAP comme André Olivier.

Au cours de l'année 1980, le groupe terroriste avait signé plusieurs attentats, mais des dissensions étaient apparues en son sein : une frange internationaliste tentait de réaliser autour de Rouillan une osmose avec les autres structures de l'ultragauche européenne alors qu'une branche dite « nationale » ou « lyonnaise » se repliait sur elle-même sous l'égide d'André Olivier. Cette situation à la fois confuse et violente fut le terreau sur lequel se développèrent de nombreuses actions criminelles.

Le 25 janvier 1985, le général Audran était assassiné par un commando d'Action directe. Quelques mois plus tard, l'attentat contre le général Blandin, contrôleur général des armées, échoua. En 1986, un commando pénétrait à l'intérieur du siège d'Interpol, à Lyon, mitraillait les différents bureaux et déposait plusieurs dizaines de kilos d'explosifs. Le 17 novembre 1986, Georges Besse, président de la régie Renault, était assassiné devant son domicile parisien. Il fallait d'urgence stopper cette folie meurtrière.

Pour mener la mission qui m'est assignée, j'abandonne le couloir du ministre, au rez-de-chaussée, pour me retrouver au troisième étage, dans le bureau du directeur central des RG, espace meublé en style Empire, ce qui n'est évidemment pas pour me déplaire ; même républicains, les Corses restent toujours sensibles à la légende napoléonienne !

Le gouvernement est alors politiquement attaqué : on lui reproche de ne pas avoir encore arrêté les assassins du général Audran et de Georges Besse. Et la situation est d'autant plus grave que des informations de sources diverses laissent entendre qu'Action directe pourrait procéder à d'autres « exécutions ».

En fait, le noyau dur d'Action directe, les assassins, se réduit à quatre individus parfaitement identifiés. Deux hommes : Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani. Deux femmes : Joëlle Aubron et Nathalie Ménigon. D'innombrables vérifications, filatures et surveillances ont été conduites par l'ensemble des services de police et de gendarmerie, mais le quatuor infernal court toujours.

La prime d'un million de francs (150 000 euros), promise à celui qui fournirait le renseignement permettant l'arrestation des terroristes, est un élément décisif pour des foules de marginaux, un peu trop peut-être... Nous perdons un temps précieux à vérifier des renseignements qui se révèlent rapidement sans fondement et consomment un potentiel considérable d'» heures fonctionnaires ».

Souvent, après avoir tenu ma réunion du matin avec mes proches collaborateurs, je vais faire un tour dans les services. Ce jeudi 19 février 1987, j'entre ainsi dans le bureau de Claude Bardon, sous-directeur de la recherche. Il tient une réunion avec ses principaux collaborateurs, notamment ceux de la division de surveillance et du traitement des informateurs. Devant eux se trouvent étalées une quinzaine de photos...

— Vous êtes sur quoi ?

— C'est un tuyau qui nous est arrivé...

Il me soumet une photo où l'on distingue une sorte de ferme et une silhouette.

— Il y aurait Rouillan là-dedans.

— Alors, il aurait grossi. À mon avis, on court le risque que ce ne soit pas lui.

— On a examiné le tragus et l'antitragus, ça ne semble pas correspondre à ce que l'on sait de Rouillan.

Le tragus et l'antitragus ! Ces bouts de cartilage, situés de part et d'autre du creux de l'oreille, constituent une méthode de reconnaissance des individus héritée de la fin du XIX^e siècle. Fort heureusement, nous ne fondons pas tous nos espoirs sur cette méthode approximative. Et si cette photographie représentait bien Jean-Marc Rouillan ? Et si c'était bien les quatre assassins qui louaient pour

4 000 francs par mois une ferme au lieu-dit « Le Pont du Dieu », près de Fay-aux-Loges, à trois kilomètres de Vitry-aux-Loges, dans le Loiret ? Après avoir écouté chacun, je décide de mettre tous les moyens sur ce renseignement qui est peut-être le bon. De toute façon, nous n'en possédons pas d'autres...

La « planque » effectuée par les Renseignements généraux commence de manière effective quelques heures plus tard. Un froid très vif sévit dans le Loiret et nos collaborateurs, pourtant équipés de vêtements adaptés, souffrent de la rigueur climatique. Les points de surveillance sont répartis autour de la ferme de Vitry-aux-Loges et les relèves se font à intervalles longs, de manière à ne pas créer trop de mouvements. C'est à partir d'hôtels de la région que partent les surveillances et que se font les relèves et les repos. À ceux qui s'étonnent de ce va-et-vient d'hommes parfois armés, nous répondons qu'une partie de chasse se prépare. Les aubergistes ne cherchent pas à en savoir davantage, d'autant qu'ils sont payés rubis sur l'ongle. Les heures passent, les hommes ont de plus en plus froid.

Le lendemain, vendredi après-midi, Claude Bardon me confie :

— Ils ne tiendront pas au-delà de samedi. Il faudra les faire rentrer.

Après avoir consulté les hommes sur place et avoir acquis la certitude qu'ils sont gonflés à bloc, il est décidé de tenir jusqu'à 18 heures le samedi. Promesse est faite que le service sera alors levé, quelle que soit l'issue de la planque.

Les premières observations ont établi une chose certaine : quatre personnes vivent dans la ferme. Au cours de la nuit, une approche discrète au moyen de dispositifs de vision nocturne permet d'acquérir la quasi-certitude qu'il s'agit bien des personnes recherchées. Le commissaire divisionnaire Philippe Swiners-Gibaud se trouve sur le terrain en liaison téléphonique directe avec moi et son sous-directeur. Le samedi après-midi, il m'appelle.

— Monsieur le directeur, me dit-il d'une voix émue, ils sont là. Je viens de voir Ménigon, elle est allée faire des courses. Elle a un caddy plein de saucisses. De quoi faire manger beaucoup de monde. Est-ce qu'on la « saute » ?

Dans le jargon de la police, il veut savoir si l'on procède immédiatement à l'arrestation.

— Écoutez-moi attentivement, dis-je. Quittez le village le plus rapidement possible, interrompez immédiatement tout trafic radio, dégagez la surveillance aux abords de la ferme. Ne conservez sur place qu'une « chandelle », c'est-à-dire un homme seul. Dans les minutes qui

suivent, je demande l'intervention du Raid, l'unité d'élite de la police.

Certains pourraient estimer qu'il me fallait un sacré culot pour prendre la décision de laisser ainsi partir Nathalie Ménigon, que l'on tient à portée de main ! Mais la réussite totale de l'opération l'exigeait.

Charles Pasqua nous réunit, Pandraud, Bardon et moi, et, au récit que nous lui faisons, confirme :

— Il faut y aller fort et vite.

Il prend aussitôt les décisions suivantes : premièrement, contact immédiat avec Ange Mancini, chef du Raid ; deuxièmement, ordre d'action donné au Raid par le ministre de se préparer à interpellier « du lourd ».

— Pour y parvenir, me dit Pasqua, Mancini doit recueillir le maximum d'informations en prenant immédiatement contact avec Bardon et vous.

Je rentre à peine dans mon bureau quand le patron du Raid m'appelle. Je lui décris rapidement la situation et nous convenons qu'il se rendra au point de rendez-vous avant action, à Orléans, au poste RG du Loiret.

Alors que Mancini part avec Bardon en direction de Vitry-aux-Loges à bord de ma voiture, j'indique par téléphone au directeur régional des RG d'Orléans qu'un important exercice de défense civile vient d'être déclenché. Je lui demande de rejoindre le plus rapidement possible son bureau et d'y attendre mes instructions. En fait d'exercice de défense civile, il voit bientôt arriver Mancini, Bardon et une trentaine de membres du Raid qui achèvent de revêtir leur tenue noire dans ses locaux. Tout ce petit monde part pour Vitry-aux-Loges. Heureusement, la surveillance opérée par les Renseignements généraux nous a permis de relever quelques emplacements d'assaut. Après les avoir indiqués, les RG se retirent en deuxième rideau, laissant la place aux spécialistes du Raid. Chacun son métier.

À 20 h 55, le « top action » est lancé par Mancini et l'assaut donné d'une manière déterminée, précise, puissante. Les portes et fenêtres, attaquées à la masse, s'effondrent et les hommes en noir prennent possession de la maison dans des hurlements qui saisissent d'effroi les quatre individus recherchés. L'un des membres d'Action directe tente tout de même de se saisir d'un pistolet chargé posé sur une marche de l'escalier, mais son mouvement est brutalement arrêté par une rafale de pistolet-mitrailleur qui hache littéralement le sol devant ses pieds. Il reste immobile.

Immédiatement après l'assaut, Bardon m'appelle :

— Carré d'as ! On les a tous les quatre !

J'appelle aussitôt Charles Pasqua sur ma ligne directe pour lui livrer l'information :

— Monsieur le ministre, carré d'as !

— Qu'est-ce que vous voulez dire par là, carré d'as ?

— Rouillan, Cipriani, Aubron et Ménigon sont arrêtés. Tous les fonctionnaires sont sains et saufs.

— Descendez ! lance Pasqua de sa voix énergique.

Quelques secondes plus tard, je suis dans son bureau, Robert Pandraud l'a déjà rejoint. Pasqua se penche vers le téléphone intérieur et lance joyeusement à son maître d'hôtel :

— Du champagne et du meilleur, Laurent Perrier Grand Siècle !

Les terroristes, manifestement stupéfaits et soulagés d'avoir été épargnés par la police, furent ensuite dirigés sous bonne garde vers des locaux sûrs à Orléans. Seul Rouillan était maintenu sur place pour assister à la perquisition menée par le service régional de police judiciaire.

L'arsenal accumulé était impressionnant : un lot de Titanite, explosif volé quelques années auparavant près de Pontarlier-sur-Saône, une centaine de détonateurs Davey Bickford, 400 mètres de cordeau détonant, trois Colt 45, deux Smith & Wesson, un 38 Spécial, un 357 Magnum, un pistolet automatique, un vieux pistolet-mitrailleur Sten et un fusil d'assaut de calibre 5,62, sans compter des minuteries et un manuel technique pour apprendre à piéger un véhicule par explosif. Faut-il préciser que la balistique établit vite que certaines de ces armes avaient été utilisées pour assassiner le général Audran et Georges Besse ?

Les documents trouvés dans la ferme révélèrent que le groupe n'avait aucune intention de couler une douce retraite : la terreur qu'ils envisageaient de répandre dépassait l'imaginable. Des cassettes vidéos prouvaient la capacité de nuisance du quatuor, à travers de nombreux films sur la vie privée ou professionnelle des futures victimes. Le principe était toujours le même : un membre du groupe plaçait une caméra devant l'habitation ou le lieu de travail de la personnalité visée, la caméra tournait pendant deux heures, puis un autre membre venait récupérer le matériel pour le remettre à Rouillan qui en faisait la synthèse. Un vrai travail d'expert ! Sur des cahiers d'écoliers, les itinéraires des cibles potentielles étaient fléchés, les sens interdits mentionnés en cas de repli soudain... Sans compter les photographies

prises au téléobjectif, présentant les personnalités visées sous tous les angles, dans une quête obsédante de l'image de leurs proies.

Les intérêts portés à l'actualité par les quatre criminels semblaient pourtant un peu brouillons : leurs dossiers allaient des privatisations aux sommets européens en passant par une chemise « Chirac » contenant les noms, adresses et photographies de dix collaborateurs, conseillers ou proches du Premier ministre. Mais Chirac n'était pas seul dans leur collimateur : un dossier « Quilès » contenait l'organigramme complet du cabinet de l'ancien ministre de la Défense avec les noms, adresses et photographies des chefs d'état-major des armées de l'air, de terre et de mer. Enfin, dans un carton fourre-tout étaient consignés l'adresse de nombreux policiers de la brigade criminelle, un carnet bleu comportant quelques notes sur Robert Pandraud et une documentation sur la Force d'action rapide de l'armée. Enfin, dans une boîte à biscuits était déposé un timbre de délégation de signature du préfet de police. Ailleurs encore, de fausses cartes d'identité permettaient à Joëlle Aubron de se faire passer pour une styliste belge du nom de Pascale Debouckers, à Georges Cipriani de se présenter comme Michel Mercier, ingénieur commercial de son état. Quant à Nathalie Ménigon, elle changeait allègrement d'identité : Pascale Laure, Nadine Paguay ou Ghislaine Rodin. Dans cet inventaire à la Prévert, on pourrait ajouter encore des fiches vierges d'état civil, une carte du ministère des Relations extérieures et les photocopies d'une thèse en chimie concernant les substances explosives et les mélanges incendiaires, sans oublier le fin du fin : un poème signé Rouillan et Ménigon !

On notait surtout, parmi les éléments d'information à exploiter immédiatement, le repérage d'une cible qui devait enclencher ce que les gens d'Action directe appelaient « le début de la troisième offensive ». La première personnalité visée par cette nouvelle offensive – en fait, une série d'attentats – était un responsable du Commissariat à l'énergie atomique. Les terroristes avaient effectué plusieurs observations sur ses habitudes de vie, les plus récentes remontant à un peu plus de quinze jours seulement. Son enlèvement et son enfermement dans une « prison du peuple », en cours d'aménagement dans la ferme, étaient planifiés pour la semaine suivante... Par ailleurs, « la troisième offensive » avait programmé sans délai l'assassinat du président-directeur général d'une société d'armement de Valenton.

L'arrestation de la bande des quatre cachée dans sa ferme du Loiret mit un terme à l'action criminelle d'Action directe[1]. Cette victoire sur une mouvance ouvertement criminelle fut considérée, à juste raison, par l'ensemble de la classe politique et par les Français comme

un authentique succès contre le terrorisme d'extrême gauche et une marque d'efficacité de la Police nationale.

VII

À l'Aube, les plumes blanches

— *So cuntente di voi. Vulete esse prefetu ?*

Charles Pasqua poussait la coquetterie insulaire jusqu'à me parler en corse. « Je suis content de vous, voulez-vous être préfet ? » m'a-t-il demandé après l'arrestation des terroristes de Vitry-aux-Loges. Être préfet, porter les plumes blanches... Ce serait, pour moi, une revanche sur le destin familial : l'un de mes cousins, sous-préfet hors classe, était mort trop tôt pour obtenir ce titre. En pensant à lui, j'ai accepté la proposition du ministre.

Après avoir obtenu l'accord de Robert Pandraud, puis celui de Jacques Chirac, Premier ministre, Charles Pasqua lança le décret de nomination. Hélas, pour d'obscures raisons, mon dossier s'endormit sous le coude d'un des membres du cabinet à l'Élysée. Les mois passèrent, je perdis tout espoir...

À la même époque, je fus invité à me rendre aux Pays-Bas pour une réunion du Club de Berne : les chefs de services spéciaux civils des pays européens devaient s'y rencontrer afin de discuter de problèmes de sécurité et de renseignement. Lors de la première matinée de travail, un huissier de l'hôtel s'approcha de moi et me dit avec un accent que je réussis péniblement à décrypter :

— Le ministre de l'Intérieur veut vous parler au téléphone.

Je pensais qu'il s'agissait du ministre hollandais et je crus bon de m'enquérir d'un traducteur.

— Non, non, pas du tout, répliqua l'huissier. Je vous parle de monsieur Pasqua.

— C'est pour demain, m'annonça au téléphone le ministre français.

— Qu'est ce qui est pour demain ?

— Vous verrez bien !

Le lendemain, nouvel appel de Pasqua.

— Ça y est, c'est fait ! me lança-t-il.

— Quoi donc ?

Là, le ministre adopta la langue corse :

— Je vous félicite Philippe. Ce matin, vous avez été nommé préfet en Conseil des ministres.

Je compris alors, en partie, ce qui avait retardé ma nomination : il avait fallu qu'un autre haut fonctionnaire, membre du cabinet de François Mitterrand, soit promu en même temps que moi. Pasqua me donna ensuite la marche à suivre :

— Maintenant, vous allez appeler à l'extérieur de la salle votre collègue Bernard Gérard. Vous allez lui dire qu'il fasse, en mon nom, l'annonce officielle de votre nomination. Vous remercirez et offrirez le champagne à tous.

Ce que je fis scrupuleusement. Sur le fond, ce titre qui m'était attribué ne devait pas changer grand-chose à ma vie professionnelle : désigné « en mission de service public », je demeurais à mon poste de directeur central des Renseignements généraux.

En 1988, la majorité parlementaire repassant à gauche, il était normal que je sois nommé à un autre poste. Ainsi le veut la règle démocratique. Par décision personnelle de François Mitterrand, président de la République, je ne fus pas réintégré dans mon grade d'origine, ce qui aurait signifié que je redevenais commissaire divisionnaire. D'aucuns pensaient que le poste que j'occupais, directeur central des RG, devait être libéré rapidement. Je comprenais volontiers qu'en cas d'alternance on me change d'affectation, mais j'aurais difficilement admis que l'on m'éloignât du poste de directeur des RG sans me donner une compensation, en me renvoyant purement et simplement à ma base de départ. J'ai donc attendu et j'ai été bien traité, je n'ai pas eu à me plaindre...

Michel Charasse me téléphona :

— Le président de la République a décidé que vous partiriez en province. Vous serez nommé dans un département au début, mais vous progresserez très vite. Vous ne serez pas envoyé trop loin, nous aurons peut-être besoin de vous.

Effectivement, le lendemain je fus nommé préfet du département de l'Aube, à Troyes. Ce qui m'inspira une devise pas très sérieuse, peut-être, mais qui se veut aussi un art de vivre : « Il vaut mieux être préfet de l'Aube que du crépuscule », phrase entrée depuis dans le bêtisier du corps préfectoral.

Un vice-président du Sénat m'appela et de sa grosse voix si particulière me dit :

— Mon p'tit, je te félicite. Tu dois être en train de faire tes lettres.

— Mes lettres ? Quelles lettres ?

— Celles que tu adresses aux parlementaires du département. Et n'oublie pas les anciens parlementaires ! Tes collègues les oublient toujours et les anciens parlementaires en sont moyennement satisfaits. Elles sont déjà parties, tes lettres ?

J'essayais de prendre un ton assuré.

— Euh, non, je me proposais de les écrire demain soir, quand j'arriverai dans mon village de Corse.

— Je te demande de les faire tout de suite, et à la main ! Tu peux les faire porter à la préfecture en la chargeant d'en assurer la distribution.

Je suivis ces conseils avisés et reçus bientôt, en retour, des courriers chaleureux. André Gravelle, ancien Résistant, ancien journaliste à *Libération-Champagne*, ancien député socialiste, m'écrivait : « Je ne connais pas encore monsieur Massoni. J'en ai beaucoup entendu parler. Je sais déjà que c'est un homme courtois que j'aurai plaisir à connaître. »

À Troyes, lors de la cérémonie de prise de fonction, qui se caractérise toujours par un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence des autorités, il fallut dépenser beaucoup d'énergie pour trouver un clairon qui ne soit pas parti en permission aoûtienne et qui, depuis le camp de Mailly, vienne sonner les notes lugubres, bouleversantes et traditionnelles « aux Morts » ! Le député-maire Robert Galley vint me donner l'accolade.

— Je suis content que vous soyez ici, me souffla-t-il, mais j'en ai assez de ces gouvernements qui nomment les préfets au mois d'août. Ils m'obligent à raccourcir mes vacances à l'île de Ré !

Et puis il me rappela avec une certaine émotion qu'un attentat commis par Action directe l'avait visé en 1980, alors qu'il était ministre de la Coopération, et me remercia publiquement d'avoir fait arrêter ceux qui avaient purement et simplement voulu le supprimer. Robert Galley me remémora alors comment les choses s'étaient déroulées : il était sorti quelques instants de son bureau et, à cet instant, des rafales d'armes automatiques avaient été tirées du boulevard des Invalides... Il en avait réchappé de très peu.

— J'aurai un souvenir à vous montrer, murmura-t-il.

Le député n'en dit pas plus et je dus patienter jusqu'au soir où nous sommes allés, avec mon épouse, dîner au Riceys, dans la maison de

famille des Galley, vieille bâtisse vénérable et séculaire. Dans une atmosphère affectivement chaleureuse et climatiquement glaciale, je vis un tableau placé naguère derrière le siège du ministre Galley dans son bureau parisien : la toile était criblée de balles !

— Eh bien, mon cher Massoni, voilà une des raisons pour lesquelles j'apprécie votre présence dans le département de l'Aube et voilà pourquoi j'ai abrégé mes vacances pour venir vous saluer !

Ma femme et moi avons découvert dans l'Aube une population extrêmement sympathique, respectueuse de l'autorité de l'État, porteuse d'un passé historique exceptionnel dont les vitraux de la cathédrale de Troyes, que n'avaient pas atteints les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, demeurent un témoignage irremplaçable. Nous avons passé des moments de bonheur à visiter le musée d'Art moderne, riche des toiles magnifiques offertes par les grands collectionneurs Pierre et Denise Levy.

Mon passage dans la capitale de la Champagne du Sud a été marqué aussi par l'inauguration de l'institut universitaire Rachi, qui commémore la vie, l'œuvre et l'action du grand talmudiste que fut ce vigneron champenois du XI^e siècle et dont je m'honore d'être l'un des membres fondateurs. À ce titre, je prononçai le discours officiel d'inauguration et fis, à cette occasion, la connaissance de Raymond Moretti, peintre sensible, imaginatif, génie des teintes et des formes. Il n'était pas juif mais exprimait pour cette communauté une affection profonde et jamais démentie. Je fus d'emblée conquis par l'homme qu'il était. Il devint mon ami et, bien des années plus tard, en mai 2005, lorsqu'il nous quitta, nous laissant tous un peu orphelins de ses couleurs et de sa sensibilité, le président de la République, Jacques Chirac, me fit l'honneur de me demander de le représenter lors de la cérémonie de crémation au cimetière du Père-Lachaise. Moretti était allé rejoindre la cohorte de ceux qui nous habitent, figures et artisans du « musée imaginaire » dont parlait Malraux.

Mais à Troyes mon quotidien n'était pas seulement occupé par la culture, l'enseignement et l'art, il était fait surtout des grands problèmes du moment : le tracé du futur TGV et celui de l'autoroute à venir.

Un jour, j'invitai à déjeuner à la préfecture André Gravelle, toujours de bon conseil. En arrivant, il jeta un coup d'œil circulaire autour de lui et me demanda :

— Où sont les autres ?

— Si nous voulons parler cœur à cœur d'une manière franche et

sans réserve, nous ne devons être que deux, répondis-je.

Ensemble, nous avons étudié la ligne de la future autoroute. Il me soumit, comme insertion dans le parcours, des ronds-points à des endroits précis. Je trouvais cela pertinent et lui donnai l'assurance que ces propositions seraient étudiées avec attention. À la fin du déjeuner, alors que je le raccompagnais, il me confia soudain :

— Savez-vous que vous êtes bien vu à Paris ?

Cueilli à froid par cette question, je lui répondis un peu sottement :

— Je m'en réjouis, mais qui donc me voit sous cet angle favorable ?

— Mais vous ne savez donc rien, monsieur le préfet ? Je suis un ancien du réseau de Résistance de François Mitterrand. Nous nous voyons régulièrement. Je l'appelle François, il m'appelle André, et nous parlons de vous !

L'excellence des relations que ma femme et moi entretenions avec le général Mitterrand, frère du Président, son épouse et leur famille, tout ceci devait aller dans le sens indiqué par André Gravelle. Aux limites est du département, je vis des spectacles attristants : dans des wagons abandonnés par la SNCF, je découvris des conditions de travail épouvantables : celles de femmes travaillant pour la bonneterie sans lever tête, vivant dans le bruit, la fatigue et l'angoisse pendant de longues heures.

Je suis sorti très affecté de cette visite et s'imposa alors à moi l'idée de faire réaliser un point sur l'emploi, par une mobilisation générale discrète. J'étais particulièrement préoccupé par le devenir de la bonneterie, alors menacée de perdre environ cinq mille emplois en quelques années. Le ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, m'appela à plusieurs reprises pour me demander des précisions sur cette étude et exprimer sa satisfaction, démarche qui n'avait jamais été faite auparavant dans le département.

Et puis l'Aube, c'était aussi la maison centrale de Clairvaux, où la population pénale se livrait épisodiquement à des actes d'une extrême violence. Il y avait là un rassemblement de condamnés de longues peines, des gens parmi les plus dangereux du pays. On y avait vu des incendies criminels, des têtes coupées aux ciseaux, des surveillants assassinés. Lorsque j'avais été nommé préfet, l'un des compatriotes de mon village, Jean Versini qui avait exercé des responsabilités d'encadrement au sein du personnel de cette centrale, m'avait prévenu :

— Si tu as un jour des problèmes à Clairvaux, tu laisses tomber tout le reste, tu y vas, tu prends les choses en mains, tu commandes toi-même, tu ne te laisses impressionner par personne.

Les problèmes se produisirent bel et bien, le 13 juin 1989 : l'agression d'un gardien par trois détenus fut le point de départ d'une mutinerie.

Ce jour-là, je dois recevoir un expert des transports internationaux, Monsieur Essig venu discuter avec les autorités locales et moi-même de la possibilité de prévoir un arrêt du TGV-Est à Troyes ou dans la campagne proche. Tous les grands élus du département, mon équipe et les responsables régionaux sont réunis lorsqu'on vient m'avertir :

— Il y a un mouvement collectif à Clairvaux !

Je découvre vite que la situation est tendue : deux cents détenus se trouvent dans la cour de promenade et refusent de rentrer dans leur cellule. Des indications recueillies par les surveillants laissent à penser que, dans les ateliers, certains ont aiguisé de la ferraille pour en faire des couteaux rudimentaires, et l'on craint que ces armes ne soient dissimulées sous une légère couche de terre, dans la cour. Je demande à ma directrice de cabinet, une sous-préfète qui m'avait été attribuée quelques jours auparavant, de monter dans ma voiture.

Mon chauffeur roule vers Clairvaux à une vitesse que je n'ose avouer. Le klaxon deux tons de la voiture, amplement sollicité, rend l'âme dans un souffle dramatique : il n'est visiblement pas fait pour ces situations d'urgence ! Dans la cour de la prison, les mutins déambulent d'une manière torve et placide mais refusent toujours de réintégrer les cellules. Cette attitude peut être un éphémère moment de mauvaise humeur ou, au contraire, le début d'une vraie mutinerie, comment le savoir ? Et si l'un de ces hommes sortait soudain une lame et plantait un gardien venu lui donner ordre de rentrer ? Il faut être extrêmement prudent.

Je tiens une réunion de commandement dans le bureau du directeur avec, sous mes yeux, un plan de l'établissement. Sur ce tableau se penchent le colonel de gendarmerie, le directeur des RG, le directeur de la sécurité publique locale et des représentants de l'administration pénitentiaire. J'ai quoi pour intervenir ? Un escadron de quatre-vingts gendarmes, c'est insuffisant. On risque le corps à corps sanglant.

— Ma première observation, c'est que nous sommes trop faibles actuellement pour nous colleter avec deux cents prisonniers peut-être équipés d'armes blanches. Il me faut un second escadron de gendarmerie mobile, celui de Chaumont.

Mise au courant, la chancellerie s'émeut : qu'est-ce que c'est que ce préfet qui ne veut pas agir ? Je prends le téléphone et parle sans détour à la personne qui semble me faire des reproches :

— Monsieur le directeur, je suis ici le représentant de l'État, j'assume mes responsabilités jusqu'au bout, si vous avez le désir de me pousser à agir dans un sens contraire à mes décisions, je n'agirai pas. Laissez-moi faire ! Tant que je n'aurai pas un escadron de plus, je ne bougerai pas. Ensuite, les choses iront très vite.

— Mais le soir tombe, monsieur le préfet, vous perdez du temps.

— Je fais ce que je crois devoir faire.

L'escadron de Chaumont arrive, les hommes sont répartis dans les endroits stratégiques. Je constate alors que mon ami de Corse avait entièrement raison : c'est au préfet d'agir, sa présence fait taire toutes les voix et les rallume en cas de nécessité, pour que chacun puisse exprimer son avis. Ainsi peut-on faire une synthèse et prendre sa décision.

Le colonel de gendarmerie et moi-même estimons avoir maintenant les effectifs suffisants pour agir. Les hommes progressent « à défilement », comme disent les militaires, c'est-à-dire à croupetons derrière un mur... et ils se dirigent jusqu'à des portes métalliques dont on détient les clés. Les mutinés de la cour ne peuvent pas voir ces mouvements et, sur un signe de ma part au colonel, toutes les forces pénètrent en même temps dans la cour. Les prisonniers, saisis d'effroi, ne réagissent pas. L'ordre républicain a prévalu.

Le procureur de la République et moi-même entrons dans la cour, puis arpentons les couloirs. La sous-préfète nous suit et prend des notes. Les prisonniers récalcitrants sont maintenus, alignés et observés. Nous leur avons demandé de se dévêtir complètement. La première partie de l'opération terminée, nous allons pouvoir vérifier si ces gens sont porteurs d'armes. Pour le sourire de cette fin de journée, qui a été difficile, je me tourne vers ma directrice de cabinet.

— Vous avez vu deux cents hommes entièrement nus, en même temps... Je crois que ça se renouvellera rarement dans votre vie !

Elle rougit un peu et répond par un sourire.

Quelques mois plus tard, en 1992, après quatre ans passés à Troyes, je fus nommé préfet de l'Oise par décision du président de la République, suite à la proposition de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur. L'Oise était un département extrêmement convoité par mes collègues : proche de Paris, économiquement privilégié et divers dans

ses paysages. Dans ce département, je trouvais un autre climat social et politique. Tout allait bien pour le préfet et les contacts avec la population et les élus se passaient au mieux.

C'est alors que survint un événement totalement inattendu pour moi : la grande grève des routiers de l'été 1992. Nous entrons là dans une problématique fondamentale de l'ordre public qui requiert un traitement spécifique : l'empathie, la sympathie, la médiation, la force.

L'autoroute A1 en direction de Lille et Paris est alors brusquement bloquée par des centaines de camions, parfois des 30 tonnes. Une route dans la région de Pontarmé aurait permis de desservir le Nord et Paris si la circulation avait pu y être basculée. Mais des barrages ont été mis en place par les grévistes : impossible de les franchir ou de les démanteler !

Pourquoi tout ce charivari ? Le gouvernement a mis en chantier une grande réforme visant à améliorer la sécurité routière. Le fléau des dix mille morts et des centaines de milliers de blessés par an sur les routes devait être combattu. Parmi les mesures principales : une réforme du permis de conduire accompagnée d'une formation dès 16 ans à la conduite accompagnée, la limitation de vitesse à 50 km/h en agglomération, l'institution du contrôle technique des véhicules de plus de 5 ans et l'instauration du permis à points. Cette dernière mesure, pratiquée par nombre de nos voisins européens, était celle qui soulevait la colère de la plupart des transporteurs routiers.

Défaut de communication et de concertation ou hostilité de principe ? On ne le saura probablement jamais. Toujours est-il qu'un conflit social de grande ampleur paralyse le pays. L'autoroute A1 voit passer chaque jour vingt-cinq mille poids lourds : un barrage y est établi dès le lundi 29 juin, tandis que d'autres, répartis dans l'Oise, vont rapidement compter plus de mille poids lourds conduits par des routiers déterminés. Outre les problèmes liés à une sorte de prise en otage de millions d'automobilistes, l'action était de nature à provoquer un fort ralentissement de l'activité économique.

Dans un climat aussi passionnel, l'hypothèse du rétablissement de la circulation par la force me semble plus que hasardeuse. Je suis persuadé qu'il faut dialoguer. Déjà, le sous-préfet de Senlis s'est porté au contact des manifestants, parmi lesquels certains se sont autoproclamés délégués syndicaux, alors qu'à l'évidence ils ne possèdent en ce domaine que des connaissances très superficielles.

Arrivant sur place dans les premiers moments, je veille d'abord à engager les négociations dans de bonnes conditions matérielles. À ma demande, la Sanef, Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la

France, met à ma disposition la grande salle de réunion au premier étage de son PC, avec moquette bleue et meubles acajou... Je veux témoigner de la considération aux routiers.

— Se trouve-t-il parmi vous un responsable syndical ?

À cette question posée en préambule à nos discussions, un délégué UNCP-Force ouvrière s'avance.

— Je voudrais que vous établissiez avec les routiers un cahier de revendications qui puisse me permettre d'y voir clair dans vos aspirations, lui dis-je. Pour cette tâche importante, je vous propose mon aide et celle des services de l'État.

Cette attitude, inhabituelle disent certains, retient l'attention de journalistes qui demandent à venir voir sur place, ce que j'accorde immédiatement : les événements doivent se dérouler dans la plus complète transparence ! C'est ainsi que je reçois Francis Zamponi, journaliste à *Libération*. Il circule au cœur des barrages avec moi et donne bientôt des échos favorables des modes de régulation du conflit social et de l'attitude du préfet et du corps préfectoral. Les routiers eux-mêmes apprécient nos contacts en direct et le font savoir par un communiqué signé par l'ensemble des représentants, initiative tout à fait exceptionnelle.

Au petit matin, vers 5 heures, je remarque sur le barrage un chauffeur particulièrement agité qui fait des déclarations enflammées aux représentants des médias et incite ses camarades à la résistance. Je demande aussitôt au directeur départemental des RG d'identifier ce personnage. Résultat de l'enquête : cet homme dont la presse parle tant est très défavorablement connu, présenté comme un individu de moralité plus que douteuse et à l'occasion violent, spécialiste de la bagarre, du « coup de boule » et des vols à la roulotte. Une présence de nature à bloquer toute négociation avec les chauffeurs routiers. Ceux-ci, informés, écartent l'agitateur.

Bientôt, les préfets concernés reçoivent du gouvernement l'instruction de faire procéder à la dissolution des barrages. Mais je me suis trop investi dans cette affaire pour avoir recours à la force. Il faut tout tenter pour l'éviter. Il est pour moi hors de question en tout cas d'engager des moyens militaires, en particulier ce qu'on m'a proposé : un tracteur de chars venant de Laon ! Sa seule présence serait reçue comme une provocation. Je demande donc aux militaires de maintenir cet engin aux limites du département et de le recouvrir d'une bâche.

Je rentre à la préfecture, prends une heure environ pour faire ma toilette, revêtir des habits propres et un imperméable clair afin d'être vu et repéré facilement. Vers 1 heure du matin, je suis de retour à Senlis où je vais tenir la réunion ultime avant l'intervention. Malgré

l'heure avancée, je sens poindre un climat favorable, fait de lassitude et d'espérance.

Ce 16 juillet, je peux recueillir les fruits de l'ensemble des contacts noués avec l'appui du corps préfectoral, des responsables de l'ordre public et des directeurs départementaux concernés. Je demande deux mégaphones et donne mes instructions aux gendarmes et aux policiers :

— Nous n'interviendrons contre les routiers ou contre les camions que si la situation dégénère et seulement sur mes ordres personnels. Avant d'en arriver là, je souhaite que les forces d'intervention se mettent en place sur les hauts de l'autoroute. Les casques ne devront être posés sur les têtes qu'au dernier moment : il faut montrer que nous recherchons l'apaisement.

En début de journée, quand les premières informations tombent sur les postes de radio et annoncent des progrès dans les négociations au bénéfice des routiers, je prends la parole au mégaphone, tandis que le directeur départemental des RG tient prêt un second mégaphone... Il en faut toujours deux : il est bien rare qu'il n'y en ait pas un qui tombe en panne !

Je m'adresse aux routiers en me présentant par mon nom et mon titre. Ils me connaissent, nous nous fréquentons assidûment depuis le début du conflit.

— Vous avez obtenu des résultats très intéressants ! leur dis-je. Le gouvernement en a donné des détails sur les radios tout à l'heure. Vos femmes et vos enfants qui les ont écoutées vous attendent à la maison. Il y a un temps pour tout. Il faut maintenant interrompre cette manifestation qui a donné de bons résultats et l'enrichir par d'autres moyens : la négociation. Écoutez les radios, je reprendrai la parole dans cinq minutes.

Je reprends le mégaphone, comme prévu :

— Vous avez entendu ce qu'a dit à nouveau le gouvernement. Vous avez obtenu des résultats qui ne sont qu'un début mais qui sont déjà remarquables. Alors, maintenant, moteur en route !

Les secondes passent, trop lentement... J'attends avec une certaine angoisse, puis le premier camion met son moteur en marche, le vrombissement de l'engin déclenche immédiatement la mise en marche du moteur des centaines de véhicules qui bloquent l'autoroute.

Un vendredi de la fin de l'été 1993. Le contrôleur général Benafassa, du cabinet de Paul Quilès, m'appela dans l'après-midi et me

dit :

— Le ministre de l'Intérieur souhaiterait vous parler. Serez-vous à la préfecture ?

— Je n'en bouge pas.

Deux heures plus tard, le standard me passa la communication du ministre de l'Intérieur Paul Quilès. Celui-ci me félicita très cordialement, me demanda comment j'avais fait et m'annonça cette nouvelle à laquelle je ne m'attendais pas :

— Le gouvernement est très satisfait. Vous serez nommé préfet de région au prochain Conseil des ministres.

— Mais où allez-vous me nommer ? lui demandai-je après m'être confondu en remerciements.

— En Auvergne !

J'en fus profondément heureux.

Nous avons infiniment apprécié l'Auvergne, ma femme, mes enfants et moi. Le pays était beau, nous y avions des amis, nous nous en fîmes d'autres à l'occasion de soirées gastronomiques ou de promenades dans les campagnes. Cette région avait la particularité de présenter un élu de tout premier rang : l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, qui exerçait également les fonctions de président du conseil régional. J'eus avec lui des relations marquées par sa grande courtoisie, sa vaste intelligence, la qualité extrême qu'il avait de simplifier les sujets qu'il présentait et de faire apparaître clairement les différentes solutions possibles. Avec lui, je n'ai jamais eu à faire de politique. Il en alla de même avec Michel Charasse, ancien ministre, l'un des plus proches conseillers du président François Mitterrand, et Corse par sa mère, originaire de Corté.

Neuf mois après notre arrivée en Auvergne, alors que j'étais en réunion avec les membres de mon cabinet, le téléphone sonna. Qui n'aurait pas reconnu aussitôt la voix de Charles Pasqua, redevenu ministre de l'Intérieur ?

— Philippe, demain vous êtes à Paris.

— Ah, vous tenez réunion de préfets ?

— Je tiens les réunions que je veux avec qui je veux.

— Qu'attendez-vous de moi ?

— Vous devenez mon directeur de cabinet.

J'en restai coi. Mon absence de réaction surprit le ministre :

— Vous n'acceptez pas ?

— Si monsieur le ministre, mon silence était une marque de joie et de stupéfaction.

Je retrouvai Charles Pasqua le lendemain dans des bureaux envahis par des personnalités, des militants, des responsables.

— Pour le cabinet, prenez qui vous voulez et si vous avez un doute, demandez-moi, me dit le ministre.

Il ajouta :

— Il faut que vous me trouviez le curé. Je veux le faire entrer dans mon cabinet. Vous savez, le curé...

— Je ne vois pas du tout, monsieur le ministre.

— Mais si, le curé qui s'occupe des malheureux...

— Le curé de Lyon ? Celui qui porte une ceinture avec des gros clous ? risquai-je à tout hasard.

— Vous êtes complètement idiot. Mais non, c'est un autre, celui qui n'est plus curé d'ailleurs...

Je compris alors qu'il s'agissait de Jean-Claude Barreau, qui n'était plus prêtre depuis longtemps, s'était marié et s'intéressait aux mouvements de société. Il nous rejoignit bientôt et, dans le petit bureau que l'on m'avait réservé, je reçus un à un les membres du futur cabinet. Je recommandai Claude Guéant comme directeur adjoint, Pasqua le connaissait bien car il avait été secrétaire général des Hauts-de-Seine. Je l'appelai, il accepta aussitôt la proposition qui lui était faite. J'en étais très heureux car je le connaissais moi-même depuis longtemps. Après la transmission des pouvoirs, le cabinet se mit en place, lancé à toute allure, il fonctionna d'une manière huilée dès le début.

Cette occasion m'a permis d'avoir une perception aiguë de la nature humaine. Les réactions sont si différentes quand une personnalité semble être en cour et lorsqu'elle paraît en disgrâce ! Pour dire cela, je me fonde sur deux périodes. Celle de 1988, avec le retour de la gauche... Quand j'étais directeur adjoint de cabinet, je croisais des personnes qui me marquaient un respect appuyé et, pour tout dire, exagéré. Et puis, avec l'évolution politique, je perçus un changement complet chez ces mêmes personnes, elles ne me voyaient même plus. Étais-je devenu transparent ? J'étais toujours dans le même état d'esprit, si possible cordial, aimable, accueillant, et certains passaient à côté de moi en regardant ailleurs. Tiens, c'est curieux, ils ne m'ont pas vu... Alors j'allais les saluer, quelques mots vite marmonnés et ils s'esbignaient. Vraiment, la nature humaine est

curieuse... Je m'en souviendrai ! Quand je suis revenu en tant que directeur du cabinet de Charles Pasqua, cinq ans après, je ne pouvais pas faire un pas dans la cour de Beauvau sans que certains viennent quasiment m'embrasser ! Ainsi sont les hommes.

Je regarde la vie professionnelle comme un théâtre, surtout quand les rapports entre les gens semblent dictés par ce qu'imposent le rôle et la fonction. Il arrive qu'un acteur sorte du jeu et parte en coulisse, il a alors tendance à ne plus exister, puisqu'il n'est plus sur scène !

Un soir, le ministre Charles Pasqua était rentré d'un déplacement extérieur et travaillait dans son propre bureau. Vers 23 heures, il vint me voir :

— Mais qu'est-ce que vous avez fait, vous, à François Mitterrand ?

Il prononçait de manière comique « mi-teu-rand »...

— Moi, monsieur le ministre ? Rien, je vous l'assure !

— On parlait du remplacement du préfet de police. Vous savez ce qu'il m'a dit ? « Proposez-moi des noms, si c'est Massoni, ce sera oui, si c'est quelqu'un d'autre, ce sera non. »

Cinq semaines après ma prise de fonction au cabinet de Pasqua, j'étais donc nommé préfet de police. Je rejoignais cette prestigieuse maison le 30 avril 1993 au soir, pour en prendre aussitôt le commandement...

Le 1^{er} mai n'était pas une journée de tout repos entre les manifestations syndicales traditionnelles et la manifestation devant la statue de Jeanne d'Arc organisée par le Front national. Bientôt apparurent dans les lointains des « crânes rasés » qui, manifestement, cherchaient l'incident avec la police. C'est à ce moment que j'entendis à plusieurs reprises la direction de la sécurité publique demander des instructions :

— Nous observons tel incident, que faisons-nous ?

Il me semblait qu'il y avait là une hésitation de la part du commandement sur le terrain. Ce constat me conduisit à appeler sur ma ligne directe le responsable du service.

— Il ne faut pas demander des instructions toutes les minutes. Je vous ai défini un cadre à l'intérieur duquel vous agissez, je vous fixe un certain nombre d'orientations. Si vous avez des difficultés à les appliquer, vous m'en rendez compte. Je vous donne pour instruction de faire procéder à l'interpellation de tous ces gens qui, en périphérie de la manifestation, tentent de s'y mêler et de provoquer des incidents avec la police. Interpellations aussi nombreuses qu'il vous paraîtra

possible d'en réaliser.

Je crois me souvenir que, ce jour-là, nous avons interpellé cent cinquante personnes. Nous avons trouvé au sol des couteaux, hâtivement jetés par ceux qui craignaient qu'on ne leur « colle » une procédure pour port d'arme prohibé... Et la situation s'est rapidement calmée.

Le soir même, l'arrivée tragique du corps de Pierre Bérégovoy, transporté à l'hôpital du Val-de-Grâce par hélicoptère m'a entièrement mobilisé. J'ai accueilli toute la soirée et une partie de la nuit les très hautes personnalités qui venaient s'incliner devant le corps et parler entre elles pour évoquer des souvenirs.

Lorsque j'étais encore préfet de la région Auvergne, j'avais accueilli Bérégovoy, alors Premier ministre, pour l'inauguration d'un musée à Clermont-Ferrand. Toutes les personnalités politiques du département et, largement, de la région étaient présentes. Par décision du protocole, je m'étais trouvé à la gauche du chef de gouvernement. Le contact a été bon entre nous Dès le départ, mais je remarquai que le Premier ministre paraissait particulièrement préoccupé. Une importante campagne de presse se développait sur le thème d'un prêt d'un million de francs qui lui avait été consenti. Des sous-entendus mettaient en cause sa probité et il s'en montrait très affecté. Peu avant la fin de la cérémonie, il me demanda à voix basse :

— Que pensez-vous réellement de la campagne qui me vise ? Pourquoi me fait-on cela ? Qu'ai-je fait de si condamnable pour qu'on me le reproche de façon permanente ?

— Sincèrement, lui répondis-je, ce qui vous est reproché, au regard de la vérité des faits, tels qu'on peut les connaître, ne tient pas, selon moi. Le pays le pense, c'est la perception que je recueille en Auvergne. Vous avez agi d'une façon parfaitement normale avec un ami qui vous a aidé, sur la foi d'un engagement de votre part à le rembourser. Ceci est normal. Ne vous inquiétez pas, monsieur le Premier ministre, les Français ne comprennent pas la campagne qui vous vise. Ils ont pour vous une sympathie instinctive. Vous êtes un homme respectable, issu d'un milieu modeste et aujourd'hui Premier ministre.

Bérégovoy me remercia discrètement mais chaleureusement. Hélas, quelque temps après, il se suicida. Cet homme respectable n'avait pas supporté que l'on puisse mettre en doute son honnêteté. Des rumeurs d'assassinat se propagèrent : les gens ont une capacité de fantasmagorie dont on n'a pas idée... Mais toutes ces représentations mentales ne correspondent pas à la réalité, car toutes ces rumeurs reposent sur du vide.

Cette lourde journée du 1^{er} mai s'acheva enfin... Pour une reprise

de mes activités à la préfecture de police, j'avais été servi. J'étais épuisé, mais j'avais le sentiment d'être revenu chez moi.

VIII

Assurer l'ordre public

La période qui a suivi ma nomination comme préfet de police a été marquée par un ensemble d'actes de grande violence. Florence Rey, 19 ans, est une jeune femme dont le profil a largement été décrit par la presse : petite bourgeoisie, parents enseignants, elle avait été séduite par Audry Maupin, 22 ans. Ils vivaient tous deux dans un squat... Le 4 octobre 1994, Audry Maupin et Florence Rey attaquaient les policiers de garde de la préfourrière de Pantin pour leur dérober leurs armes. Un peu plus loin, ils s'emparaient d'un taxi et prenaient le chauffeur en otage. Celui-ci provoqua un accident avec une voiture de police. Une fusillade s'en suivit au cours de laquelle deux policiers ainsi que le chauffeur de taxi furent tués à bout portant par Audry Maupin, et deux passants blessés. Les malfaiteurs prirent la fuite avant d'être bloqués par un barrage. Une deuxième fusillade éclata. Un troisième policier fut tué et Audry Maupin mortellement blessé.

Prévenu immédiatement, je suis arrivé place de la Nation, rejoint bientôt par le ministre de l'Intérieur, pour découvrir un spectacle affreux, des gens qui pleuraient, le chauffeur de taxi ensanglanté. Mon rôle était de me manifester aussitôt afin que mes hommes sachent que j'étais venu à leur contact, que je prenais la responsabilité du commandement, que j'assurais le suivi de la poursuite engagée. Et puis Florence Rey a été arrêtée, elle était impassible, couleur de mur et refusait de répondre à la moindre question [2].

Dans ce paysage de violences et de drames – que j'ai connu durant huit ans –, il y avait souvent des morts, des blessés, des agressions, des affaires qui remuaient le cœur.

Lorsque j'ai demandé des sondages sur la perception par les Parisiens de l'action de la PP, nous avons été étonnés du nombre considérable d'opinions positives qui se dégageaient et qui pouvaient atteindre, selon les moments, 70 % à 80 %. La PP est une institution ancienne, ce qui explique la professionnalisation de ses agents. Elle a été fondue dans la Sûreté nationale après l'affaire Ben Barka, en 1965, quand le général de Gaulle a décidé qu'il ne devait y avoir en France

qu'une seule police. La fusion de ces deux entités créait la Police nationale.

La PP est garante de l'ordre public et de la sécurité des institutions. Colbert, s'adressant au roi Louis XIV, lui disait en 1667 : « Sire, il faut que votre lieutenant de police soit un homme de simarre et d'épée et, si la savante hermine du docteur doit flotter sur ses épaules, il faut aussi qu'à son pied résonne le fort éperon du chevalier, qu'il soit impassible comme magistrat et comme soldat intrépide, qu'il ne pâlisse devant les inondations du fleuve et la peste des hôpitaux non plus que devant les clameurs populaires et les menaces de vos courtisans. »

Nous avons tous essayé de répondre à ce portrait, nous y sommes parvenus de façon variable... Il faut pourtant tendre à cela.

En tant que représentant de Paris, le préfet de police est investi de larges attributions : petite voirie, liberté et sûreté de la voie publique, salubrité, contrôle des marchés, secours aux noyés, police de la bourse et du change, sécurité des approvisionnements et du commerce, tout cela va au-delà de la police au sens où on l'entend habituellement. Le préfet de police, dépositaire de l'autorité municipale, est traditionnellement sollicité par l'assemblée municipale pour qu'il abandonne une partie de ses fonctions municipales. Pendant huit ans, j'ai été opposé à ce transfert à la Ville de Paris des pouvoirs municipaux du préfet de police. Je considérais que si je voulais assurer l'ordre dans la capitale, il fallait que je dispose de tous les moyens policiers et administratifs. En face, les opposants au maintien de la structure du préfet de police étaient essentiellement recrutés du côté du parti du centre, l'UDF.

J'ai pris l'habitude de rendre compte tous les mois au maire de Paris du climat de la délinquance dans la ville, des progrès que nous avons faits, des erreurs que nous avons commises et des espérances que nous pouvions former. Un certain mois, je tins ce discours :

— Monsieur le maire, messieurs les conseillers de Paris, je dois, comme à l'habitude, vous faire le compte rendu de l'activité de sécurité qui a été menée dans la capitale pour le mois qui vient de s'écouler. Vous connaissez ma franchise, il n'y a aucune raison pour que les choses vous soient dissimulées. Je vous dirai d'emblée que les résultats que je vais vous commenter ne me satisfont pas. Nous observons une augmentation de la délinquance, une diminution des arrestations, une diminution évidente des placements sous mandat de dépôt, tout ceci n'est pas bon. J'ai tenu avec nos directeurs et les préfets qui me sont adjoints des réunions de synthèse et le gouvernement me donne le mois prochain des moyens de renfort

prélevés sur la réserve gouvernementale. Je pourrai disposer de deux ou trois compagnies supplémentaires et de moyens automobiles...

Là, un des importants conseillers de Paris, de droite, se lève de son banc et crie :

— Mais nous avons un préfet politique !

Que dois-je faire ? Je lève les bras au ciel, comme si j'implorais le Seigneur, sans prononcer un seul mot. Bertrand Delanoë lève le doigt.

— Monsieur le maire, en ma qualité de président du groupe socialiste au conseil de Paris, j'ai droit à la parole à tout moment. Je vous demande la parole pour faire une mise au point sur ce qui vient d'être dit.

Delanoë prend donc la parole sur un ton sans complaisance :

— Je veux marquer mon étonnement devant la manière dont ceux qui devraient soutenir le préfet de police se comportent à son égard. J'élève une protestation très vive contre les propos qui viennent d'être tenus. Je rends hommage à la préfecture de police, à celui qui la commande, à l'ensemble de ses effectifs et je souhaite que le conseil de Paris prenne position sur ce point.

À ce moment-là, le sénateur du XI^e arrondissement, un homme de gauche, élève la voix :

— En ma qualité de président du Mouvement républicain des citoyens au conseil de Paris, je demande la parole immédiatement, elle ne peut pas m'être refusée !

Et le voilà qui se lance dans une défense et illustration massive de la PP... Le sourire revenu, je regarde Roger Romani, questeur, homme sympathique, agréable, qui se trouve en face de moi, et d'un geste lui demande d'intervenir.

— Je demande aussi la parole ! dit-il. J'invite tous les Corses de cette assemblée et leurs amis à se rendre dans mon bureau à l'interruption de séance pour boire un verre de Muscat !

Cette formule souriante met un terme au débat.

Alors, pour reprendre le propos de mon contradicteur, le préfet, notamment le préfet de police, est-il un personnage politique ? Le métier préfectoral intrigue : comment un fonctionnaire de l'État peut-il exercer une autorité aussi près du politique sans être lui-même absorbé par l'engagement partisan ?

Personnellement, je n'ai jamais participé à aucune réunion politique marquant un engagement quelconque, parce que ça ne me tentait pas. La seule démarche politique que j'avais effectuée dans ma

vie remontait à l'époque de Mendès France, j'étais alors lycéen à Ajaccio puis étudiant à Aix-en-Provence. Mendès m'était apparu comme un homme honnête, portant des propositions intéressantes et intelligentes susceptibles d'apporter une évolution nécessaire dans nos relations avec les pays en voie de développement et les anciennes colonies. Bref, il me semblait capable de faire bouger les lignes. Cette époque passée, je n'ai plus adhéré à un mouvement politique. Je n'ai jamais fait partie du Service d'action civique, ni à quelque autre chose qui puisse lui ressembler... malgré ce qui a été sous-entendu, murmuré, insinué. En 1981, le SAC était sous le coup d'une enquête effectuée par une commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

— Pourquoi n'entendrait-on pas Massoni ? ont interrogé certains.

J'ai été convoqué à l'Assemblée nationale. Le député qui présidait cette commission, un homme précis, a établi de manière limpide par mes déclarations et par les questions posées à d'autres que je n'avais ni dans ma personne ni dans ma fonction aucune relation avec les gens du SAC. Cette enquête de l'Assemblée nationale m'a, en quelque sorte, « blanchi » de ces accusations ! D'ailleurs, finalement, les membres de la commission ont décidé de ne pas faire figurer dans le rapport établi mon audition, elle n'apportait strictement rien au dossier.

Alors, politique, le préfet ? Effectivement, son statut est dérogatoire de celui des fonctionnaires : sa nomination, ses postes successifs, la fin de ses fonctions sont intégralement entre les mains du gouvernement. Pour lui, pas de commission d'avancement, pas de syndicat. Seule s'impose la liberté de choix du gouvernement.

Un certain nombre de politiques parisiens pensent que l'on ne peut exercer son métier de préfet que pour quelqu'un et contre quelqu'un, qu'il s'agit d'un métier politique, et l'on « accuse » trop souvent les personnes qui exercent ce type de responsabilité d'être sensibles aux réalités du pouvoir, ce pouvoir qui peut assurer votre élévation dans la hiérarchie. Tout ceci est très souvent inexact et purement inventé. Par exemple, un écho m'est parvenu selon lequel j'aurais été au plus mal avec Lionel Jospin. Il est très facile pour moi de démentir de la façon la plus claire cette perception totalement infondée.

En 2001, le ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant, que j'aime beaucoup, m'avait confié qu'un entretien s'était déroulé entre le président de la République, Jacques Chirac, et Lionel Jospin, Premier ministre. Pourquoi cette conversation ? Parce que je devais prendre ma retraite le 13 janvier 2001, ayant atteint l'âge de 67 ans... Mais les deux autorités majeures du pays avaient estimé qu'à quelques semaines des élections municipales à Paris j'étais peut-être le seul à

pouvoir maintenir la paix publique sans influencer sur les votes de certaines catégories de la population, c'est-à-dire en restant très prudent dans les actions menées, les attitudes prises et les propos tenus. Pour être clair, ils s'étaient mis d'accord sur un point : « Il n'y en a qu'un qui puisse nous faire ça tranquillement, c'est Massoni. » Quelqu'un avait ajouté sagement :

— Nommer quelqu'un à quelques semaines des élections, c'est lui tendre un piège ! Il n'aura ni la pratique ni l'expérience.

L'idée a donc été de me proroger. Effectivement, le 12 janvier, une lettre m'a été portée du ministère de l'Intérieur à mon appartement de la PP. Pour l'heure, je restais en fonction.

Que peut-on en dire ? En cohabitation, des courants politiques très opposés ont pensé que je pourrais assurer l'équilibre entre les uns et les autres à la veille d'une consultation électorale importante. Cette décision m'est apparue comme un hommage rendu à mes qualités d'indépendance, de fidélité et de dévouement à la République. Il relève de l'évidence que si j'avais eu le moindre problème avec le Premier ministre socialiste, il aurait exprimé le souhait que je dégage le poste le plus vite possible.

Par nature dépendant du gouvernement, est-il pour autant dépendant du politique ? Dans l'exercice de ses fonctions, le préfet n'est ni un militant ni un partisan. Représenter l'État, représenter le gouvernement, cela implique une subtile nuance : l'État est une continuité, le gouvernement un moment de la vie politique nationale. Les gouvernements passent, l'État demeure. L'État, c'est quoi ? Une somme de décisions prises par des gouvernements successifs à laquelle le gouvernement en place apporte un prolongement important mais temporaire. La vie administrative représente un continuum enregistrant des strates successives de choix gouvernementaux, certains modifiés ou abrogés par la suite, mais s'accumulant aussi pour former le fondement légal du pays.

Si État et gouvernement demandent un *distinguo*, c'est aussi le cas entre gouvernement, majorité et partis politiques. Les liens du préfet sont institutionnels avec les ministères ou les collectivités locales. Il doit avoir évidemment la connaissance parfaite des partis politiques susceptibles d'agir dans le ressort de son département, mais il n'est évidemment pas chargé d'inspirer les partis, fussent-ils ceux du gouvernement. Ce qui ne signifie pas que le préfet peut, à l'occasion, se trouver en situation d'influence et en capacité discrète d'orienter un choix d'investiture. Tout est affaire de savoir-agir, de connaissances précises du département et des réseaux d'influence, sans oublier la dimension intellectuelle et l'épaisseur humaine. Disons-le sans

ambages : tous ne peuvent réussir dans la diplomatie locale. On peut parfois approcher de la haute voltige.

Tous les préfets savent que les conflits les plus violents entre hommes politiques ne le sont pas nécessairement entre partisans et opposants au gouvernement. Sur le terrain, les luttes les plus féroces concernent souvent la compétition entre membres d'une même formation politique ! Les combats majorité-opposition exposés sans nuances au journal télévisé de 20 heures sont fort peu représentatifs des réalités politiques locales.

Le préfet a donc un rôle charnière entre le gouvernemental, l'administratif local et le politique. En définitive, cette fonction ne saurait se confondre avec celle de directeur des services étatiques. Elle est d'une autre nature. Et c'est pourquoi au milieu du maelström de la vie politique, elle subsiste après deux empereurs, trois rois et cinq républiques.

L'ordre public est une responsabilité fondamentale de tout préfet, peut-être « la » responsabilité fondamentale. L'importance primordiale de cette tâche apparaît en pleine lumière quand le gouvernement décide de placer hors cadre tel ou tel préfet qui n'aurait pas fait face dans les meilleures conditions à des situations de terrain, à des protections des hautes personnalités ou à d'intolérables débordements de manifestations.

Les ministres de l'Intérieur successifs ont parfaitement compris que la première responsabilité du préfet est celle de l'ordre public. Ils reprennent parfois la phrase célèbre de Péguy : « L'ordre fait la liberté, le désordre fait la servitude. » Justement, le préfet s'attache à faire la liberté !

Dans bien des cas, il a été observé que certains maires souhaitent laisser agir le préfet. Ils pensent, à juste raison, que celui-ci possède une pratique supérieure dans le domaine des crises majeures comme les inondations, les incendies, les catastrophes naturelles... Bien sûr, dans ces cas-là, le rôle du maire reste tout à fait prioritaire dans la mesure où il s'est préparé, avec son conseil municipal et les services de la ville, à accueillir les sinistrés. On peut dire que les raisons de droit et les raisons de fait font de l'ordre public une compétence de l'État et donc, en France, de ses représentants : les préfets.

Si l'on observe un peu l'histoire des maintiens de l'ordre réussis ou non, si l'on se remémore certaines catastrophes naturelles, par exemple, il est évident que les préfets en d'autres époques se trouvaient encore plus étroitement contrôlés dans leur action qu'ils ne le sont aujourd'hui. En deux siècles, on en a vu des préfets appelés à

quitter leurs fonctions au lendemain de désordres et de tumultes survenus dans le territoire confié à leur administration !

Le contrôle exercé sur les préfets du XIX^e siècle était beaucoup plus sévère qu'il ne l'est en notre troisième millénaire. Jadis, leur responsabilité était souvent engagée personnellement en cas de troubles à l'ordre public. Souvenons-nous de la lettre adressée en 1809 par Napoléon au préfet du Var, quelques lignes affichées dans bon nombre de préfectures : « Monsieur le préfet, j'apprends que divers incendies ont éclaté dans les forêts du département dont je vous ai confié l'administration. Je vous ordonne de faire fusiller sur les lieux de leur forfait les individus convaincus de les avoir allumés. Au surplus, s'ils se renouvelaient, je veillerais à vous donner un remplaçant. » On ne peut pas être plus expéditif !

Aujourd'hui, les choses ont bien changé, mais la responsabilité du préfet est toujours engagée. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les caractéristiques du maintien de l'ordre dans Paris ont évolué à plusieurs reprises. À partir des grèves ouvrières dures de 1947, qui furent à l'origine de la création des compagnies républicaines de sécurité, les CRS, par Adrien Tixier et Jules Moch, les manifestations sont devenues des démonstrations violentes dans les années 1970 et 1980, avec des effectifs de manifestants peut-être moins massifs mais sans doute plus déterminés. De nos jours, les cortèges ont des allures un peu pitoyables : ils sont effilochés pour donner l'impression du nombre, mais ils comportent parfois un potentiel de violence qui tient, notamment, au fait qu'ils drainent des jeunes casseurs de banlieue ou de l'ultra-gauche.

Prévenir la venue sur Paris de ces éléments perturbateurs constitue le premier volet du maintien de l'ordre public. Comment ? Par l'interpellation des principaux casseurs répertoriés dès la gare d'origine, avant même qu'ils n'empruntent les transports en commun.

J'avais retenu un deuxième aspect, en liaison avec les préfets de la région Île-de-France : multiplier les contrôles dans les transports en commun et procéder à des arrestations pour défaut de papiers, dégradation de biens afin de réduire le sentiment d'impunité des casseurs. Le renforcement de la mobilité des forces de l'ordre et des unités spécifiques d'intervention dotées de véhicules plus petits, plus légers, permettant des regroupements rapides ainsi que des moyens d'intervention comme des transmissions performantes, des armes non létales, des photographies à longue distance initiant le développement d'enquêtes de police judiciaire, sont un autre aspect que nous avons mis en œuvre.

Il convient également de contrôler les axes de la manifestation et

d'occuper les voies latérales du cortège en prépositionnant des effectifs, de manière à faire le tri entre manifestants et casseurs en tout début ou en toute fin de manifestation. Il faut, j'ai toujours été ferme sur ce point, éviter les interventions au cœur des manifestations pour ne pas mettre en danger les manifestants pacifiques.

Dès le début des années 1990, de nouvelles formes de violence étaient apparues lors des manifestations : aux marginaux parisiens s'étaient agrégés des casseurs venus des cités de banlieue. L'ensemble de ces éléments violents représentait quelque trois mille individus, venus pour 40 % de Paris, 60 % des banlieues, principalement de la petite couronne.

La plupart de ces casseurs avaient moins de 18 ans et le nombre de filles dans leurs rangs, avait-on observé, augmentait régulièrement, témoignant d'une agressivité au moins équivalente à celle des garçons. Ces casseurs agissaient en bande d'une trentaine à une cinquantaine d'individus, qui éclataient en groupes de six ou sept et se recomposaient rapidement grâce à l'utilisation des téléphones portables. Leurs motivations étaient de trois ordres : d'abord, agresser les passants ou les manifestants et casser du flic ; ensuite, piller des magasins et racketter ; enfin, vandaliser des véhicules, des vitrines et du mobilier urbain.

Les contraintes hors normes que l'on constate dans la capitale et en région parisienne conduisent à la nécessité impérieuse d'apporter des réponses très ajustées aux problèmes d'ordre public. En préalable, deux éléments constants et non spécifiquement parisiens doivent rester présents à l'esprit :

— La France a une tradition forte de manifestations et de démonstrations de rue.

— Le droit de manifester, même s'il n'est pas formellement classé parmi les libertés publiques fondamentales, est fortement défendu par les juridictions administratives et judiciaires.

Il faut rappeler que la manifestation de voie publique est régie par un principe de liberté et de simple déclaration. Seule l'interdiction par arrêté préfectoral peut contrecarrer éventuellement les projets de manifestation si des risques graves de troubles à l'ordre public sont possibles. Le chiffre des interdictions parle de lui-même, il est très faible : par exemple, 23 manifestations ont été interdites en 1999 sur les 1 768 qui se sont déroulées.

Ce respect de la procédure de déclaration permet aux autorités d'établir un contact direct avec les organisateurs et de négocier avec eux un certain nombre de modalités, surtout les itinéraires. Sans ces déclarations, sans une entente préalable, sans organisation conjointe,

si l'on peut dire, aucune gestion prévisionnelle des événements et des moyens humains ne serait concevable. Cela passe par l'engagement prioritaire et important des effectifs de la direction de l'ordre public et de la circulation elle-même, mais également par l'emploi des unités mobiles de renfort que l'on tente de réduire au maximum. Le souci de la mesure des moyens employés anime ainsi en permanence la préfecture de police qui travaille sous le regard attentif du ministre et de son cabinet.

Il faut rappeler que 300 manifestants déterminés et violents sont beaucoup plus difficiles à gérer que 50 000 manifestants calmes et encadrés par leur syndicat. Au nombre important de ces manifestations, il faut ajouter 680 « services d'ordre », c'est-à-dire des dispositifs de police importants déployés pour encadrer des foules participant à un événement non revendicatif, un concert, par exemple. La préfecture de police a été ponctuellement amenée à gérer simultanément 20 ou 30 manifestations ou événements importants. Le 10 octobre 2000, par exemple, elle a cumulé des manifestations du collectif « convergence infirmière », des agents des DOM-TOM des services publics territoriaux, d'une association protestant contre des décisions prises en Italie, deux manifestations des masseurs-kinésithérapeutes, deux manifestations de l'Union des étudiants juifs de France et d'organisations sionistes, du MRAP (le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), des personnels pénitentiaires, de la société nationale des poudres et explosifs... Pour compléter la journée, nous avons subi l'envahissement du Conseil constitutionnel par l'association « Agir contre le chômage », qu'on n'attendait pas à cet endroit, qui nous prit par surprise et nous obligea à une intervention sur réquisition du président du Conseil constitutionnel.

De 1993 à 1999, pas moins de 8 591 manifestations revendicatives ont été enregistrées dans la capitale. Au cumul, ces manifestations ont réuni plus de six millions de participants, une moyenne de 698 personnes par manifestations. Si l'on ajoute sur la même période les événements comme les fêtes et les salons, on atteint un chiffre de 35 228 événements. On ajoute également à cela des réjouissances importantes comme le passage à l'an 2000, la venue du pape, la Coupe du monde de football, et l'on s'aperçoit qu'à Paris se sont rassemblées ou ont défilé en six ans 49,7 millions de personnes ! Si l'on additionne enfin les manifestations revendicatives et les événements de toute nature, ce sont près de 56 millions de personnes, soit à peu de chose près la population de la France, que la préfecture de police a été amenée à gérer sur la voie publique, dans des conditions parfois difficiles.

Pour assurer l'ordre public, le préfet dispose de toutes les forces de l'État qui peuvent être repositionnées dans son département : la gendarmerie constituée en pelotons d'intervention, les compagnies républicaines de sécurité et les escadrons de gendarmerie mobile. Quant à la conduite opérationnelle de ces forces, elle est toujours confiée aux commissaires de police, d'une part, aux officiers de gendarmerie, d'autre part. Le préfet s'entoure éventuellement des conseils de spécialistes comme le directeur départemental de police urbaine, le colonel de gendarmerie et le directeur des RG. Il peut alors prendre sa décision : faire dégager un point sensible, par exemple, en demandant à la force publique de faire charger des manifestants. Mais l'affrontement reste l'exception. Dans une société démocratique comme la nôtre, le maintien de l'ordre doit toujours rester une école de tolérance, de compréhension et de dialogue.

Le préfet se trouve donc chaque jour confronté à cette question : comment assurer l'ordre public partout et en toutes circonstances ? Bien entendu, il ne s'agit pas d'appliquer des méthodes toutes faites qui consisteraient, par exemple, à utiliser systématiquement la force pour empêcher une manifestation, contraindre un cortège à se dissoudre ou réagir à des actes de petite violence, qui demanderaient des réactions plus mesurées.

Pour ma part, j'ai eu la chance de devenir préfet alors que je possédais déjà une certaine expérience en ce domaine. Déjà en Algérie, j'avais pu observer des manifestations très dures, extrêmement violentes, dont celle qui se déroula devant la grande poste d'Alger et fit plusieurs morts. Plus tard, à Paris mais aussi en province, j'avais pu m'initier au dispositif d'anticipation et de renseignement conduit par les RG. J'avais donc été confronté assez tôt à ces préoccupations : prévision de cortèges, anticipation de manifestations, appréciation de la dangerosité d'un rassemblement, modalités d'intervention.

Face aux difficultés concrètes devant lesquelles peut se trouver un préfet, deux principes de base sont à respecter : d'abord, faire le mieux possible en provoquant un minimum de casse ; ensuite, s'assurer du soutien ou de la neutralité des services d'ordre déployés par les organisations syndicales ou les mouvements politiques. Ces considérations générales posées, il faut garder constamment à l'esprit cette vérité première : dans un rassemblement, tout peut basculer très vite, quel que soit le degré de préparation, quel que soit le nombre de séances préalables que l'on ait pu consacrer à l'événement. Les choses peuvent dégénérer rapidement pour de multiples raisons : erreur du service d'ordre de l'État, maladresse du service d'ordre de la

manifestation, absence totale de service d'ordre des organisateurs. Sans compter cet élément impalpable qui échappe apparemment à toute logique comme à toute analyse, et que l'on appelle « l'esprit de foule ».

Depuis longtemps, sociologues et ethnologues se sont penchés sur le comportement collectif des masses en mouvement. En 1895 déjà, Gustave Lebon publiait sa *Psychologie des foules*, dont les enseignements sont pérennes. Cet ouvrage, souvent réédité, reste une référence pour tous ceux qui cherchent à comprendre comment une foule peut évoluer, parfois en quelques instants. « La foule est conduite presque exclusivement par l'inconscient. Ses actes sont beaucoup plus sous l'influence de la moelle épinière que sous celle du cerveau. Elle se rapproche en cela des êtres tout à fait primitifs. Les actes exécutés peuvent être parfaits quant à leur exécution mais, le cerveau ne les dirigeant pas, l'individu agit suivant les hasards des excitations. Une foule est le jouet de toutes les excitations extérieures et en reflète les incessantes variations. Elle est donc esclave des impulsions qu'elle reçoit », écrivait Lebon.

Des travaux et des réflexions de Gustave Lebon, des idées fondamentales sont à retenir :

— Pour guider les acteurs et les hommes d'État, il est important d'étudier les conséquences de la puissance des foules ainsi que leur rôle destructeur.

— Les caractéristiques générales des foules et la psychologie de leur unité mentale sont particulières : la foule est toujours dominée par l'inconscient. Elle peut être aisément aussi héroïque que criminelle.

— Impulsivité, mobilité et irritabilité sont des sentiments qui peuvent successivement s'emparer de la foule.

— Les options et les croyances des foules sont également à considérer : elles peuvent être mobilisatrices dans un sens ou dans un autre.

— Le rôle des meneurs de foule et leurs moyens de persuasion sont également à observer.

Bien des éléments sont donc à examiner et à prendre en compte pour tenter de maîtriser d'éventuels troubles à l'ordre public avant même qu'ils ne se produisent. Parvenir à dominer ces éléments revient déjà à régler une partie du problème.

En faisant la part de mon expérience personnelle, je puis donner plusieurs exemples de la manière dont les choses peuvent se développer. Sans prétendre pourtant détenir des vérités absolues en ce

domaine.

La négociation commence avant même la manifestation par la rencontre avec les organisateurs et le choix d'un itinéraire. Cette entrevue peut être révélatrice, les silences et les non-dits en réponse à une question sur la violence notamment doivent être soulignés. Le colonel de gendarmerie ou le commissaire de police transmettent alors au préfet ces indications : « Ils n'ont pas voulu nous répondre sur ce point », « À mon avis, ils ont une idée derrière la tête ». En fonction de l'ensemble de ces éléments, le préfet peut alors recevoir les organisateurs et essayer de leur faire comprendre qu'il est informé et n'hésitera pas à mettre un terme à une manifestation qui dépasserait un cadre acceptable.

Le président national d'un syndicat qui défendait une catégorie socioprofessionnelle, à qui l'on avait déjà consenti des faveurs, était venu me voir pour discuter du déroulement d'une manifestation.

— Je veux cet itinéraire, m'a-t-il annoncé.

— Monsieur le président, ce n'est pas vous qui fixez l'itinéraire, c'est nous, ensemble. On en parle, on échange, on compare, on mesure les avantages et les inconvénients.

— Si vous ne voulez pas que nous prenions cet itinéraire, nous descendrons dans la rue avec tous nos hommes et vous verrez qui nous sommes ! me lança le syndicaliste comme un défi.

— J'en prends le pari, répondis-je du tac au tac. Vous-mêmes verrez alors ce que nous sommes : on ne vous laissera pas faire. Et ça finira très mal... Pour vous d'abord, puisque vous venez pratiquement d'exprimer l'ordre que vous allez donner à vos adhérents de faire de la casse !

Je me suis tourné vers mon directeur de cabinet qui assistait à l'entrevue :

— Qu'il en soit pris note ! Le président a déclaré dans mon bureau qu'il allait donner ordre qu'on se prépare à une manifestation violente. Dressez-en un rapport, s'il vous plaît.

Mon interlocuteur fut totalement surpris et renonça aussitôt à ses menaces.

Dans l'Aube, je n'ai pas eu à gérer de dérapages survenus dans des cortèges, mais j'ai connu – comme de nombreux préfets – des incendies de ballots de paille devant la préfecture. Cette pratique fait partie des démonstrations nécessaires aux organisations syndicales pour démontrer qu'elles se préoccupent des problèmes. Il n'y a pas de critiques à émettre sur ce point, les syndicalistes font leur métier.

Dans l'Oise, on l'a vu, la grève des routiers, qui aurait pu mal tourner, a été réglée dans la concertation. Mais je n'ai pas traité toutes les affaires de la façon dont j'ai traité celle-ci. Ceci aurait été considéré comme de la faiblesse. Alors que j'y étais encore préfet, je me souviens avoir été autorisé par le cabinet du ministre à me rendre en Polynésie pour encadrer une session régionale de l'Institut des hautes études de défense nationale. Cette mission constituait à la fois un agrément et une charge à laquelle je ne pouvais pas échapper. J'étais pourtant heureux de passer dans cette région des moments agréables.

Hélas, on est venu soudain me prévenir qu'à Beauvais une manifestation de paysans était prévue et qu'une frange radicale du mouvement paysan s'apprêtait à prendre d'assaut la préfecture... Je croyais à une plaisanterie et je fus tenté de ne pas répliquer ! Erreur. Moins on écoute les gens et plus ils se croient autorisés à agir plus loin et plus fort encore. Si je ne bougeais pas, nul ne savait ce que pouvaient faire quelques centaines de paysans en colère.

— Quand Massoni reviendra, il ne trouvera plus le grand arbre au milieu du parc de la préfecture, nous allons le scier ! avait déclaré l'un des enragés.

Le commissaire des RG me rapporta cette fière parole et je compris que les choses pouvaient rapidement s'envenimer. C'était un arbre multiséculaire, je ne pouvais le laisser scier et abattre ! Je suis rentré en métropole au plus vite pour prendre la responsabilité de l'ordre public. Je commençai par faire passer un message aux organisateurs de cette prétendue manifestation revendicative en les assurant que je ne laisserai pas faire et, pour les en persuader, je demandai deux compagnies républicaines de sécurité en renfort des quelques effectifs de gendarmes départementaux que nous avions réunis en peloton d'intervention.

Le jour de la manifestation, plus de deux cents tracteurs entouraient la préfecture et tournaient autour des bâtiments dans un vacarme infernal. Sur le terrain, le directeur départemental des polices urbaines dirigeait la manœuvre des forces de l'ordre, comme c'était son rôle. J'étais dans mon bureau, la radio me livrait tous les détails, je me trouvais ainsi en mesure de prendre des décisions immédiates. J'avais massé une compagnie de CRS derrière les grilles, à l'intérieur du parc, je la réservais pour rétablir l'ordre de manière rapide et déterminée en cas de besoin, notamment si les tracteurs parvenaient à pénétrer dans le parc. J'appelai le directeur départemental de police urbaine sur son indicatif radio, je lui avais signalé auparavant que je donnerais personnellement les instructions si les choses s'envenimaient :

— Tenez-vous prêt. S'ils essayent d'enfoncer la grille de la préfecture, vous visez les roues d'abord et ensuite le moteur.

Lorsque je vis les tracteurs se diriger vers les grandes portes de la préfecture, je donnai l'ordre immédiat :

— Visez les roues !

— Le moteur !

Trois ou quatre roues explosèrent et prirent feu, ainsi qu'un tracteur. Puissant effet dissuasif ! Les services de secours dégagèrent les engins immobilisés et les autres manifestants comprirent que tout leur matériel allait y passer s'ils ne reprenaient pas leurs esprits. Il était désormais clair pour tous que je ne céderais pas. Alors, une négociation s'engagea. Il fut convenu que l'on arrêterait les folies et que tout le monde se retirerait. L'affaire s'apaisa ainsi.

Ce ne fut pas une manifestation difficile, il en fut d'autres plus dramatiques, mais ces quelques heures d'affrontement restent pour moi emblématiques. En effet, elles me semblent réunir toutes les conditions indispensables sur lesquelles il ne faut jamais céder : prévenir les organisateurs, ne pas tolérer autre chose que ce qui a été défini au préalable, ne pas fléchir, donner l'image d'un État déterminé, puis écouter et négocier.

Le préfet de police de Paris est un cas d'exception. Les problèmes qui se posent dans la capitale lui valent des pouvoirs accrus, et cela pour deux raisons. Premièrement, tous les gouvernements du Royaume, de l'Empire et de la République ont manifesté une méfiance envers cette ville sans cesse prompte à se révolter, théâtre de maints soulèvements à travers l'histoire. De la révolution d'Étienne Marcel en 1358 jusqu'à la Commune de Paris en 1871, on a pu constater chaque fois l'effondrement de l'autorité, incapable de gérer l'ordre public dans une ville qui abritait déjà les pouvoirs civils et militaires, publics et privés du pays.

La seconde raison est que, aujourd'hui encore, les manifestants de la France entière ont en permanence le désir de porter leurs revendications à Paris ! Défiler dans la capitale, c'est porter leur voix au cœur du siège de l'État, là où se trouvent les ministères et les assemblées, c'est parvenir au centre vivant de la représentation diplomatique internationale avec quelque cent soixante ambassades. Les sites qu'ils parcourent en criant leurs revendications, la République, la Bastille, la Nation, ont une telle puissance symbolique, une telle force d'évocation que chacun veut manifester sur ces voies chargées de sens.

Avant ou après chaque manifestation, des Parisiens écrivent régulièrement au préfet de Police, généralement pour se plaindre : « Monsieur le préfet, on a dépassé les limites de l'acceptable. C'est toujours d'une manière immuable Nation-République ou République-Bastille ou encore Bastille-Denfert-Rochereau. » Et je répondais : « Paris est toujours Paris. » Comment faire autrement ? On ne peut dilater les rues à volonté, les ponts ne sont pas élastiques, on ne peut pas faire passer par une voie étroite des foules importantes au risque de provoquer des accidents. Bref, on ne peut pas faire passer n'importe qui n'importe où. Il faut mettre en adéquation le nombre de manifestants prévu avec l'itinéraire approprié.

Des forces propres à la capitale, placées dans la main d'un pouvoir centralisé et capables d'intervenir très vite, sont donc indispensables. C'est dans cette perspective que Napoléon créa en 1800 la magistrature de préfet de police de Paris, le préfet de police reprenait les attributions du lieutenant général de police institué par Louis XIV en 1762.

En 1993, quand j'ai pris mes fonctions, le préfet de police dirigeait 33 000 hommes, c'est-à-dire l'ensemble des forces de police au sens traditionnel du mot, le personnel administratif et les 5 000 hommes de la brigade des sapeurs-pompiers, unité militaire, certes, mais placée sous l'autorité du préfet.

Depuis que les responsabilités du préfet de police ont été élargies, comme je l'avais souhaité, celui-ci est non seulement responsable de l'ordre public dans la capitale, mais également dans les trois départements de la couronne, autorité de maintien de l'ordre, réaffirmée et soulignée par l'action judiciaire.

Sur un plan à la fois juridique et opérationnel, une réelle avancée avait été réalisée avec la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité du 21 janvier 1995. Son article 6 permet au préfet de police de coordonner l'action des préfets d'Île-de-France lorsqu'un événement touchant l'ordre public concernait Paris mais aussi un ou plusieurs départements de la région lorsqu'un phénomène de délinquance ou de violence pouvait s'étendre sur ces départements. En ce sens, sa compétence s'étend à toute l'Île-de-France.

Il s'agissait là d'une chose qui relevait de l'évidence, mais contre laquelle se sont battus, jusque dans les dernières minutes avant le vote à l'Assemblée nationale, un certain nombre de personnalités très hostiles à l'extension des pouvoirs du préfet de police. Charles Pasqua trancha dans le vif et proposa au vote de l'Assemblée cette disposition qui fut largement adoptée.

Je ne sais pas si, dans l'avenir, il sera aisé au préfet de police de « commander à » ses collègues préfets, je ne sais pas s'il le fera par l'intermédiaire du directeur interrégional de la police de proximité... Bref, certains éléments donneront sans doute matière à discussion et à contestation, mais l'orientation générale que nous avons proposée est maintenant en place et se développe.

La délinquance avait évolué, le public délinquant n'était plus le même. Les jeunes de 1995 n'étaient plus ceux de 1968, ils ne se battaient plus de la même façon, ils circulaient avec des moyens plus rapides, possédaient désormais une capacité à surgir au cœur de la ville sans que l'on puisse anticiper leurs mouvements, il fallait donc s'adapter à cette mobilité nouvelle, très amplifiée par le RER et les métros, mais aussi par les téléphones portables, les textos, les réseaux sociaux sur internet. Il fallait mettre en place préalablement des dispositions si des voyous décidaient de descendre en nombre sur Paris, bref, trouver des solutions.

Prenons un cas concret : les Champs-Élysées. Ce secteur représente une zone difficile. Sur le plan des liaisons ferrées, il se trouve à un quart d'heure, vingt minutes au maximum, des grands ensembles de la couronne urbaine du Nord-Ouest de Paris. De là peuvent ruisseler des colonnes de manifestants potentiels, mais aussi de casseurs et, disons le mot, de voleurs, qui ont pour principal objectif de s'habiller à la mode en brisant les vitrines des beaux magasins. Quel endroit autre que les Champs-Élysées peut constituer un meilleur terrain de chasse pour ces individus ?

La direction de l'ordre public a considéré le problème dans son ensemble, a mesuré les temps de parcours, a analysé les différents points de départ et d'arrivée des foules, et nous en avons tiré quelques enseignements : d'abord, les Champs-Élysées ne sont pas à l'abri d'actions violentes ; ensuite, l'avenue peut être investie en quinze à vingt minutes par deux à trois cents voyous ; enfin, nous n'avons pas la possibilité de masser des effectifs en permanence à proximité des Champs. Si on les mobilisait, les policiers en seraient réduits à attendre dans les cars un éventuel événement... Et les Parisiens se plaindraient de l'inactivité des fonctionnaires de police ! De fait, cette solution aurait mené à la neutralisation d'importantes forces qui auraient pu plus avantageusement être affectées à d'autres missions.

Toute une série de mesures qu'il n'est pas possible de dévoiler ici ont été retenues. Heureusement, ce cas de figure n'est pour l'heure jamais arrivé. Il n'est pas à exclure qu'il le soit un jour.

Un ministre important – mais tous ne le sont-ils pas ? – me

téléphona un jour sur un ton à la fois courroucé et amical :

— Dans ma circonscription parisienne, dans le XIII^e arrondissement, ça ne va plus du tout : les Arabes se battent avec les Noirs, les Noirs avec les Chinois, les Chinois avec tout le monde, il va y avoir des morts, je voulais t'en prévenir, c'est grave, il faut faire quelque chose !

Dans un secteur aussi sensible, il me paraissait difficile de déployer des compagnies d'intervention pour maîtriser une situation fort agitée, le samedi soir en particulier. J'essayai donc un procédé différent...

Un samedi matin, je donnai rendez-vous à Pierre Ottavi, directeur de la sécurité publique, devant le central XIII, c'est-à-dire le commissariat central du XIII^e arrondissement. De là, à pied, accompagnés par mon aide de camp, nous sommes partis à travers le quartier. Nous étions en civil mais notre appartenance à la police ne laissait aucun doute, notamment quand je demandais à mon aide de camp de monter un peu le son du récepteur radio police, sur lequel l'on entendait les conversations habituelles : « Je vous reçois cinq sur cinq », « Faites mouvements », « Procédez à l'interpellation »...

Nous n'avons pas tardé à être repérés par les policiers en patrouille dans l'arrondissement, qui s'empressèrent de rendre compte de notre présence à leur état-major en signalant mon indicatif et celui du directeur de la sécurité publique : « TI-1000 et TI-60 présents sur zone. »

Aussitôt, l'état-major diffusa un appel général pour signaler notre promenade, information destinée à tous les véhicules. Évidemment, le message fit rabattre sur le secteur un certain nombre de policiers supplémentaires, ce qui ne fit que donner à notre présence un caractère encore plus visible ! Cette agitation ne manqua pas de susciter la venue de quelques commerçants un peu inquiets qui me demandèrent la raison de ma présence.

— Je m'appelle Philippe Massoni, je suis le préfet de police de Paris, j'effectue une visite de sécurité générale.

Ayant été avisé de ma présence, un commerçant important du quartier se présenta, flanqué de son directeur juridique. Ce monsieur était une personnalité *a priori* tout à fait correcte, richissime, qui jouissait d'une profonde influence dans son périmètre. Il hésita un long moment avant de consentir à un dialogue direct avec moi. Je pus alors lui exposer la situation sur un ton détendu et précis : je voulais voir le calme régner dans l'arrondissement et je ne tolérerai plus ces débordements réguliers de violence.

— Monsieur, passez le message.

Je haussai le ton pour répéter :

— Passez le message ! Je vous le demande personnellement. Sinon, je vais revenir avec beaucoup de monde, et ça va contrarier le commerce...

Les deux personnes qui m'accompagnaient gardèrent tout au long de l'entretien un visage grave, sérieux et impassible, qui confortait sans doute la crédibilité de ma mise en garde. Puis nous nous sommes retirés pour regagner mon bureau et faire tous les trois un débriefing autour d'un café. Les services de police locaux furent évidemment appelés à observer comment se passaient dorénavant les choses et comment mes paroles avaient été transmises. Eh bien, le message était bien passé ! En tout cas, le calme fut constaté pendant plus de six mois.

Je fis une apparition du même genre à Belleville, dans la partie chinoise du quartier, où des voyous extérieurs à la communauté asiatique avaient attaqué des vieilles dames. Les Chinois de Belleville avaient constitué une milice pour traiter eux-mêmes ce problème. Je ne pouvais accepter cette police parallèle et ses méthodes particulières. Avec les forces qui m'accompagnaient, je suis allé de nuit visiter quelques établissements, des bars, des restaurants, des commerces. Je mis les commerçants en garde contre les initiatives qui dépassaient le cadre de leurs responsabilités. Cette fois-ci, mon déplacement fut suivi d'un renfort significatif d'effectifs de police sur les lieux, qui déboucha sur l'interpellation d'un certain nombre de voyous et de membres des milices.

La nécessité de maintenir l'ordre dans les quartiers ravive la sempiternelle question de la police de proximité. Le mot est magique ! Proximité d'un être vis-à-vis d'un autre, proximité entre un chef et sa troupe, proximité entre la population qui aspire à la paix et ceux en qui elle place son espérance... Ce beau vocable est affecté encore à bien d'autres idées. On parle d'un service de proximité pour parler des petites épiceries que l'on trouve encore, heureusement, en bas de chez soi. Que l'on évoque la politique, l'entreprise, l'administration, la formation, la santé, on trouve une préoccupation manifeste de développer des services de proximité.

En ce qui concerne la sécurité, l'organisation de la proximité peut être appliquée aux forces de police. La proximité ne doit pas être considérée alors seule, ce mot ne peut prendre toute sa valeur que s'il accompagne une action à effectuer et peut-être à populariser, notamment le rapprochement entre la police et la population des banlieues. Cependant, ce mot de proximité ne doit pas être accroché à

n'importe quel autre concept de manière à adoucir des opérations qui ne répondent pas obligatoirement aux espoirs de ceux qui les attendent. Le terme doit être employé avec mesure.

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, me demanda de réactualiser, d'approfondir, de distinguer les différents modes d'exercice de la mission de police et d'étudier un mode de proximité appliquée à la police parisienne. Elle pouvait s'articuler autour de deux thèmes : police de proximité et police d'ordre public, obéissant l'une et l'autre à des exigences, voire à des logiques contradictoires, ce qui nécessitait la définition de priorités claires, en particulier dans l'appréciation de la disponibilité des forces.

Au fil du temps, la préfecture de police a dû sans cesse gérer cet aspect des choses. Le débat, même s'il s'est exprimé en termes modernes, est ancien : Nicolas de La Reynie, au XVII^e siècle, et Louis Lépine, à la fin du XIX^e, avaient élaboré des solutions originales en leur temps. La reprise récente du débat grâce à l'importance acquise par la notion de proximité nous incite à démontrer comment la contradiction « ordre public contre proximité » a été gérée par les différents responsables de la police parisienne. Ce regard peut faire apparaître à quel point l'idée d'une police de proximité est devenue un élément clé de la mission des forces de l'ordre, notamment en région parisienne.

La défiance à l'égard de la police est devenue telle en banlieue et dans les « quartiers » qu'il convenait d'agir d'urgence pour rapprocher les policiers de la population. Le concept de police de proximité a été plus particulièrement développé à la fin des années 1990. Il avait été formalisé au colloque de Villepinte en octobre 1997 sur le thème « Des villes sûres pour des citoyens libres ». Ce concept se traduisit par diverses initiatives : contrats locaux de sécurité, utilisation de VTT par la police qui lui donnait un aspect jeune, développement de la coproduction de sécurité visant à rapprocher les acteurs garants de la sécurité, de l'État jusqu'aux communes.

Treize ans après cette mise en œuvre à Paris, marquée par des accélérations, des ralentissements, des doutes, des approbations, des critiques, il reste difficile de définir les méthodes à employer pour aboutir à la proximité tant désirée. Quel que soit le jugement que l'on puisse porter, il faut se convaincre que les citoyens privilégient au fond d'eux-mêmes cette notion, dans un sens presque affectif. Mais il faut aussi veiller à ce que cette police de proximité ne se transforme pas en une sorte de colonie de vacances laissée à l'initiative des chefs de police locaux.

À Paris, les structures ont été modifiées après une longue

concertation avec la hiérarchie et les représentants du personnel, de manière à réaliser la meilleure adéquation possible entre le concept et son application.

La réforme de l'organisation des services actifs de la préfecture de police a été un élément supplémentaire de facilitation de la création d'une police de proximité. La préfecture de police, forte d'une expérience de deux cents ans, a inscrit son évolution sous le signe de la permanence et de la continuité de l'adaptation d'une part et de l'innovation d'autre part.

Il m'a fallu, avec la compréhension de chacun et le soutien du ministre, Jean-Pierre Chevènement, créer une direction nouvelle portant le nom de « police de proximité » forte de 12 000 hommes, mettre aussi sur pied une direction de l'ordre public avec 5 000 hommes. La réforme a été menée à effectifs constants mais répartis différemment. Les 17 000 hommes à disposition ont été affectés à deux structures différentes : police urbaine de proximité de 12 000 hommes et police de l'ordre public et de circulation forte de 5 000 hommes.

Pourquoi regrouper la police d'ordre public et la police de circulation ? Pour deux raisons. Si la police d'ordre ne peut pas circuler, elle ne peut pas faire son métier. De plus, si on fait effectuer le déblaiement de la circulation par des collaborateurs qui dépendent d'une autre direction, ils seront essentiellement attentifs à la situation qu'ils auront à gérer sur les boulevards, qui en l'espèce n'a aucun intérêt pour la police d'ordre public. Là aussi, nous avons clarifié les missions et placé les agents sous l'autorité de responsables définis.

Cette redistribution des forces ne s'est pas faite facilement. Avant de prendre les décisions, nous avons travaillé avec des sociologues, nous avons surtout fait plancher les fonctionnaires, par groupes de vingt, afin de cerner les questions, les craintes, les angoisses et les espérances. Nous tentions d'y répondre immédiatement et de la meilleure façon possible. Nous avons aussi offert la possibilité aux fonctionnaires de revenir dans un autre service si celui choisi ne convenait pas, avec l'idée permanente que chacun de nos policiers effectue un travail qui lui plaise et que ses horaires conviennent à sa vie personnelle. Finalement, la mise en œuvre de la police de proximité a pu se faire grâce à ce travail d'explication et de sensibilisation. L'appartenance concrète, réelle, des commissaires, officiers, gradés et gardiens à l'une et à l'autre des deux structures a ancré dans l'esprit de chacun l'idée que leur mission prenait une allure nouvelle.

Avec les organisations syndicales, nous avons consulté les

départements de banlieues. Nous avons défini un bassin de délinquance, ce que le syndicat de police SGP-FO appelait une « plaque urbaine », c'est-à-dire un territoire bâti d'un seul tenant où les problèmes étaient semblables. Nous ne voyons pas pourquoi, passant de l'autre côté de la rue, on devrait changer de responsables de police de proximité, on devrait modifier les méthodes et trouver d'autres personnels. J'ai participé à la conceptualisation de l'idée, j'ai préparé le terrain, et c'est un autre préfet de police, Michel Gaudin, qui a donné plus tard à cette réforme l'extension qu'on lui connaît aujourd'hui.

Aujourd'hui, le moment paraît venu de tirer les enseignements des politiques de sécurité et de faire des propositions sur la répartition des actions policières. Réussir la police de proximité, c'est faire en sorte que les gens vivent mieux au terme de l'effort consenti. Mais les politiques s'additionnent au fil des années et parfois se contredisent. Changements fréquents de méthodes, de mots, de définitions, de pratiques, déferlement des acronymes... Il faudrait éviter de lasser les fonctionnaires de police qui ne savent plus ce que l'on attend d'eux. Chacun veut la paix publique, certes, mais par quel moyen et de quelle façon ?

IX

Drames et tensions

Il est dans la vie d'un préfet de police des moments dramatiques. Le 7 avril 1994 en début de soirée, j'étais dans mon bureau, relisant un certain nombre de notes que nous devons évoquer le lendemain avec mes collaborateurs. Le téléphone interministériel sonna. Je décrochai. C'était Michel Charasse, conseiller de François Mitterrand.

— Monsieur le préfet, je vous appelle pour quelque chose de très grave, me dit-il d'une voix émue mais claire. Monsieur de Grossouvre vient d'être découvert mort dans son bureau à l'Élysée. Tout laisse à penser qu'il s'agit d'un suicide.

Charasse ne pouvait en dire davantage : au moment où il m'appelait, l'enquête commençait à peine avec la découverte du corps. Vers 19 h 50, le corps sans vie de Grossouvre avait été trouvé dans son bureau, au premier étage du palais de l'Élysée, par son chauffeur et son garde du corps. Le conseiller tenait encore un revolver dans la main droite et présentait une plaie à la base du cou et une autre, large et sanguinolente, sur l'arrière gauche du crâne.

Michel Charasse avait donné des ordres pour que le bureau et ses abords soient laissés en l'état, neutralisés de manière à ce qu'aucune trace, aucun indice ne puisse être dégradé. L'enquête devait être complète, sous la surveillance des gardes républicains affectés à la sécurité de l'Élysée. Dans la soirée, on apprit qu'un membre du cabinet avait émis l'idée de faire transporter le corps à son domicile. Heureusement, cette proposition n'a pas été retenue.

Aussitôt après le bref coup de fil de Michel Charasse, j'appelai Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, puis le procureur de la République. En accord avec eux, je décidai de traiter cette affaire de la manière la plus classique : constatations immédiates par le commissaire de quartier, compte rendu aux autorités judiciaires puis administratives, mise en œuvre sans délai de toutes mesures d'investigation utiles.

Ce travail des premiers instants fut donc effectué par le commissaire du commissariat du quartier de la Madeleine, compétent

territorialement pour l'Élysée, et deux fonctionnaires de la première division de police judiciaire. Il fit apparaître que le défunt avait mis volontairement fin à ses jours, après avoir attendu que les visiteurs et les secrétaires aient quitté les locaux. Aucune trace de violence ou de lutte n'était à signaler. Les recherches n'avaient pas permis de découvrir de missive ou autres documents explicatifs ou testamentaires.

Le corps reposait en arrière sur un fauteuil, derrière son bureau de travail. L'arme tenue de la main droite, un revolver 357 Magnum, comportait dans le barillet quatre cartouches non percutées. Elle reposait à présent sur le ventre de la victime. L'examen détaillé du corps ne laissait découvrir aucune trace *ante mortem*.

Le corps fut conduit à l'institut médico-légal sur instruction du Parquet. L'autopsie devait révéler que la mort avait été instantanée et due à la destruction d'une grande partie du cerveau sous l'effet du tir à bout touchant. Des investigations supplémentaires dans le bureau de François de Grossouvre à l'Élysée permirent de découvrir la balle, incrustée dans le plafond.

J'avais connu François de Grossouvre en 1981 au moment de l'alternance politique. L'un de mes amis proches m'avait demandé si j'accepterais de le rencontrer pour évoquer avec lui des questions relatives à la sécurité du président de la République, puisqu'il était le conseiller du chef de l'État en charge de ces questions. J'avais bien entendu accepté de le rencontrer, et nous sommes convenus que je répondrais à son appel si d'autres suggestions devaient être formulées en complément de ce que je lui avais indiqué.

Je dirai simplement que les décisions qui furent prises en définitive, dans le domaine de la sécurité rapprochée du premier personnage de l'État, ne correspondaient à aucune des idées que j'avais formulées à son conseiller ! J'étais partisan d'une meilleure formation et d'une sélection plus sévère des fonctionnaires de police chargés de la sécurité du Président et d'une amélioration spectaculaire de leur rôle réel. Bref, de les faire passer de la tâche de « porteur de valise », un peu « Club Med » comme disaient dédaigneusement certains de leurs collègues, à des tâches plus gratifiantes, à des responsabilités plus élevées.

Dans les années qui suivirent, je revis François de Grossouvre environ une fois par an, généralement pendant une demi-heure, et nous nous entretenions de divers sujets, en particulier de la sécurité du Président, bien sûr, mais également des chasses en Afrique et des pièces qu'il avait abattues. Jamais Grossouvre ne me fit la moindre

confiance qui aurait pu mettre en difficulté les autorités politiques. Je n'aurais d'ailleurs pas accepté que nos conversations aillent dans ce sens-là.

J'avais déjeuné avec lui quelques semaines avant son décès dans un restaurant proche de l'École militaire. Je l'avais trouvé abattu, dépressif. Si j'en croyais la presse de l'époque, le président de la République semblait lui avoir largement retiré sa confiance. Grossouvre en souffrait. Il ne put obtenir de moi la moindre information sur la raison qui avait conduit le président de la République à l'éloigner de son cercle intime, je n'en possédais aucune.

Nos relations furent, de ma part, marquées par une respectueuse sympathie et, de la sienne, par une bienveillance accordée à un homme en qui il avait confiance, tout au moins le disait-il. Je conserverai de lui l'image d'un homme distingué, fidèle en amitié, totalement dévoué au Président.

Le suicide de François de Grossouvre fut une tragédie intime, mais bientôt allait surgir, plus déchirante encore, la tragédie collective dans sa forme la plus hideuse, celle de l'attentat aveugle.

Nous sommes le 25 juillet 1995, une journée paisible, le soleil brille, les Renseignements généraux ne nous signalent aucun problème, nous travaillons, Michel Barne et moi, sur un certain nombre de questions récurrentes, comme les relations avec la mairie de Paris. Certains élus réclament le transfert de pouvoirs du préfet de police vers le maire de la capitale, air connu et bien souvent chanté... Vers 17 h 30, je reçois un coup de fil de mon directeur de cabinet :

— Monsieur le préfet, un attentat de grande ampleur vient de se produire au métro Saint-Michel.

Aussitôt, j'abandonne tout pour me précipiter sur les lieux. J'indique au chauffeur :

— Gyrophare sur le toit, klaxon deux tons. On fait très vite !

En arrivant place Saint-Michel, je suis saisi par deux sentiments en apparence contradictoires : horreur et fierté. Horreur parce qu'en descendant au troisième sous-sol, au contact de la rame du RER B qui a explosé en gare, un tableau de désolation me bouleverse, une scène d'une violence inouïe m'écrase : dans le wagon et sur le quai, le sol est maculé de sang, jonché de débris humains. Je ne distingue plus dans cette apocalypse les membres arrachés, les tôles tordues, les vêtements déchirés... des images insoutenables qui me hanteront toujours. Mais j'éprouve également une certaine fierté parce que la préfecture de police a montré en cette circonstance dramatique sa capacité de

réaction dès les premières secondes. Les états-majors de la sécurité publique, des Renseignements généraux et de la police judiciaire lancent sur le terrain tous les moyens dont ils disposent. Devant la cathédrale Notre-Dame, un ballet constant d'hélicoptères vient chercher les blessés pour les conduire vers les hôpitaux de Paris ou de la région et dépose du personnel médical pour soigner les victimes difficilement transportables.

Sur la place Saint-Michel, j'entre dans la salle du café « Le Départ » devenu un poste médical avancé vers lequel sapeurs-pompiers, Samu, Croix-Rouge et ambulances privées convergent pour aider et prendre des instructions. C'est là que, bientôt, je vais accueillir le président de la République, le secrétaire général de l'Élysée Dominique de Villepin, le ministre des Transports, Bernard Pons, le maire de Paris, Jean Tibéri. Le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, en déplacement à Bordeaux, remonte d'urgence à Paris dans un avion militaire et préside une réunion dans mon bureau avant de tenir une conférence de presse. Dès son arrivée sur les lieux, Jacques Chirac me demande si j'ai besoin de moyens techniques supplémentaires.

— En l'état actuel des choses, la PP fonctionne, mais je n'oublie pas votre proposition, monsieur le Président.

Puis nous descendons ensemble voir le spectacle du crime. Nous sommes tous ébranlés, mais dans cette émotion même nous forçons notre volonté d'agir très vite pour trouver les assassins. Avant de repartir, le Président me donne pour instruction de le tenir informé en permanence.

Sur le plan policier, cet attentat gravissime n'avait pas été perceptible avant qu'il ne se produise, mais on y voyait un véritable travail de réseau terroriste familiarisé avec la violence extrême. On ne pouvait en douter, à observer la façon dont les choses avaient été organisées et le moment précis où l'explosion avait eu lieu, lorsque le RER entrait en gare, de manière à faire le maximum de dégâts : huit morts, plus d'une centaine de blessés.

Le démantèlement d'un réseau islamiste dirigé par Mohamed Chalabi, quelques mois auparavant, n'avait donc pas empêché l'attentat. Nous n'avions pas su faire une relation entre l'assassinat de l'imam Abdelbaki Sarahoui dans sa mosquée de la rue Myrha, douze jours auparavant seulement, et l'éventualité d'une action de représailles... Or l'imam était en conflit ouvert avec le GIA algérien, le Groupe islamique armé, et plus spécifiquement avec son émanation extrême, le réseau Chalabi. Tout ceci était enchevêtré dans une nébuleuse criminelle dont nous ne pouvions alors démêler les fils.

Un mois plus tard, le 26 août, coup de pouce du destin : un

attentat raté contre la voie ferrée du TGV Paris-Lyon permet de découvrir une bombonne sur laquelle est trouvée une empreinte digitale. L'un des directeurs de la préfecture de police monte me voir et me fait une stupéfiante révélation.

— Il y a quelque chose qui est raté complètement et qui traduit un mauvais état d'esprit : les policiers de la direction centrale de la police judiciaire, et notamment de la section antiterroriste de la direction centrale, ont le nom du poseur de bombe, mais ils ne nous le donnent pas, ils ne veulent pas que l'on fasse de diffusion, ils ne veulent pas qu'on l'arrête, ils cherchent à agir pour leur propre compte.

Comme on le dit dans le langage policier, ils voulaient « se le faire » eux-mêmes, ils refusaient de passer l'information à d'autres services qui auraient pu, peut-être, procéder à l'arrestation et en tirer gloire et mérites. Tout le monde avait été tenu à l'écart de ce fait essentiel : l'un des auteurs de l'attentat était identifié.

Bien évidemment, cette concurrence déloyale était dramatique, d'autant que la série noire continuait. Le 3 septembre, une bombe défectueuse manquait son objectif mais faisait tout de même quatre blessés. Le 7 septembre, une voiture piégée explosa à Lyon devant une école juive. Mal réglée, elle manqua par bonheur l'heure de la sortie des enfants ; bilan : quatorze blessés. Cette volonté assassine d'un groupe et d'un homme mit fin à la guerre des polices. Le nom et le portrait du principal suspect furent diffusés largement : Khaled Kelkal, islamiste algérien âgé de 24 ans.

Le président de la République convoqua à l'Élysée l'ensemble des autorités de la Police nationale et leur tint des propos dont je me souviendrai longtemps : des contrôles bien plus draconiens devaient être exercés, l'on savait des choses mais l'on devait en savoir davantage, la mission était essentielle... En conclusion, il ajouta avec le ton déterminé que je lui connaissais :

— La rivalité entre services doit cesser ! La réussite ne peut être que collective. À la sortie de la crise, je jugerai les acteurs et j'en tirerai personnellement toutes les conséquences.

Voilà un discours musclé que j'avais rarement entendu. En effet, le chef de l'État ne s'adresse qu'exceptionnellement aux cadres placés sous l'autorité des ministres, mais ce jour-là Jacques Chirac avait convoqué tout le monde.

Pourchassé par toutes les polices, Kelkal fut rapidement localisé près de Lyon, au lieu-dit Maison Blanche. Le 29 septembre, il tenta de résister à son arrestation et fut abattu par une unité d'élite de la gendarmerie. Une semaine plus tard, le jour des obsèques du terroriste, un attentat à la station Maison Blanche du métro de Paris

faisait dix-huit blessés. Le GIA voulait nous envoyer un message clair : Kelkal, tué à Maison Blanche, renaissait à Maison Blanche.

Plus tard, les inspecteurs de la direction centrale de la police judiciaire et de la DST parvinrent à identifier le cerveau de cette opération : le dénommé Rachid Ramda, alias Abou Farès, islamiste réfugié à Londres. Il fallut attendre son extradition pendant dix ans, mais il fut enfin jugé en France et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 2007.

On ne s'étonnera pas que chaque événement parisien ou national prenne pour le préfet de police un aspect bien particulier, toujours vu sous l'angle de la sécurité. Le 8 janvier 1996, quand la mort de François Mitterrand a été confirmée par les autorités médicales, il me fallut prendre des mesures afin qu'un protocole de sécurité et d'honneur soit mis en place à l'entrée de l'immeuble de l'avenue Frédéric-Le-Play où l'ancien président de la République était décédé. Je suis arrivé sur place parmi les tout premiers et j'ai rencontré les proches du Président défunt. Il fallait agir vite : la nouvelle se répandait et nous n'allions pas tarder à voir beaucoup de monde s'amasser devant la porte de l'immeuble. J'ai fait disposer des barrières et placer des policiers en tenue d'honneur, fourragère rouge à l'épaule. Ces dispositions prises, j'ai pu présenter mes condoléances à la famille réunie. Une des personnalités présentes me demanda :

— Souhaitez-vous aller vous recueillir devant le corps ?

— Je ressens cela comme un honneur.

Les personnes présentes se sont écartées, et l'on m'a conduit en silence dans la chambre où reposait le corps. Je suis resté quelques minutes, me suis incliné, puis me suis retiré. Un moment dense de face à face avec cet homme qui avait marqué l'histoire récente et que je contemplais une dernière fois, absolument identique à ce qu'il avait été. J'avais rencontré François Mitterrand pour la première fois lorsque je m'étais présenté à lui dans ma nouvelle fonction de préfet de police. J'avais trouvé en cet homme un calme, une sérénité et un silence impressionnants. J'avais été frappé par son bureau parfaitement rangé, les piles de papiers bien ordonnées, des pages de discours d'une écriture bleue et bien formée... Ce contact a duré dix minutes.

— Si vous avez des affaires qui vous paraissent préoccupantes, ma porte vous est ouverte, m'avait-il dit.

Je n'en avais pas abusé mais l'avais revu bien souvent : il sortait fréquemment dans Paris, se rendait à des expositions, déjeunait dans

des restaurants à la mode, assistait à des réunions culturelles et surveillait l'édification de la Grande Bibliothèque.

Au moment de la remise au public des travaux du Louvre, la pyramide et la nouvelle entrée, il marchait, jamais fatigué, et nous le suivions, les pieds enflés... Nous trottinions dans le silence le plus complet et tentions d'entendre ce que disait Paul Rosenberg, le directeur du musée. Il y avait la première bulle, avec le Président, et le protocole voulait me placer dans la deuxième bulle.

— Vous pouvez me mettre dans la dernière bulle, si vous le voulez, mais si le Président se fait agresser, je ne serai pas à ses côtés pour le protéger !

Le problème fut aussitôt réglé. Et la visite s'est terminée. À ce moment-là, la règle voulait que le préfet de police descende avec toutes les personnalités pour reconduire le Président à sa voiture. Je devais être la dernière personne à saluer l'illustre visiteur avant que ne soit fermée la portière. Au moment de partir, François Mitterrand se tourna vers moi et me demanda :

— Alors, monsieur le préfet, comment trouvez-vous cette manifestation ?

— Remarquable, monsieur le Président, ce qui a été fait est bien.

— Vous avez pu voir quelque chose ?

— Rien du tout, monsieur le Président.

— Ah oui, je l'ai remarqué, alors comment allez-vous faire ?

— Je vais revenir un soir, avec ma femme, pour voir les installations.

— Et vous viendrez avec votre bel uniforme ?

— Je viendrai discrètement, en privé.

— C'est bien.

Paroles banales et sympathiques, mais tout autour de nous chacun se posait la question : le Président parle au préfet de police, que lui dit-il ? Tel était François Mitterrand : sans doute ne m'avait-il adressé quelques paroles que par malice, pour exciter la curiosité de tous les autres !

En 1998, un grand événement nous occupa longtemps : la Coupe du monde de football. Elle engagea également des moyens policiers considérables, les points forts étant la fête d'ouverture en plein cœur de Paris, le 9 juin, le concert des trois ténors sur le Champ-de-Mars et surtout le rassemblement spontané sur les Champs-Élysées dans la nuit

du 12 au 13 juillet qui réunit un million deux cent mille personnes !

J'étais partagé entre le désir d'autoriser ce rassemblement en forme de fête de la victoire et son interdiction pure et simple par mesure de précaution, ce qui n'était pas imaginable. Finalement, j'optai, avec l'accord du ministre de l'Intérieur, en faveur de la manifestation. Un autobus fut spécialement équipé pour recevoir les joueurs et j'ai personnellement souhaité que les épouses des footballeurs puissent se trouver à l'intérieur, avec leurs maris. Le bus de la victoire fut précédé, flanqué et suivi par les moyens de la police et de la gendarmerie nationales. En tête marchait une compagnie républicaine de sécurité ; sur les flancs se tenait une compagnie de la préfecture de police ; à l'arrière avançaient une compagnie de la garde républicaine et un escadron de la gendarmerie mobile : toutes les forces de sécurité étaient représentées et chacune en ressentait une grande fierté. De plus, un dispositif de secours aériens avait été mis en place, prêt à intervenir dans la zone.

Au fur et à mesure de l'avancée de l'autobus chargé des champions vers l'Arc de Triomphe, la foule devenait de plus en plus dense, les cris de plus en plus exaltés, l'engouement de plus en plus marqué... et l'on sait que la joie d'une foule peut rapidement basculer vers l'accident, la panique, la bousculade, parfois mortels. Après avoir consulté mes collaborateurs et appelé le comité organisateur de ce déplacement, je donnai pour instruction de continuer à remonter vers l'Étoile puis de bifurquer immédiatement à gauche.

Une circonstance tragique vint nous rappeler, plus tard, le risque inhérent à tout grand rassemblement et nous montrer que, malgré les dispositions prises, la maîtrise de foules considérables reste illusoire : une voiture conduite par une jeune femme en état de démence força le barrage policier et s'enfonça dans la foule... un mort et cent quarante blessés.

Nous avons reconstitué les circonstances du drame. La conductrice avait garé sa voiture dans l'un des parkings des Champs-Élysées et s'était rendue au Fouquet's y attendre Patrick Bruel, dont elle avait confié à ses proches qu'il lui avait donné rendez-vous. Fantasme. Pour patienter, cette femme consomma plusieurs boissons alcoolisées et, voyant que la fête se déroulait au-dehors, constatant que son chanteur préféré n'arrivait pas, elle décida de repartir en banlieue où elle était enseignante. Elle monta à bord de son véhicule, sortit du parking par les Champs-Élysées... et ce fut le drame. Dans les locaux de la brigade criminelle, l'enseignante donna quelques explications :

— Je ne comprenais rien, à mesure que j'avancais, les gens tapaient sur ma voiture.

En fait, elle heurtait des spectateurs... Dans son imaginaire délirant et alcoolisé, elle croyait qu'une foule hostile l'agressait.

X

Le treizième pilier

Il est un peu plus de minuit et demi, ce dimanche 31 août 1997. Je suis couché et m'attarde avant de dormir sur les photos d'un ouvrage sur l'Andalousie, où ma femme et moi avons le projet d'aller faire un peu de tourisme, dans les semaines à venir. Soudain, le téléphone sonne. Je ne sursaute pas, j'ai l'habitude, Paris ne dort jamais. Régulièrement, on m'appelle en pleine nuit pour me signaler une affaire sensible dont on peut soupçonner qu'elle fera la « une » des journaux du lendemain. Je tiens à être un préfet visible, présent sur le terrain, au contact de ses hommes. Les services ont instruction de me joindre, sans tenir compte de l'heure.

— Lady Diana... tunnel de l'Alma... accident... choc violent... état préoccupant...

Les mots prononcés par l'officier de permanence du cabinet me font entrevoir immédiatement la gravité de l'événement. L'aura de la princesse de Galles, sa fragilité affichée, sa détresse intime proclamée, font bénéficier à la jeune femme d'un capital de sympathie qui vire parfois à la vénération.

J'ignorais que Lady Di avait atterri au Bourget en début d'après-midi. D'ailleurs, même si je l'avais su, la situation n'en aurait pas été modifiée. Depuis qu'elle avait divorcé du prince Charles, sa visite dans la capitale ne présentait aucun caractère officiel et elle ne faisait pas non plus partie des « personnalités à risques ». D'ailleurs, elle n'avait pas sollicité de protection policière, préférant s'en remettre aux gardes du corps de son compagnon, Dodi Al-Fayed, pour ce qui n'était qu'une escale privée, au retour de vacances estivales en Sardaigne.

Pour un préfet de police, la journée est ponctuée de nombreuses informations sur les va-et-vient des personnalités politiques étrangères descendues dans la capitale sans prévenir leur ambassade ni les services de police. C'est vrai, nos oreilles indiscretes traînent un peu partout et nous sommes généralement bien informés. Coups de fil d'une ambassade, appels de l'entourage, communications de concierges des grands hôtels, nous renseignent très souvent sur la présence en nos murs d'un nom célèbre qu'il faut, à l'occasion,

surveiller ou protéger discrètement.

Le service de protection des hautes personnalités, qui dépend du ministère de l'Intérieur, offre une surveillance rapprochée aux souverains, aux chefs d'État et de gouvernement en visite officielle sur notre territoire. Cette surveillance peut être amicalement étendue à quelques membres de familles royales lorsque la demande en est faite, mais dans le cas de lady Diana, ni le prince Charles ni quelque autre Windsor ne nous avaient réclamé une telle protection. D'ailleurs, le souhait de la princesse et de son compagnon n'était-il pas seulement de se promener incognito dans les rues de Paris ? Rêve impossible : le couple médiatique a été pris en chasse depuis la Sardaigne par une chaîne ininterrompue de paparazzi, et la capitale française devait constituer pour eux l'apothéose du cliché volé, le triomphe du téléobjectif inopportun. Mais voilà : la traque *people* venait de virer au drame.

Immédiatement, je contacte l'officier de permanence :

— Prévenez mon chauffeur, qu'il m'attende en bas. On file sur l'Alma !

Je m'habille à la hâte. Heureusement, j'ai toujours prêt sur un portant un costume complet avec chemise et chaussures. Sept minutes chrono plus tard, je m'engouffre dans ma voiture de service tout en finissant de nouer ma cravate. Le gyrophare hurle et jette des éclairs bleutés sur les façades, je n'aime pas trop cette sirène stridente et agressive, irritante pour les Parisiens endormis. Je me suis imposé pour règle de ne l'utiliser que dans des circonstances exceptionnelles. La dernière fois, c'était il y a deux ans, au moment de l'attentat au métro Saint-Michel.

Pendant que la voiture fonce vers le tunnel de l'Alma, je cherche à joindre Jean-Pierre Chevènement, le ministre de l'Intérieur. Place Beauvau, j'obtiens son conseiller technique.

— J'ai une nouvelle grave à communiquer au ministre. Donnez-moi sa localisation et son numéro de téléphone.

Le ministre se trouve au centre d'instruction de la sécurité civile, à cinquante kilomètres de Paris. Mon appel le réveille, je le mets rapidement au courant de la situation.

— Les secours sont sur les lieux, dis-je. Je vous propose que nous nous retrouvions directement à l'hôpital.

Le temps de lui adresser quelques mots et je suis déjà arrivé sous le tunnel de l'Alma. Le chauffeur n'a mis que trois minutes depuis la préfecture. Téléphone en main, je peux donc décrire au ministre ce que je vois.

La scène est inondée de la lumière blanche et crue – cruelle, devrais-je dire – de la girafe d'éclairage, une sorte d'échafaudage transportable, surmonté de phares puissants. Sous cet éclat violent, je découvre d'abord la Mercedes déchiquetée, qui a visiblement heurté un premier pilier avant de s'encaster dans un autre. Tout autour, une vraie cohue : des passants attirés par le bruit et l'agitation, des fonctionnaires de police, des sapeurs-pompiers, des médecins du Samu... Cela fait du monde. Trop de monde. J'aperçois enfin une forme, qu'on extrait lentement de la ferraille. C'est elle, la princesse. Avec d'infinies précautions, les secouristes la posent sur un brancard. Son corps est en partie dénudé par le choc, mais il ne porte aucune trace apparente. Lady Diana a les yeux fermés et de ses lèvres sort un son étrange et douloureux, comme une respiration brouillée. Elle est, à cet instant, encore en vie. Figée dans sa beauté, la jeune femme semble dormir.

À l'arrière du véhicule se trouve encore le corps inanimé de Dodi Al-Fayed, le compagnon de la princesse. À l'avant, le chauffeur est toujours à son volant. Lui non plus n'a pas survécu. À son côté, le garde du corps a le visage enfoncé, couvert de sang.

Deux policiers d'une patrouille volante me font un rapport succinct : alertés par le bruit fracassant de l'accident, ils se sont précipités et sont arrivés les premiers sur les lieux. Les premiers ? Pas vraiment, les chasseurs d'images accrochés aux trousseaux de la voiture étaient déjà à l'œuvre. En dépit des injonctions répétées des deux policiers, ils n'ont cessé de mitrailler de leurs flashes la voiture et ses passagers, se poussant du coude dans une affreuse mêlée : c'était à qui obtiendrait l'image la plus sordide de la princesse à l'agonie.

En temps normal, j'entretiens de parfaites relations avec les reporters. À force de les côtoyer lors des importants matchs de football ou à l'occasion des cérémonies officielles, je connais pratiquement tous ceux qui opèrent sur Paris. J'ai toujours considéré que l'information est un droit et une nécessité et que la presse doit pouvoir travailler, quelles que soient les circonstances. Les Parisiens ont un droit éminent à connaître les modes d'action de la PP, de transmettre leurs desiderata, et qui sont de meilleurs intermédiaires que les journalistes pour assurer cette irrigation en direction du public ? J'ai créé un service fort de communication, qui n'a jamais perdu de sa valeur et de son efficacité. Les journalistes possèdent l'entrée la plus large à la PP et les informations leur sont livrées systématiquement, sauf si elles présentent un caractère secret, évidemment. Mais cette nuit, nos rapports se font soudainement moins affables.

Un peu en retrait, je les aperçois : sept photographes sont assis sur l'étroit trottoir qui longe le tunnel. Ils ont été arrêtés par les agents en

uniforme et leurs appareils confisqués. Gamma, Sygma, Sipa, Stills, Angeli, les plus prestigieuses agences de presse sont représentées sur ce morceau de macadam et ces professionnels aguerris font mine de ne pas comprendre ce qui leur vaut d'avoir été appréhendés.

— Ah, monsieur Massoni ! Sortez-nous de là ! me crie l'un d'eux, les larmes aux yeux.

— Impossible, vous n'êtes plus sous mon autorité. Vous vous trouvez maintenant sous celle de la justice. Vous serez entendus tout à l'heure.

En fait, nul ne connaît alors le degré d'implication de ces hommes dans l'accident. On sait seulement qu'ils ont pris la Mercedes en chasse depuis l'hôtel Ritz, presque deux kilomètres de course-poursuite... et après ? L'événement est d'une telle gravité qu'il ne peut être question de renvoyer ces garçons à leur domicile et de les convoquer plus tard. Il faut les entendre au plus vite.

Le dispositif de sécurité publique est placé sous mon commandement direct. Une première décision est en cours d'exécution : isoler totalement le périmètre, de manière à en interdire l'accès à la foule de curieux qui grossit à chaque instant. Dans ce secteur proche des Champs-Élysées, les badauds et les touristes sont nombreux, même en pleine nuit. Il faut d'urgence éloigner cette multitude, d'abord pour permettre aux secours de circuler librement et rapidement, mais aussi pour empêcher les piétinements intempestifs qui détruiraient les indices éventuellement laissés sur place.

En attendant l'arrivée de deux compagnies républicaines de sécurité demandées en renfort, on fait appel à nos forces présentes dans la capitale, notamment à la BAC 75, la brigade anti-criminalité de Paris. En un instant, les effectifs en patrouille dans d'autres quartiers de la ville sont regroupés et convergent vers cet objectif prioritaire. La régulation médicale indique que les blessés doivent être transportés au pavillon Gaston Cordier à la Pitié-Salpêtrière, où lady Diana devrait être opérée. Je fais aussitôt déployer autour des bâtiments un important dispositif d'isolement constitué des effectifs de police en civil du XIII^e arrondissement.

Les deux compagnies républicaines de sécurité qui arrivent assureront la sécurité et les contrôles aux abords de l'institut médico-légal, mais aussi du 36, quai des Orfèvres où les journalistes interpellés vont être entendus par la brigade criminelle cette nuit même. La sécurité est en place, les lieux sont « tenus », la victime est entre les mains des secours arrivés sur place.

Reste l'enquête. Dès les premiers instants, les investigations sont confiées à la brigade centrale des accidents, qui relève de la police en

tendue de Paris. Quant à la première division de police judiciaire, chargée de l'enquête judiciaire, elle se met vite au travail. Mais il faut se rendre à l'évidence, la dimension internationale que revêt déjà cette affaire, la complexité annoncée de l'enquête, les personnalités impliquées, tout commande la mise en place de moyens exceptionnels. Ce seront ceux de la brigade criminelle. Longue pratique des affaires délicates, effectifs nombreux et aguerris, la crim' représente « le rouleau compresseur auquel rien n'échappe », selon Martine Monteil, chef de cette Brigade. Elle arrive bientôt sur les lieux et met aussitôt trente fonctionnaires de police sur l'affaire.

La brigade criminelle enquêtant sur un accident de la circulation, voilà de quoi faire fantasmer une partie du public et quelques journalistes : si la crim' est sur les lieux, c'est donc qu'il y a eu crime ! Eh bien, non, nous ne suspectons à ce moment-là aucun assassinat, aucun complot, aucune machination, même si toutes les hypothèses restent envisageables. J'ai appelé la brigade criminelle pour trois raisons : densité de personnels, compétence, efficacité.

Il est 1 h 25 lorsque l'ambulance du Samu transportant lady Diana quitte le tunnel, flanquée de six motocyclistes. Sur ordre des médecins, le convoi roule très lentement, de manière à sauvegarder le faible souffle de vie de la victime. Quelques instants plus tard, le même dispositif est appliqué au transfert de Trevor Rees-Jones, le garde du corps. Quant aux deux dépouilles, celle de Dodi Al-Fayed et celle d'Henri Paul, le chauffeur, elles sont dirigées sous escorte à l'institut médico-légal.

Je remonte dans ma voiture, devance le cortège et arrive à l'hôpital, où les équipes médicales convergent vers le pavillon Gaston Cordier. Le professeur Bruno Riou, médecin anesthésiste de garde, et le professeur Alain Pavie, chirurgien cardiaque, me confirment que leurs équipes s'apprêtent à recevoir les deux blessés directement au bloc opératoire.

Je demande que soit mise à ma disposition une pièce assez vaste pour constituer un poste central de crise. Le directeur me donne accès à « la salle de staff », au premier étage, où Jean-Pierre Chevènement nous rejoint, vêtu d'un simple polo, l'air dévasté. Ensemble, nous attendons l'arrivée de l'ambulance. Les minutes passent, l'attente paraît interminable... Ce retard me semble bientôt anormal, inexplicable, il s'est forcément passé quelque chose sur la route ! Je m'informe des raisons de ce contretemps. L'ambulance se trouve à l'arrêt sur le pont d'Austerlitz, afin de prodiguer à la princesse des soins qui nécessitent d'être pratiqués dans une immobilité totale, selon

les médecins qui l'accompagnent.

Enfin, à 2 h 05, quarante minutes après avoir quitté le tunnel de l'Alma, les ambulances transportant lady Diana et Trevor Rees-Jones atteignent le service des urgences. Une foule de journalistes, de photographes et de curieux s'est déjà agglutinée, mais en vain : ces spectateurs avides sont tenus éloignés. De son côté, le personnel de l'hôpital a baissé les stores des fenêtres, y ajoutant même quelques draps pour boucher totalement la vue et empêcher les photographes de prendre la moindre photo.

Étendue sur le brancard, lady Diana est sortie de l'ambulance. Je jette un regard et suis bouleversé : sous le tunnel, j'avais vu une femme très belle qui paraissait seulement assoupie ; je retrouve ici un visage défait, creusé, couleur cire. Jean-Pierre Chevènement et moi avons un mauvais pressentiment. Je lui souffle :

— Elle n'est plus comme tout à l'heure...

Nous accompagnons l'équipe médicale jusqu'à la porte de la salle d'opération. Certains ont prétendu plus tard que la princesse aurait alors marmonné quelques mots. Personnellement, je n'ai rien entendu.

Dans notre poste central du premier étage, les heures passent à une allure folle tant le travail est intense, mais le temps se déroule aussi terriblement lentement car, dans une tension extrême, nous attendons des nouvelles. Jean-Pierre Chevènement se montre très concentré, très attentif, il pèse chacun de ses mots au moment où il informe le cabinet du Premier ministre et celui de la présidence de la République. Comme moi, il est conscient de l'effet mondial que produirait le décès de lady Diana.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Michael Jay, arrive avec son épouse. J'admire le sang-froid de lady Jay : en ce moment tragique, elle sert de collaboratrice principale à son mari l'ambassadeur. Comment peut-elle conserver ce calme face à des événements d'une telle gravité ? Je me permets de lui poser la question, elle me répond qu'elle a été visiteuse de prison, une expérience qui lui a appris à se maîtriser en toutes circonstances.

Enfin, j'obtiens quelques informations médicales sur l'état de la princesse. Les équipes chirurgicales ont découvert une lésion à la veine pulmonaire. On m'explique ce diagnostic en termes profanes :

— Le cœur a été littéralement arraché de la poitrine.

Le professeur Pavie a ouvert la poitrine pour examiner l'étendue des lésions et ce qu'il a découvert est alarmant : la cavité autour du poumon gauche est noyée de sang en raison d'une déchirure de la veine pulmonaire, le principal vaisseau reliant le cœur aux poumons.

Le massage cardiaque effectué sur le lieu de l'accident a donc été inutile : des litres de sang ont inondé la cage thoracique et la pression sanguine est dangereusement basse.

En salle d'opération, une lutte pour la vie est engagée. Le professeur Pavie recoud la déchirure de la veine pendant qu'un autre membre de l'équipe masse le cœur pour tenter d'activer la circulation du sang, mais l'organe ne répond plus. Sur le moniteur, la fine ligne verte reste désespérément horizontale. Il est 4 heures du matin. Le décès est officiellement constaté.

À notre poste central, nous obtenons un écho discret de ce qui est arrivé. Le médecin de la brigade des sapeurs-pompiers, qui assure la liaison entre le sous-sol et le premier étage, est le premier à nous prévenir, mais nous avons du mal à accepter la réalité.

— Il se passe des choses qui dépassent le stade de la vie, nous dit le médecin. Nous entrons dans la phase la plus irréductible, celle de la mort.

Les professeurs Riou et Pavie souhaitent maintenant la présence du ministre dans la salle d'opération. Je l'accompagne. La toilette de lady Diana est en train d'être achevée, le corps est nettoyé. Les professeurs nous annoncent alors la nouvelle tant redoutée :

— L'ultime tentative s'est traduite par un massage du cœur pendant plus de deux heures, externe d'abord, interne ensuite. En vain. C'est fini.

Nous remontons à notre poste. Pendant que l'ambassadeur annonce la nouvelle à son gouvernement, il me faut désormais penser à organiser l'accueil de toutes les personnalités qui viendront représenter leur pays dès le lendemain. Le directeur de l'hôpital trouve une vaste salle qui pourra accueillir la conférence de presse que le ministre va tenir, un amphithéâtre dans l'aile Lassay, où sont habituellement dispensés des cours. Nous vérifions les lieux : effectivement, la salle est à la mesure de l'événement et pourra y recevoir plus de deux cents personnes. La conférence a lieu à 5 heures du matin. Bien vite, pigistes et correspondants prévenus d'urgence prennent place, l'atmosphère est lourde, chacun a conscience d'être témoin d'un événement de grande portée.

Avant de prendre la parole, Jean-Pierre Chevènement s'isole pour revêtir un costume sombre, une chemise blanche et nouer une cravate noire. De son écriture petite et illisible pour nous, il rédige quelques notes sur ce qui me semble être une carte de visite. Ceci fait, il entre dans la salle, l'air grave, et s'assied devant la table. À sa gauche se

trouvent les professeurs Riou et Pavie ; à sa droite, l'ambassadeur de Grande-Bretagne et moi-même. Jean-Pierre Chevènement fait une communication d'une grande sensibilité, d'une parfaite dignité, exprimant avec émotion la solidarité qui unit en cet instant la France et la Grande-Bretagne.

Le temps passe et voici le défilé des personnalités... Mohamed Al-Fayed, père du compagnon de lady Diana, informé de l'accident, a atterri au Bourget en pleine nuit. L'ambassadeur de Grande-Bretagne, le ministre et moi-même l'accueillons à l'hôpital. Il est massif, concentré, les mâchoires serrées. Il veut savoir où se trouve son fils. Jean-Pierre Chevènement le prend à part pour lui annoncer la terrible nouvelle. M. Al-Fayed converse quelques instants avec les médecins avant de demander où a été déposée la dépouille de son fils. Nous le faisons conduire à l'institut médico-légal afin qu'il puisse se recueillir.

Au matin, le directeur de cabinet du président de la République m'informe par téléphone de la visite imminente de Bernadette Chirac. Elle arrive à l'hôpital à 8 h 30, le visage empreint d'une profonde tristesse. Quarante-cinq minutes plus tard, Lionel Jospin, Premier ministre, qui assistait à un congrès du Parti socialiste à La Rochelle, parvient à l'hôpital à son tour. Il s'incline, silencieux, devant le corps puis présente ses condoléances à l'ambassadeur.

À 14 heures, je tiens une réunion avec mes principaux collaborateurs et les personnels de direction de la Salpêtrière pour organiser les opérations de l'après-midi. La réunion est courte, nous n'avons qu'à évoquer les questions de protocole et de placement des personnalités.

À 17 h 40, le prince Charles est à Paris, accompagné de ses deux fils, William et Harry, et des deux sœurs de la défunte. Le président de la République les accompagne jusqu'à la chambre mortuaire. Le prince Charles demande qu'on le laisse seul un instant, il reste longtemps dans la pièce, si longtemps que l'on finit par s'inquiéter... A-t-il eu un malaise ? Quelqu'un ose toquer discrètement à la porte. Le prince sort de son songe muet et nous rejoint.

Très vite, une nouvelle question d'ordre et de sécurité se pose : par où va-t-on faire sortir le cortège ? Quelques propositions sont avancées, on parle d'un hélicoptère, on suggère une porte dérobée. Mais je rappelle que les journalistes, qui attendent depuis des heures, tout comme la foule rassemblée, accepteraient mal une pareille fuite. D'ailleurs, ce n'est imaginable, ni sur le plan de la dignité d'une famille endeuillée, ni vis-à-vis de ce que représentait la princesse de Galles. En accord avec le prince Charles, nous prenons le parti de

renforcer le dispositif de sécurité et de sortir par la porte principale.

Par décision spéciale du ministre de l'Intérieur et dans le souci de maintenir l'unité de sécurité et de commandement sur tout le trajet, je suis chargé d'assurer l'accompagnement et la sécurité du convoi jusqu'à l'aéroport de Villacoublay, sans tenir compte des limites départementales et du partage habituel des responsabilités entre préfets.

À 18 h 15, le cortège s'ébranle, accompagné par la grande escorte motocycliste de la préfecture de police en tenue d'honneur. Nous roulons sans incident jusqu'à Villacoublay. Sur le tarmac, un avion de la Royal Air Force accueille le corps de la princesse et décolle aussitôt pour Londres.

Je quitte l'aéroport, physiquement sonné : je n'ai pas dormi depuis plus de trente heures. Cependant, mon travail n'est pas tout à fait terminé, je veux encore prendre la parole sur la fréquence radio générale de commandement en m'annonçant par mon indicatif « TI-1000 »... Il est rare que le préfet de police s'exprime en direct sur les ondes de ses services, la hiérarchie est toujours respectée. Mais, aujourd'hui, j'estime devoir le faire, pour transmettre à tous ma reconnaissance. Je réfléchis brièvement à ce que je vais dire, il faut *tous* les mots, mais pas un de moins, pas un de trop...

— Message de TI-1000 à l'ensemble des postes fixes et mobiles et à tous les effectifs qui se sont mobilisés depuis hier à la suite du décès de la princesse de Galles. TI-1000 adresse à chacune et à chacun ses félicitations personnelles pour le travail accompli. Il vous en remercie et vous exprime également les remerciements du gouvernement britannique et ceux de la République française.

Puis vint le temps de l'enquête et des soubresauts judiciaires. On l'a vu, immédiatement après l'accident, les sept photographes qui avaient pris en chasse la Mercedes avaient été interpellés. Deux autres furent arrêtés plus tard pour avoir tenté de négocier des clichés pris lors de l'accident. Au total, vingt journalistes se trouvaient impliqués dans la traque du véhicule. Les sept photographes furent libérés sous caution quarante-huit heures plus tard et mis en examen pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger. Avec le temps, les poursuites furent partiellement levées car un doute subsiste sur la distance entre ces hommes et la voiture.

Trevor Rees-Jones a été auditionné deux fois mais n'a pu répondre aux questions des enquêteurs. Il a tiré un trait sur le salaire à vie que lui proposait Mohamed Al-Fayed et a démissionné en avril 1998 de son emploi de garde du corps. Et puis, la mémoire retrouvée, il a

monnayé ses souvenirs auprès des journaux du monde entier.

Pour cerner la personnalité d'Henri Paul, le chauffeur, les enquêteurs ont recueilli les témoignages de cent quarante-trois personnes : il était décrit comme un homme sérieux et affable. Mais M. Paul, chef adjoint de la sécurité du Ritz, n'était pas le personnage méticuleux et organisé que chacun gardait en mémoire. En fait, il était un alcoolique « modéré », selon les conclusions des médecins. Le soir fatal, non seulement il était ivre, mais il avait de plus ingurgité des médicaments... Les conditions du drame étaient réunies.

Les expertises réalisées par l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale ont établi que, parmi les débris retrouvés près du troisième pilier, plus de trente mètres en amont du point d'impact, se trouvaient des fragments du feu arrière de la Mercedes, mais aussi des morceaux du feu arrière gauche d'une Fiat Uno et un rétroviseur provenant d'un modèle Fiat produit entre 1983 et 1987. De plus, une trace de peinture blanche prélevée le long de l'aile gauche de la Mercedes correspondait à un type de peinture identifié sous le nom de Bianco Corfu, ce qui a permis de préciser encore les recherches... En dépit de tous ces indices, la police n'est pas parvenue à retrouver la fameuse Fiat blanche. Tous ses efforts n'ont mené à rien.

Il est pourtant certain que la Fiat Uno blanche a bel et bien existé et qu'elle a été impliquée dans un accrochage avec la Mercedes. Il est tout aussi évident que la responsabilité pleine et entière de l'accident ne peut être imputée au conducteur de cette Fiat Uno, même s'il en est sans doute la cause. On peut imaginer le scénario suivant : la Uno roulait à 50 km/h, la vitesse maximale autorisée dans le tunnel, lorsque la Mercedes a surgi derrière elle à très vive allure. Alors qu'Henri Paul essayait désespérément d'éviter la petite voiture, la grosse Mercedes a accroché l'aile arrière de la Fiat. À cette allure, le choc a fait perdre au chauffeur le contrôle de cette voiture blindée, trop lourde et peu maniable. Par ailleurs, l'impact, même léger, de la Mercedes sur la Fiat a été assez violent pour faire partir la petite voiture en zigzag et lui arracher son rétroviseur... Et voilà pourquoi les seuls témoins qui ont vu une Fiat Uno blanche ont dit qu'elle avait l'air de tanguer en sortant du tunnel.

Cette affaire de voiture disparue a excité l'imagination douloureuse de M. Al-Fayed. Il a cru comprendre qu'un complot mené par les services secrets britanniques avait été ourdi dans de sombres officines pour faire disparaître la princesse et son compagnon. J'ai reçu la visite de quelque proche de ce père désespéré, venant plaider sans y croire cette cause excentrique.

De son côté, l'enquête britannique, conduite notamment par le chef de la Metropolitan Police, Lord Stevens, réfuta de la même manière ces accusations qui ne reposaient sur rien. Investigations françaises et britanniques allèrent dans le même sens : il s'agissait d'un accident de la circulation survenu à grande vitesse, le véhicule étant conduit par un homme qui présentait un taux d'alcoolémie compris entre 1,75 et 1,80 gramme, presque quatre fois la quantité d'alcool autorisée par la législation française !

Pour la justice et la police, l'affaire était close.

XI

Les coulisses de la PP

Une grande manifestation en faveur de l'école publique se préparait au printemps 1994. En amont de cet événement majeur, je reçus toutes les organisations d'enseignants, auxquelles je conseillai de ne pas défiler dans les rues de Paris et de préférer un grand rassemblement au Champ-de-Mars. Après suspension de séance et concertations, mes interlocuteurs refusèrent catégoriquement. Je me suis perdu en conjecture pour deviner les raisons qui les avaient incités à ne pas retenir ma proposition et renoncer à un cadre aussi prestigieux. Il semblerait qu'ils aient redouté un espace aussi ouvert et découvert : les effets photographiques pourraient alors jouer en leur défaveur en faisant apparaître des troupes un peu trop clairsemées.

Le 31 mars 1994, jour du défilé, plusieurs centaines de casseurs se sont glissés dans les rangs des manifestants. Ces groupes violents s'inséraient dans la foule, lançaient des incursions très rapides dans les rues avoisinantes pour y commettre leurs méfaits puis retournaient rapidement à l'abri du cortège.

En raison du jeune âge des délinquants, de leur absence totale de contrôle face aux forces de l'ordre et de l'inexistence du service d'ordre des syndicats qui avaient appelé à la manifestation, j'ai choisi de ne pas faire intervenir les forces de police au sein du cortège, pour ne pas risquer d'incidents graves de nature à compromettre la sécurité des manifestants pacifiques. Mais, du coup, je dus subir de vives pressions venant de commerçants et d'élus des arrondissements traversés par les cortèges, et de collaborateurs des ministres :

— Quand allez-vous faire intervenir les forces de police et arrêter ce saccage ?

— Au moment où je le jugerai opportun, répondis-je.

Je prenais la responsabilité d'attendre ce moment et de laisser tomber les vitrines pour éviter des blessés graves, voire des morts. Il m'était indifférent que l'on comprenne ou non mon mode de raisonnement. En fait, j'avais à l'esprit d'une manière aiguë les événements du métro Charonne survenus le 8 février 1962. J'avais

étudié le déroulé du drame et l'avais compris, me semble-t-il. La police avait chargé les manifestants qui, eux, pensaient avoir pour seule possibilité de s'échapper une entrée de métro, laquelle était fermée par des grilles cadénassées. Il se produisit la tragédie que l'on connaît, neuf morts par entassement, étouffement, piétinement... Je craignais que la place Denfert-Rochereau, avec une seule bouche de métro ouverte, ne devienne un nouveau Charonne, je laissai donc volontairement agir les casseurs plutôt que de leur donner immédiatement la chasse, ce qui aurait provoqué un mouvement de panique chez les manifestants.

Alors que j'étais aux commandes, disposant de l'ensemble des caméras couvrant la voie publique en liaison directe avec les directeurs de service, écoutant avec les membres du cabinet le trafic radio des forces de l'ordre, on me fit savoir que le bruit courait à l'Agence France Presse que je venais de remettre ma démission à la demande de Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur. Je fis aussitôt entrer dans mon bureau le correspondant de l'AFP, homme expérimenté et connaissant parfaitement les rouages de la préfecture de police, et lui demandai s'il confirmait la réalité de la « circulation » de cet écho. Il me le confirma. En sa présence, j'appelai sur l'interministériel le ministre pour lui demander si cette « information » était ou non vérifiée : si effectivement il s'apprêtait lui-même à prononcer ma mise à pied, je lui offrais la possibilité de recevoir ma démission immédiatement. Pasqua entra dans une violente colère... contre ceux qui répandaient « de telles imbécillités ». Je lui suggérai de faire un tour auprès des services pour mettre fin à ces rumeurs.

— Philippe, vous avez toute ma confiance, conclut le ministre. Allez jusqu'au bout de ce que vous avez commencé à faire, je vous regarde, vous me rendez compte et c'est moi qui assume s'il se passe quelque chose.

Pour l'heure, il s'agissait peu de savoir qui allait assumer, il fallait agir. Nous avons placé auprès du responsable de la manifestation, et avec son plein accord, un commissaire divisionnaire dont les oreilles étaient équipées d'une sorte de tire-bouchon qui lui permettait de capter les radios de la direction du maintien de l'ordre. Comme il se tenait très près du responsable, ce commissaire était en mesure de lui communiquer les agissements des casseurs qui allaient très rapidement, si l'on n'y mettait pas un terme, faire porter un jugement extrêmement négatif sur les organisateurs et sur le thème qu'ils voulaient défendre. Il fallait rapidement dissoudre la manifestation, qui arrivait d'ailleurs à son point d'arrivée.

— Je n'ai pas de mégaphone, nous répondit le responsable, d'un air navré. Aucun moyen de diffusion pour donner l'ordre de

dispersion.

Qu'à cela ne tienne ! Les véhicules de la PP avancèrent avec leurs sonos. Ils diffusèrent, d'une manière systématique, forte et parfaitement bien comprise, l'ordre de dispersion aux manifestants pacifiques : « Dispersion immédiate à l'arrivée place Denfert-Rochereau ! Dispersion immédiate à l'arrivée place Denfert-Rochereau ! » Le message fut entendu, le spectre de Charonne s'éloigna. Nous avons évité le pire.

Par la suite, la préfecture de police s'adapta aux nouvelles méthodes employées par les casseurs qui ternissaient les causes défendues par les manifestants. Après consultation de mes équipes et des représentants du personnel, je pris plusieurs décisions :

— La préfecture créait, au sein des compagnies de district, des « unités légères d'intervention » sur le modèle de celles qui existaient au sein des CRS et des escadrons de gendarmerie mobile. Ces unités, dont les effectifs disposaient d'équipements de protection légers et de véhicules maniables, pouvaient être regroupées pour former plusieurs unités légères d'intervention, voire une compagnie d'intervention.

— Une nouvelle doctrine d'emploi des fonctionnaires en civil était mise en pratique dès 1994. Les policiers en civil, chargés de procéder aux interpellations, reçurent pour consigne de ne pas intervenir au cœur des cortèges où venaient se dissimuler les voyous. Ils trouvèrent tous les moyens d'agir dans un « second cercle » autour du cortège excluant tout contact initial avec le corps même de la manifestation.

Cette manifestation pour l'école publique, malgré la pluie dense qui tombait sur Paris, parvint à réunir 260 000 personnes. Dans mon bureau, à la préfecture, un meuble Empire faisait scintiller ses neuf écrans de télévision que l'on avait placés à l'intérieur. Je pouvais consulter et contrôler trois cents caméras de la ville. Les membres du cabinet étaient autour de moi, nous recevions des renseignements des RG et de la sécurité publique, afin d'établir le compte des manifestants. Vers 17 heures, un ancien ministre me téléphona pour me demander le chiffre.

— Un peu moins de 300 000, lui-dis-je.

— C'est une plaisanterie ! me répondit-il. Nous approchons du million !

— Oh, cela me semble un peu excessif...

— Vous avez vu le nombre de parapluies ? C'est fou ! Comptez les parapluies !

— D'accord, dis-je. Je vous accorde deux personnes par parapluie en fonction de l'image classique « deux cœurs sous un parapluie » ! Je vais faire survoler le cortège par l'hélicoptère de la préfecture pour qu'il prenne une vidéo en continu.

Avec ce surprenant décompte, mon interlocuteur fut très rapidement convaincu de la validité de nos chiffres.

À chaque manifestation, des dissensions semblables, dignes d'une comédie de boulevard, apparaissaient entre les chiffres annoncés par la police et ceux brandis par les manifestants. Mais comment procède-t-on pour effectuer des comptages quand on ne peut pas dénombrer les parapluies ? Au-delà des moyens aériens, on peut également mesurer à un instant T quelle est la surface de la voirie occupée par les manifestants, du début à la fin du cortège. On traduit cette surface en mètres carrés, puis on fait la moyenne de manifestants au mètre carré. On multiplie et on obtient un nombre, approximatif bien sûr. Mais il ne faut pas se laisser piéger par ce procédé : les organisateurs repèrent facilement les points de comptage et concentrent, serrent la population à ses abords pour gonfler artificiellement le chiffre.

Mes prédécesseurs avaient tout tenté pour établir des critères afin de pouvoir annoncer des chiffres non contestés. De nombreuses réunions eurent lieu avec les responsables des partis politiques et des syndicats ainsi qu'avec les directeurs de la PP pour tenter de définir la manière d'approcher la réalité. Le moyen le plus commode était la prise de vue aérienne et l'analyse des vidéos d'une part, la surface couverte sur la voirie de l'autre.

Les uns et les autres se fatiguèrent vite de discussions qui ne menaient à rien et, au bout de quelques jours, il fut proclamé hautement qu'un progrès significatif avait été réalisé par une entente entre les manifestants et les forces de l'ordre. Pourtant, lors du défilé suivant, les choses se déroulèrent exactement comme auparavant. Les journalistes s'en amusèrent beaucoup.

Sans nous décourager, nous avons essayé de nous fixer sur des critères consensuels entre manifestants et policiers afin d'éviter de nous ridiculiser mutuellement. Une chose est certaine : les chiffres donnés par la préfecture n'ont jamais été dilatés ou contractés pour créer un effet politique. Le comptage a toujours été effectué par ce que j'appellerais des « ouvriers syndiqués », comme on disait autrefois dans l'imprimerie. Pour ma part, je n'ai pas conservé le souvenir d'une quelconque pression exercée sur nous, les responsables de la police de terrain, pour modifier un chiffre que nos collaborateurs avaient

librement établi. Ce calcul était réalisé par des policiers de toutes tendances politiques et syndicales avec un procédé mécanique très modeste que nous avons mis au point. Il s'agissait d'un petit boîtier muni d'un poussoir : on comptait les rangs, on y ajoutait les petites mouches qui tournaient autour, et on pratiquait une sorte d'arbitrage.

Je me suis rendu bien souvent sur le terrain pour voir comment les choses se déroulaient. Rien ne vaut le coup d'œil direct et l'écoute des slogans scandés par les manifestants, on comprend mieux ainsi les réalités. Mais attention à ne pas se laisser « faire aux pattes », comme nous disons, c'est-à-dire se faire repérer par les manifestants dans les cortèges. Le plus souvent, je suivais les manifestations de mes bureaux par les images transmises et le trafic radio de nos équipages des RG et de la Sûreté publique. En effet, le propre d'un patron n'est pas d'accompagner les troupes sur place, où l'on n'a pas une vue globale, ni formuler une décision stratégique, ni disposer de moyens de transmission assez puissants pour transmettre des ordres à l'ensemble des unités.

Il faut souligner que, depuis 1993, le poids du maintien de l'ordre dans la capitale ne s'est pas allégé, tout au contraire. Les manifestations sur la voie publique et autres événements ont augmenté de façon considérable. Tous les records ont été battus avec des rassemblements ayant dépassé parfois le million de participants.

Les Journées mondiales de la jeunesse, en août 1997, donnèrent lieu à de très grands rassemblements. La première messe célébrée à Paris dans ce cadre fut présidée par M^{gr} Lustiger et réunissait 350 000 personnes. L'ensemble du dispositif était piloté à partir du poste central mobile dans lequel j'avais pris mes quartiers. À intervalles répétés, je voyais venir à moi un jeune prêtre qui me demandait :

— Quel est le dernier chiffre, monsieur le préfet ?

Et le nombre de participants augmentait de minute en minute : 250 000, 200 000, 300 000... Plus je lui annonçais un chiffre important et plus le jeune prêtre paraissait inquiet. Je finis par lui poser franchement la question :

— Mais pourquoi vous inquiétez-vous ? C'est un succès considérable !

— Monseigneur Lustiger craint que le pape ne fasse moins, me rétorqua le prêtre à voix basse.

Vaine inquiétude ! Quelques jours plus tard, Jean-Paul II fit bien davantage à l'hippodrome de Longchamp, parvenant à réunir 500 000 personnes... et l'archevêque de Paris fut tout à fait rassuré.

La difficulté d'assurer la sécurité de ces foules immenses était doublée par des contraintes étroitement liées à la protection nécessaire et rapprochée du pape. Je crois qu'il faut rendre un hommage aux forces de police, de gendarmerie, de secours, de sécurité qui ont permis à cette manifestation de se dérouler dans de bonnes conditions.

Depuis quelques années, l'habitude a été prise de considérer les rues et les places de Paris comme des lieux ouverts à la célébration des grands événements.

Le Champ-de-Mars, avec en fond de tableau la tour Eiffel, ou la place du Trocadéro sont extrêmement recherchés, mais les Champs-Élysées demeurent le *must* absolu : la proximité avec le palais de l'Élysée et la réputation de l'avenue incitent certains organisateurs à vouloir occuper ce long espace entre l'Étoile et la Concorde, qui jouent à l'occasion d'influences diverses pour obtenir satisfaction. Le préfet de police doit alors rester ferme pour éviter qu'on ne lui impose l'inacceptable : une mise en danger des personnes et des biens, des risques dont il porterait seul la responsabilité, ne serait-ce que pour ne pas avoir signalé ces périls au gouvernement.

À l'occasion des festivités du passage au troisième millénaire, le producteur de Johnny Hallyday, Jean-Claude Camus, pensa utiliser les Champs-Élysées comme grande salle ouverte pour un concert gratuit. Une plate-forme mobile devait permettre à Johnny de remonter l'avenue, alors que le public serait massé depuis l'angle de l'avenue de Marigny jusqu'à l'Arc de Triomphe. Une folie !

Il apparut évident que je ne pouvais accepter un tel projet. Ma responsabilité était engagée, mon devoir commandait d'empêcher une pareille aberration. Un contact avait été pris par mon cabinet avec le producteur, il fit remonter notre position jusqu'à Johnny, qui continuait de rêver... et rien ne se débloquent. J'avais informé de la situation le ministre de l'Intérieur, qui me demanda de ne pas céder. Tant mieux. Il pouvait compter sur ma détermination et mon caractère obtus en ce qui concerne la sécurité.

En désespoir de cause, et pour faire bouger les lignes, j'ai demandé à Johnny Hallyday de venir me voir. Il a aussitôt accepté de se déplacer jusqu'à la préfecture. Et Johnny est entré dans mon bureau, grand, vêtu d'un long manteau bleu marine qui accompagnait souplement les mouvements de sa démarche assurée. Je le fis asseoir à ma droite. Tous mes directeurs concernés étaient rassemblés et nous sommes entrés dans le vif du sujet. Deux questions fondamentales se posaient : la date du concert et le lieu où il se déroulerait.

Johnny demandait donc les Champs-Élysées pour le lieu et le 18 ou le 21 juin ou encore le 14 juillet 2000 pour la date... Nous dûmes tout refuser. Un tel concert ne pouvait se tenir à des moments où d'autres événements – célébration de l'appel du général de Gaulle, fête de la musique, fête nationale – venaient déjà occuper pleinement la police parisienne. Un concert gratuit de la plus grande vedette française, quel que soit le lieu, signifiait un risque d'écrasement, d'entassement, qui aurait exigé l'intervention immédiate des secours au cœur même de la foule. Il fallait que les secours puissent se tenir prêts, sans être retenus ailleurs par une autre manifestation importante dans la capitale.

Dans un effort de compréhension, les organisateurs ont suggéré une autre date, tout en soulignant que le spectacle se déroulerait de 21 h 30 à minuit, afin de permettre au public de repartir par le métro. Restait le lieu. La scène mobile que voulait utiliser Johnny constituait en elle-même un point très délicat : faire remonter les Champs à un tel dispositif nous conduisait à penser qu'une véritable parade allait se dérouler autour de ce plateau en mouvement, ce qui créerait inmanquablement d'importants déplacements de foule... et l'on risquait des accidents tragiques. De plus, les secours seraient rendus difficiles par la densité même de cette foule : les producteurs n'espéraient-ils pas réunir un million de fans ? Le chanteur et son public ne pouvaient être exposés à de tels dangers.

On me dit que la parade serait marquée par des arrêts prolongés et qu'il n'était pas prévu que le public suive la scène : elle seule, avec le chanteur et son orchestre, se déplacerait d'un point à un autre de l'avenue devant les spectateurs immobiles. Même si l'hypothèse avait été retenue et même si la foule avait obéi – ce qui est douteux –, j'aurais dû demander trente-cinq compagnies ou escadrons en supplément de ceux dont je disposais habituellement ! Cela dit, refuser froidement la proposition n'était pas chose aisée : le projet était nouveau et intéressant. Monter vers l'Étoile en chantant représentait un symbole fort et enthousiasmant. Mais, non, les risques de sécurité étaient vraiment trop importants.

Nous avons minutieusement donné ces éléments d'informations à l'idole et décrit les dangers d'une telle opération. Johnny écoutait et ne disait rien. Puis nous sommes allés avec lui à la salle de commandement, alors que la rumeur de sa présence courait à travers la maison : « Il vient d'arriver... Il a pris l'ascenseur... Il est dans le bureau du préfet... Il sort du bureau... » Nous descendions par les escaliers jusqu'au sous-sol lorsque nous sommes passés devant le réfectoire des femmes de ménage. Dès que le visiteur apparut au fond du couloir, ces dames se précipitèrent. Erreur ! Il fallut improviser une haie de sécurité pour éviter que notre chanteur national ne soit

écharpé par une petite foule trop passionnée.

Enfin, nous sommes ainsi arrivés sans trop d'encombres dans la salle de commandement. Je l'avais prévenu :

— Il y a une règle, ici, il faut dire bonjour à tout le monde.

Johnny serra les mains de tous. Ces politesses terminées, le chef de salle lui expliqua comment on pilotait une manifestation, comment on contrôlait le déroulement d'un défilé et quelles dispositions devaient être prises. Bref, nous lui avons montré comment travaillait le préfecture de police à l'occasion des grands événements.

— Ce n'est pas sur les Champs que vous devez aller, lui dis-je. Regardez la tour Eiffel...

Je fis passer sur un écran de contrôle des images de la vieille dame de fer sous différents angles. Johnny avait l'air fasciné.

— Nous allons en parler en remontant, annonçai-je en forme de conclusion provisoire.

Au lieu de passer par les couloirs, nous avons cette fois emprunté la grande cour d'honneur. Les secrétaires étaient aux fenêtres.

— Johnny ! Regarde-moi ! Par ici !

Grand événement à la PP ! Johnny esquissait quelques gestes furtifs pour répondre à ces saluts, quand je décidai de sortir un peu la star de son mutisme.

— Dites-moi, vous avez pensé à inviter mon vieux copain Michel Mallory pour votre show ?

Johnny me regarda d'un air surpris :

— Vous connaissez Mallory, vous ?

Il n'en revenait pas que je sois lié à son parolier, l'auteur de plusieurs tubes comme « J'ai un problème » ou « Le bon temps du rock'n'roll ». J'ai expliqué alors :

— J'ai été préfet de l'Oise, je suis allé dîner chez lui... On l'appelle ?

— C'est pas une mauvaise idée.

Johnny pianota sur son portable.

— Salut Michel, tu sais avec qui je suis ? Je suis avec Massoni, il dit qu'il est ton pote !

— Mais oui, c'est mon pote ! répondit Mallory. Qu'est-ce tu fais avec lui ?

— On est en train de parler du concert des Champs-Élysées.

Je pris le combiné et expliquai la situation à Michel en parlant corse. Je ne lui cachai rien, les Champs, les risques, la tour Eiffel... Enfin, je repassai le portable à Johnny et Mallory prit mon parti.

— Écoute, je vais te dire un truc : il faut vraiment que tu fasses ce que Massoni te dit. T'embarque pas sur un truc à la c..., laisse-le faire avec Camus. Prenez la tour Eiffel, le Champs-de-Mars, ce sera formidable !

Johnny me lança son regard clair :

— C'est bien un de vos copains, Michel ! Il vous défend !

— Mais non, il a du bon sens, c'est tout. Il veut que le concert soit une réussite.

— Eh ben, on fait comme ça ! conclut Johnny.

Dans l'intérêt de la sécurité du public, dans l'intérêt de la prestation des artistes, certaines ficelles et certains moyens de conviction sont toujours bons à utiliser. Nous avons vraiment tout organisé pour que, le 10 juin, le concert du Champ-de-Mars soit une parfaite réussite, sur le plan des accès du public, sur le plan de l'arrivée des cars qui venaient souvent de loin et enfin sur le plan de l'évacuation du public après le spectacle.

Ce soir-là, Johnny se trouvait dans une loge aménagée, en train de se préparer pour entrer en scène. Il demanda soudain :

— Où est le préfet ? Dites-lui de venir, qu'il vienne avec Daniel Angéli.

Daniel Angéli était son photographe préféré, je le connaissais depuis longtemps, je l'avais rencontré sur tous les grands événements à Paris depuis de longues années. Nous sommes entrés dans sa loge et je posai avec Johnny, le temps de quelques clichés. Puis le spectacle commença. Roulement de caisses, Johnny bondit sur scène sous les hurlements de la foule.

— Bonsoir à tous et merci d'être là. Merci au préfet de police qui a fait que cette réunion puisse avoir lieu !

La foule acclama les propos du chanteur, j'avais l'impression qu'elle me saluait aussi un peu. Le métier de préfet réserve vraiment des moments extraordinaires !

Je suis resté préfet de police pendant huit ans. Durant ce temps, j'ai vu tant de choses... L'ordre public, bien sûr, mais aussi l'Histoire, et je m'intéressai aux archives dès mon arrivée.

Serge Klarsfeld découvrit dans les archives du ministère des

Anciens combattants des fragments de fichiers de juifs constitués sous l'Occupation. Il crut même avoir retrouvé **le** fichier des juifs de la région parisienne, constitué en 1940, qui avait servi pour les rafles, notamment celle du Vel d'Hiv.

Une commission présidée par René Rémond travailla sur le sujet et démontra deux points. D'abord, les fragments de fichiers découverts au ministère des Anciens combattants étaient les seuls vestiges du fichier juif constitué en 1940 ; ces fiches avaient été extraites du fichier général en vue de leur utilisation pour les rafles. Ensuite, le fichier général, conservé à la préfecture de police, avait été pilonné après la guerre sur ordre du ministre de l'Intérieur.

Le chef du service des archives, Claude Charlot, fut alerté par Annette Wieviorka, historienne bien connue : il était dit dans un des documents de 1947 conservés à la préfecture que la comptabilité du camp de Drancy serait conservée. Où se trouvaient ces documents ? Après trois mois de recherches, cette comptabilité fut retrouvée : elle dormait dans la section des archives consacrée au camp de Drancy lorsqu'il fut utilisé, lors de l'épuration, comme maison d'arrêt pour les personnes inculpées de collaboration.

Pour le préfet de police que j'étais, je pensai qu'il était nécessaire d'ouvrir aux historiens les archives issues de la Seconde Guerre mondiale, ne serait-ce que pour ouvrir les yeux à certains de mes collaborateurs qui désiraient jeter un voile sur ce passé. Par ailleurs, j'estimai que la préfecture de police devait, à sa mesure, participer au devoir de mémoire initié par le président de la République.

Le chef du service des archives m'avertit alors que de nombreuses familles d'origine juive se présentaient pour prendre connaissance des documents concernant l'internement d'un membre de leurs familles. Le service travaillait en coopération avec la commission Draï sur la réparation des spoliations des juifs de France et aussi avec le mémorial de la Shoah. Ce petit service était souvent débordé par cette tâche...

Je fus amené ainsi à m'intéresser de plus près à un dossier concernant un de nos illustres compatriotes, le cardinal Lustiger. Un des archivistes chargé de classer les dossiers de révision de la naturalisation, de 1942 à 1944, tomba sur celui des époux Lustiger, parents du cardinal. Une recherche montra qu'il existait un autre dossier dans la « comptabilité de Drancy », celui qui concernait l'arrestation, l'internement et la déportation de la mère du cardinal. Ces deux dossiers décrivaient les activités d'un marchand forain en bonneterie qui avait ouvert boutique à Paris, « Au pilote des Affaires », 50, boulevard de Strasbourg, dans le X^e arrondissement de Paris. D'origine polonaise, la famille avait été naturalisée et le père avait

demandé à être exonéré des droits de sceau, qu'il fallait payer à la chancellerie. Quant au dossier de Drancy, c'était, au travers des pièces administratives, l'histoire du parcours allant de l'arrestation de la mère à son internement et enfin à sa déportation. Les détails et les documents faisaient tout l'intérêt de ces dossiers.

J'en avertis le cardinal et, à sa demande, fis réaliser des photographies des documents. Il me sembla utile que Claude Charlot fasse une présentation de ces documents au cardinal. Il fut reçu par le cardinal et sa sœur, celle-ci était tendue, attentive et profondément émue. L'atmosphère dans la pièce était solennelle, seul le cardinal semblait se maîtriser, demeurant sur la réserve et ne manifestant pas ses sentiments.

Beaucoup de Parisiens, de provinciaux ou de compatriotes corses prétendent avoir des relations privilégiées avec le préfet de police. Ils sont parents, alliés, amis, ils l'ont rencontré l'avant-veille, l'un de leur cousin l'a vu récemment... Chacun essaye de montrer qu'il est placé et bien placé ! J'ai connu cela d'une manière fréquente dans tous les postes que j'ai occupés.

L'un des moments où j'ai le plus souri de cette situation a pour cadre un cocktail, une fin d'après-midi à Ajaccio. J'étais alors directeur central des RG, un homme s'approcha de moi.

— Vous êtes de Paris ?

— Tout à fait...

— Je connais très bien quelqu'un à Paris.

— Ah oui ? Et qui est-ce ?

— Le directeur des RG, Philippe Massoni.

— Vous le connaissez vraiment ?

— Très bien.

— Écoutez, je ne vous laisse pas vous embarquer davantage : Philippe Massoni, c'est moi. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais maintenant que vous vous êtes annoncé, allons plus loin...

Devenu préfet de police, je donnai pour instruction à mes collaborateurs d'éplucher singulièrement tous ceux qui prétendaient être mes amis ou mes cousins et qui avaient été interpellés la nuit pour une affaire fâcheuse de coups et blessures, d'abus de boissons alcoolisées ou d'autres choses. Ceux-là étaient « mieux traités », si j'ose dire, que ceux qui ne disaient rien. Je ne voulais pas donner l'impression aux Parisiens qu'il suffisait de prétendre être de mes

proches pour s'exonérer de toute responsabilité !

Comment travaille-t-on quand on est chargé de l'ordre et de la sécurité dans une ville comme Paris ? Le préfet lui-même, les préfets qui le secondent, les principaux membres du cabinet et les directeurs des services actifs sont logés sur l'île de la Cité, au cœur même de la préfecture de police. L'appartement du préfet est situé à l'étage, immédiatement au-dessous de son bureau. Les deux espaces sont reliés par un escalier intérieur, ce qui permet d'avoir aisément accès à son cabinet de travail à toute heure du jour et de la nuit, si les circonstances l'exigent. Deux chauffeurs, logés sur place, alternent par vacation de vingt-quatre heures. Un aide de camp et deux officiers de sécurité dorment sur place en cas de besoin ou rejoignent les lieux sans délai si des événements surviennent. Ils sont chargés de définir les itinéraires, de tenir la radio personnelle du préfet et de prendre les contacts nécessaires avec les états-majors pour assurer sa sécurité rapprochée dans ses déplacements.

Lorsque je me « déplaçais », selon le vocabulaire maison, c'est-à-dire quand je me rendais sur les lieux d'un attentat, d'un incendie ou d'un accident, la règle voulait que je sois rejoint au plus vite par les directeurs des services actifs de la police : police judiciaire, police de proximité, ordre public, Renseignements généraux, logistique. Le général commandant la brigade des sapeurs-pompiers, unité militaire placée sous l'autorité du préfet, devait également être présent.

Telles que je les ai vécues, mes journées se déroulaient de manière immuable. D'abord, lever vers 6 h 30, petit déjeuner à l'appartement, lecture de la « chemise de nuit », un dossier rouge qui faisait le point sur les heures passées. Quand Paris dort, la police veille. Les événements les plus dramatiques ou les plus saugrenus surgissent bien souvent dans les heures obscures. Des comptes rendus en sont immédiatement faits par télégramme ou verbalement ou encore par envois télécopiés.

La lecture de la presse du matin était également, pour moi, un impératif et un plaisir : tous les journaux nationaux m'étaient fournis, avant que ne soient présentés, plus tard dans la matinée, les articles sélectionnés et cochés susceptibles de concerner la sécurité en général et la préfecture de police en particulier.

À la lecture de la chemise des « affaires urgentes » et à celle de la presse s'ajoutait l'écoute des radios complétée par quelques aperçus des émissions de télévision. Les informations mais aussi les chroniques politiques devaient m'être connues le plus rapidement possible, au moins sommairement, de manière à ce que je puisse avoir une vision

globale des événements avant de rejoindre mon bureau vers 8 h 30.

Puis venaient les réunions... Rien ne saurait être plus désagréable, moins gratifiant, moins adapté aux objectifs recherchés que des réunions sans fin, à l'ordre du jour filandreux. Pour être efficace, il fallait préparer, resserrer ces réunions. Je me joignais souvent à celle de 9 heures, qui rassemblait les membres du cabinet. D'une durée de dix à quinze minutes, elle permettait à chacun des conseillers de rendre compte de son activité de la veille et d'indiquer son programme de la journée. Personnellement, je n'intervenais que très peu, mais cette rencontre me permettait de saluer chacun et de livrer ici ou là quelques orientations ou de tenter des inflexions.

Tous les lundis, mercredis et vendredis se tenait à 11 h 30, de manière immuable, une importante réunion consacrée à l'ordre public dans la capitale, en présence des directeurs des services actifs de police et des membres du cabinet chargés de ces questions. La place de chacun et l'ordre des interventions étaient fixés de toute éternité. Il s'agissait alors, quelle que soit la dimension de l'événement d'ordre public à évoquer, de jauger sa nature, ses risques et les moyens à engager : forces de la préfecture, forces mobiles des CRS ou des gendarmes, sans oublier les moyens de secours à prévoir : pompiers, Samu, protection civile.

En dépit de toute cette activité, le préfet de police ne sait pas tout, malgré une légende tenace. On a beau, dans les cercles que l'on fréquente, parmi les amis que l'on rencontre, auprès des relations que l'on croise dans les dîners, s'échiner à répéter qu'au fond on ne sait pas grand-chose, on ne convainc personne. Quel que soit l'effort que l'on fait, chacun est persuadé que le préfet sait tout et ne veut rien dire. Combien de fois ai-je vécu cette scène : une personnalité ou même un anonyme me demande audience. Je reçois ce visiteur :

— Que souhaitez-vous me dire ? Vous avez aiguisé ma curiosité en indiquant à ma secrétaire que vous aviez des choses graves à me communiquer.

Bien souvent, ce n'est qu'à ce moment que je vois apparaître ce qui le conduit dans mon bureau : l'individu pense que je sais ! Alors que je ne sais pas même ce que je suis censé savoir ! Pensant que je sais, malgré mes dénégations, il souhaite m'apporter des éléments complémentaires... sur un sujet dont j'ignore les prémices ! Je n'ai plus le choix, il me faut l'écouter, le remercier et le raccompagner, sans lui avoir demandé quoi que ce soit. L'individu qui se présente spontanément obéit à un raisonnement très suivi, qui tenaille bien des personnalités échouées dans mon bureau : le préfet sait tout, il dit tout au ministre, qui dit tout au Premier ministre, lequel livre des

informations au président de la République. Cette espèce d'enchaînement absurde donne la fausse impression à mes interlocuteurs d'un instant d'approcher le pouvoir, le vrai, le politique.

Cette perception n'est-elle pas, peu ou prou, partagée par l'opinion ? On a beau expliquer les choses pour essayer de dissuader tous et chacun d'entrer dans ce type de raisonnements un peu mystérieux, c'est par ce biais que les réputations se font !

XII

Contre le terrorisme : le renseignement et la coordination des services

Le 31 octobre 2001 vers 8 heures du matin, le téléphone sonna à mon appartement.

— Monsieur Massoni ?

— Oui.

— Le secrétaire général de la présidence de la République désire vous parler.

— Passez-le moi.

Dominique de Villepin, un homme rapide dans l'action, qui ne se complaît jamais dans le rêve, prit le combiné et attaqua directement la conversation :

— Monsieur le préfet, je ne vous dérange pas ? Que faites-vous actuellement ?

Je lui répondis :

— Je suis à mon appartement.

— Non, non, que faites-vous, concrètement ?

J'avais compris qu'il voulait savoir si j'étais disponible ou non, mais je poursuivis sur le même ton :

— Je suis à mon appartement, si vous voulez des précisions, je suis en train de prendre mon petit déjeuner et je me propose d'aller tout à l'heure au Conseil d'État.

— Au Conseil d'État ?

— J'y étais hier mardi, jour où nous avions réunion de la section de l'Intérieur...

— Écoutez, j'ai une question à vous poser de la part de Jacques Chirac, président de la République. Êtes-vous prêt à revenir à son cabinet pour traiter les problèmes que nous avons actuellement à

l'esprit vous, moi et tous les Français : les attentats aux États-Unis, les milliers de morts. Vous viendriez pour y être le conseiller du Président sur tout ce qui relève du terrorisme, un sujet que vous connaissez bien. Vous avez une heure pour me répondre.

Je lui dis aussitôt :

— Monsieur le secrétaire général, il n'est pas nécessaire d'attendre une heure. Ma réponse est instantanée, positive et enthousiaste.

— Je vous en remercie.

— J'ajouterai, lui dis-je encore, que je vous serais reconnaissant d'exprimer au président de la République mes sentiments de profonde gratitude pour la confiance qu'il met en moi et mes sentiments de joie de le retrouver après avoir connu le travail à son cabinet en 1976.

— Venez me voir au plus vite, nous parlerons de ce que nous venons d'évoquer. En attendant, j'annonce votre accord au Président.

Un peu plus tard dans la matinée, j'accédai au bureau du secrétaire général de la présidence de la République par un itinéraire un peu compliqué. Dominique de Villepin me décrivit alors avec un peu plus de précisions ce que Jacques Chirac attendait de moi : des contacts efficaces et de confiance avec les représentants en France de tous les services étrangers chargés de la lutte contre le terrorisme. Ceci impliquait la réactivation de contacts personnels que j'avais eus lorsque j'avais été directeur central des Renseignements généraux notamment, mais également avant et après cette date avec les responsables à Paris des services de sécurité amis. Je lui répondis que ceci me convenait tout à fait, que j'avais conservé quelques contacts d'ordre privé avec certains responsables implantés dans les ambassades étrangères et que ces directives seraient mises en œuvre très rapidement.

— Merci, vous pouvez vous retirer, ajouta Villepin. Considérez que vous travaillez à partir de maintenant. Vous êtes, dès l'instant où nous nous quittons, au cabinet du Président. Vous avez un téléphone portable ?

— Oui.

— Si nécessaire, je vous contacterai, de jour comme de nuit...

Et il ajouta :

— Le Président vous appellera lui-même dans la journée.

Sur le moment, je doutais que cette promesse, empreinte d'une extrême cordialité, puisse se réaliser avec la célérité annoncée. Je quittai donc l'Élysée, non sans avoir reçu les plus sévères consignes de discrétion sur la décision qui avait été prise. La divulgation de mon

affectation au cabinet du président de la République ne devait être faite qu'après le Conseil des ministres.

Avec l'accord de Dominique de Villepin, je partis à la campagne avec ma femme et deux de mes petites-filles. Je voulais marcher en forêt, changer un peu de l'atmosphère de Paris, si lourde après les événements du 11 septembre. Nous étions tous stressés dans la capitale, on ne pensait qu'à cet événement, chacun se demandait à quel moment le terrorisme allait exploser chez nous... Un appareil pouvait-il s'écraser sur la tour Eiffel ou la tour Montparnasse ?

Les avions percutant les Twin Towers de Manhattan me rappelaient une décision prise par Charles Pasqua le 24 décembre 1994 : celle d'interdire le redécollage de l'Airbus d'Air France reliant la capitale algérienne à Paris. On s'en souvient, quatre terroristes du Groupe islamiste armé algérien avaient pris l'avion et ses passagers en otage, puis avaient atterri à Marseille pour se ravitailler en carburant. C'est alors que le ministre de l'Intérieur avait refusé que l'avion redécalle : il avait l'intuition que les islamistes fomentaient le projet d'écraser l'appareil sur la tour Eiffel. Pasqua avait raison, et ce plan diabolique a été confirmé par la suite par des informations précises venant d'une source confidentielle.

Il n'empêche que le 11 septembre m'apparut comme un événement sans équivalent, une rupture totale avec le *modus operandi* classique des organisations terroristes. Après ces attentats, notre réflexion et notre défense devaient s'adapter à cette nouvelle réalité. Jacques Chirac souhaitait donc, indépendamment de toutes les contributions qu'il recevait des divers services officiels, que puisse être constitué un groupe de réflexion sur le terrorisme : avec ce nouveau phénomène nous n'affrontions plus un ennemi identifié et localisé auquel on aurait pu opposer l'appareil classique de la défense, nous nous trouvions face à une nébuleuse aux actions imprévisibles. Cette incertitude mettait en évidence la nécessité non seulement de mieux coordonner aux plans national et international nos dispositifs de renseignement, de défense et de sécurité, mais encore de renforcer la cohésion nationale pour imaginer un concept global de sécurité provoquant dans la nation un état de vigilance, seul rempart cohérent et solide à opposer au fléau du terrorisme.

Nous étions en forêt, mes petites-filles ramassaient des châtaignes, lorsque mon téléphone portable sonna. Une voix semblable à celle du matin m'annonça :

— Monsieur le préfet, monsieur le président de la République vous parle depuis Brégançon.

Un temps, puis je reconnus la voix chaleureuse de Jacques Chirac :

— Philippe, je vous remercie d'avoir accepté de revenir à mon cabinet. J'ai confiance en vous. Vous avez vu ce qui s'est passé aux États-Unis. Il importe que nous prenions toutes les dispositions nécessaires pour savoir qui a commis ces actes criminels, au-delà de ceux qui les revendiquent actuellement. Il faut que, pour la France, nous décidions de mesures de précaution, d'enquête, de répression qui soient de nature à dissuader toute initiative terroriste dans notre pays. Du travail a été fait, mais il faut l'approfondir. Je vous verrai dès mon retour à Paris et vous donnerai des instructions plus précises.

La marque renouvelée de la confiance que m'accordait le président de la République me touchait infiniment. Depuis vingt-cinq ans, alors que j'avais travaillé avec cet homme lorsqu'il était Premier ministre, j'avais pour lui une fidélité et une admiration réelles. Une nouvelle mission passionnante venait de m'être confiée, je retrouvais l'ambiance motivante et exceptionnelle connue naguère.

Le président de la République me reçut très vite et compléta ses instructions. Je recevais mission de réunir, dans un temps très court, un groupe de réflexion formé de personnalités qui par leurs connaissances du phénomène terroriste sous tous ses aspects étaient en mesure de nous apporter d'utiles observations et suggestions. Bref, il fallait réfléchir aux mesures à prendre pour prévenir des actes semblables à ceux qui s'étaient déroulés aux États-Unis et pour contenir autant qu'il était possible le terrorisme, tant en France qu'à l'étranger.

Le Président m'avait précisé :

— Vous avez carte blanche pour approcher et ensuite me proposer les futurs membres de ce groupe de travail.

J'y adjoignis des officiers généraux en activité ou à la retraite, des universitaires, des présidents d'observatoires internationaux sur le terrorisme, des philosophes, des inspecteurs généraux des affaires sociales, mais aussi des patrons de grandes entreprises nationales françaises du secteur privé, auxquels on ne fait pas suffisamment appel. C'est une erreur, me semble-t-il, car leur réseau commercial couvre souvent l'ensemble de la planète et peut nous apporter diverses observations fort utiles. Je choisis tous les membres en considération de leurs compétences et du caractère novateur, voire imaginatif, de leur approche des phénomènes terroristes.

J'ai soumis ma liste – une douzaine de noms – à Dominique de Villepin, qui l'a communiquée au Président, et enfin nous en avons parlé tous les trois. Le Président m'a donné son accord immédiat. Ainsi était constitué un groupe de travail informel qui devait se tenir aussi

fréquemment qu'il était nécessaire et dont je ferais le compte rendu au secrétaire général, au Président et à tout autre membre du cabinet qu'il me paraîtrait opportun d'informer. Ce groupe, libre de sa réflexion sur le terrorisme, ne relevait d'aucun texte, il n'était pas destiné à une proclamation sur la voie publique, il n'y a pas eu de décret pour consacrer sa création... On ne peut pas interdire d'entretenir des rapports personnels avec des experts !

Je réunis les membres de ce groupe informel pour leur dire :

— Vous avez vu ce qui s'est passé à New York le 11 septembre... Vous avez sûrement des choses à nous dire à ce sujet. On va voir comment on va travailler. Je vais charger chacun d'entre vous de faire un balayage rapide de ce qu'il peut nous apporter, le secrétaire de séance en prendra note.

Notre groupe de travail a consacré du temps à mener une réflexion sur les événements du 11 septembre, sur ce qu'il conviendrait de prévoir pour éviter le renouvellement de tels événements, sur les moyens d'agir pour stopper les kamikazes en amont, les arrêter et les traduire en justice. Nos réunions avaient lieu à l'Élysée, dans une salle située au rez-de-chaussée. À l'heure dite, tôt dans la matinée ou tard dans la soirée, les membres du groupe se réunissaient, et prenaient la parole ceux à qui l'on avait passé commande d'un rapport ou qui devaient « plancher » sur un sujet particulier.

Ces réunions n'étaient pas le conseil de sécurité intérieure, créé plus tard, elles étaient faites de manière à expliquer tous les éléments qui nous venaient de l'étranger, et notamment depuis les États-Unis, sur ce qui s'était passé le 11 septembre 2001. Des séances qui faisaient la clarté, le bilan, qui essayaient de comprendre les événements. Comment les terroristes s'étaient-ils formés ? Quels étaient les circuits d'argent ? Comment les ordres avaient-ils été transmis ? Quels étaient les moyens de transmission ? Pourquoi le système américain n'avait-il pas permis de détecter la préparation des attentats ? Tout ceci était évoqué au hasard des thèmes que les personnalités présentes validaient ou combattaient, et je soumettais nos avis au président de la République. À un journaliste qui demandait ce que Massoni venait faire dans ce groupe, le général chef de l'état-major particulier du Président répondit avec beaucoup de sagesse :

— C'est un simplificateur qui vient faire comprendre les problèmes face auxquels on se trouve.

Quand je regarde dans le rétroviseur pour me souvenir des travaux accomplis et synthétiser le rapport remis au chef de l'État, je m'aperçois que ces travaux peuvent être divisés en trois parties :

d'abord, le terrorisme d'aujourd'hui ; ensuite, les menaces à venir ; enfin, les vulnérabilités et les propositions.

À travers ces trois différents thèmes se dessinent quelques-unes des suggestions faites au président de la République. Mais comment définir celles qui ont effectivement été retenues ? Nous avons remis un travail collectif dont Jacques Chirac a tiré le parti qu'il entendait. Il ne nous a pas fait part de manière stricte de ce qu'il a retenu et de ce qu'il a rejeté. Il a, en quelque sorte, recyclé nos suggestions dans d'autres cercles comme le conseil national de défense, puis plus tard le conseil de sécurité intérieure ou sans doute encore dans les entretiens directs qu'il avait avec les ministres ou le secrétaire général de la Défense nationale.

Le terrorisme s'articulait autour de plusieurs idées, familières à ceux qui se sont attachés à son étude. La parenthèse historique ouverte le 9 novembre 1989 par la chute du mur de Berlin a été refermée le 11 septembre 2001. Les pays développés et leur population, qui étaient pour l'essentiel en paix, ont voulu voir dans la réunification allemande et la disparition du communisme la fin de l'Histoire. Le chaos mondial qui s'agitait ailleurs ne les concernait plus. Pourtant, dans cette période qui va de 1989 à 2001, le terrorisme a cessé d'être marginal pour constituer une préoccupation centrale en matière de sécurité pour nos gouvernements. Il est même devenu tout simplement « la » guerre et, à ce titre, concerne aussi bien le ministère de la Défense que celui de l'Intérieur.

Les attaques contre les symboles militaires et financiers de l'hyperpuissance américaine ont agi comme un révélateur : les déchirements du monde faisaient soudain irruption en Occident ! La guerre terroriste, sur fond de criminalisation des sociétés, est alors apparue globale et planétaire. Par ailleurs, sur un plan plus policier, les connexions entre les réseaux de la criminalité et les guerres du terrorisme contemporain ont été mises en évidence.

Le terrorisme du 11 septembre, nouveau dans ses finalités et ses modalités, représente une forme de violence extrême et suicidaire. Il vise moins à sensibiliser l'opinion à une cause précise qu'à provoquer l'apparition de groupes actifs convertis à cette violence extrême. C'est un terrorisme d'attrition, qui ne croit pas réellement à une cause, qui n'a pas d'objectifs politiques déterminés et dont le but est seulement de tuer. C'est ni plus ni moins un appel au massacre ! Les terroristes veulent démontrer aux masses des pays ennemis que leurs gouvernements sont incapables de les protéger efficacement.

On peut également dire que ce terrorisme représente une manière de faire savoir : grâce aux médias, le drame apparaît comme une sorte

de spectacle, alimenté pas des informations en continu. Il existe, en effet, entre le terrorisme et les médias une caisse de résonance : les médias rapportant les actions spectaculaires, les disséquant, les colportant et leur offrant une dimension mondiale.

Les entités dangereuses restent le terrorisme d'État, comme l'a fait vivre en son temps la Lybie du colonel Kadhafi : une menace pour toutes les nations. Demeure aussi un terrorisme groupusculaire, devenu l'une des composantes majeures de la forme de guerre contemporaine. Ce terrorisme hybride révèle une logique nouvelle dont la déterritorialisation apparaît comme une caractéristique principale : il échappe à tout territoire attribué avec une implantation dans des zones inaccessibles, une absence de sponsorship étatique, une hybridation politico-criminelle, un recrutement dans les classes moyennes ou aisées et une approche pragmatique. Ces diverses entités disposent d'éléments essentiels : l'argent et les technologies.

Le terrorisme NBC – nucléaire, biologique et chimique – ne dispose, a-t-on constaté, que de moyens rudimentaires en quantité comme en qualité. En cas d'utilisation, l'effet psychologique d'une telle attaque serait sans commune mesure avec un événement sans aucun doute de faible ampleur, mais cette hypothèse pose la question de la gestion des crises. Pour cette raison, la menace biologique d'origine terroriste reste présente.

D'une manière synthétique, on peut dire que le terrorisme moderne est parvenu à un exceptionnel rapport coût-efficacité. En devenant groupusculaire et volatil, il s'est fondu dans le paysage et s'est rendu largement indétectable. En utilisant les moyens courants de la modernité pour perpétrer ses méfaits, il a révélé les vulnérabilités de nos sociétés. Il s'agit donc d'un adversaire redoutable, au moins aussi inquiétant que le furent les totalitarismes en leur temps.

Plusieurs groupes et de nombreux spécialistes éminents ont fourni des contributions autour des thèmes suivants, sans que l'on puisse pour autant impliquer qu'il y ait une filiation entre ce que nous écrivons ou décrivons et ce qui a été dit au président de la République et retenu par lui, parce qu'il était alimenté par diverses sources, tout le monde travaillait.

L'inventaire des menaces a été réalisé avec une grande acuité, mais on ne peut les citer précisément : ce serait offrir à l'adversaire des informations sur notre connaissance du phénomène. De l'ensemble des travaux conduits à la demande du président de la République se dégagent pourtant un certain nombre d'orientations retenues, dont Jacques Chirac a souhaité qu'elles soient approfondies.

Il a été défini d'abord qu'il fallait demeurer attentif à la mise en

œuvre permanente d'un concept global de défense et de sécurité. Cette orientation conduit à prendre le problème différemment, en commençant par admettre, dans leur polymorphisme et leur globalité, toutes les menaces que l'on peut répertorier. Cette approche aboutira au premier Livre blanc, puis, après la fin du second mandat de Jacques Chirac, au deuxième Livre blanc. Le premier prit en compte toute la sécurité intérieure, le deuxième aborda de manière plus globale la sécurité intérieure et la sécurité militaire extérieure.

Quelles furent nos conclusions ? Pour désamorcer le terrorisme, c'est en amont, au cœur de la menace, qu'il faut situer les éléments fondamentaux de notre stratégie de sécurité : la protection et la prévention.

La prévention consiste à connaître et à inventorier la menace. Elle ne peut évidemment se limiter aux seuls services de renseignement, encore que ceux-ci doivent voir leurs moyens humains, techniques et financiers maintenus, leurs actions coordonnées à un haut niveau de l'État en coopération avec les services étrangers et leur volonté permanente. Ce point est capital : échanges et confiance doivent régner entre les différents services défenseurs des régimes démocratiques. C'est le cas. La prévention, c'est encore désamorcer les facteurs d'inégalité, d'injustice et d'exclusion, qui peuvent être générateurs de troubles difficiles à évaluer.

Dans la lutte contre le terrorisme, et en général dans la recherche de la sécurité, on ne peut traiter exclusivement d'aspects techniques. Le fondement de la sécurité est aussi de nature psychologique, la sécurité puise ses racines dans un état d'esprit général de confiance. Or c'est bien cette confiance que le terrorisme vient ébranler. Il faut donc informer les citoyens pour défendre la patrie agressée : il faut pouvoir compter sur la vigilance et la participation de tous en ce qui concerne notre sécurité commune. C'est là une conception républicaine qui exclut, bien évidemment, toute idée de constitution de milice ou de pratiques de « police privée ».

Nos concitoyens doivent donc bénéficier d'une information suffisante pour percevoir la réalité de la situation. Les responsables politiques, économiques et sociaux doivent aussi pouvoir bénéficier d'informations, celles-ci pouvant leur être transmises dans des cercles ou des lieux dédiés, des instituts où l'on démontrerait le caractère global de la défense.

D'une façon générale, la réflexion qui a été conduite pourrait être résumée par un certain nombre d'idées et de propositions. Face au terrorisme, la sécurité absolue, c'est-à-dire le risque zéro, n'existe pas,

il doit cependant sans cesse être recherché avec une volonté déterminée d'identification et d'éradication. À partir du moment où l'État ne semblerait plus en mesure d'assurer une protection efficace des masses et des individus, on pourrait craindre de constater que certains individus ou ces masses sont tentés de tester la réalité de la puissance publique à tout propos, en tous endroits, en tous domaines en se substituant à elle, par des formations de milices, par exemple. Seule la réaffirmation de l'autorité de l'État, dans tous les secteurs de sa compétence légitime, peut cantonner les effets du terrorisme et écarter le spectre d'une évolution vers la violence sur une partie du territoire national.

Les mesures de sécurité doivent s'accompagner d'une réorganisation ou, à tout le moins, d'un renforcement des services spécialisés. Plus que jamais, il semble indispensable de ne pas sectoriser les réponses politiques, mais au contraire d'adopter une conception globale de la défense et de la sécurité dans laquelle s'inscriraient et se complèteraient des réponses nécessairement diverses à des questions évidemment multiples. En reprenant l'examen du concept de défense et de sécurité en vigueur, on peut noter qu'il est articulé autour de quatre fonctions majeures : outre la prévention et la protection, la dissuasion et l'intervention. Ces quatre fonctions doivent être considérées comme un véritable continuum, aucune ne pouvant être abandonnée ou atténuée, sauf à prendre des risques inacceptables.

La dissuasion s'exerce à l'égard des États essentiellement, elle a été considérée comme la clé de voûte du système de défense, une garantie d'indépendance nationale, la force de dissuasion nucléaire restant primordiale face à des pays qui pourraient vouloir faire un usage terroriste de l'arme nucléaire. La fonction d'intervention est également un moyen important et doit se traduire par une capacité de projection des forces armées, ajustées au besoin dans le cadre de nos engagements internationaux.

Si l'on étudie les méthodes terroristes, on s'aperçoit que ces organisations criminelles opèrent en réseaux de dix à vingt hommes qui se connaissent, proviennent du même quartier, de la même tribu, du même lieu de culte. Ils forment ainsi un élément soudé, flexible, qui se déplace aisément à travers les frontières et se disperse aussi vite.

On mesure bien que le niveau de sophistication des sociétés modernes nous prive de la possibilité de tout contrôler, de tout prévenir, de se prémunir contre toute attaque : il reste une part d'impondérable à laquelle on ne peut pas échapper, hélas ! Car notre société présente toujours des failles de vulnérabilité : les accès maritimes, terrestres et aériens sont évidemment très exposés en

raison de la dimension de l'Europe et de la rigueur plus ou moins marquée des contrôles aux frontières de l'Europe, notamment en Grèce où les surveillances concernant la pénétration en Europe sont relativement faibles, ce qui explique qu'elle représente un lieu de transition tout trouvé pour s'introduire en Europe et s'y faire ensuite accepter par des jeux de visas et de cartes de séjour. Qu'il s'agisse de vulnérabilité ou de menaces, nous ne sommes pas en mesure d'en établir et d'en publier la liste exhaustive, sauf à consentir des impasses qui seraient aussitôt exploitées par les opposants : les terroristes pourraient se glisser dans ces fissures pour y perpétrer leurs actions.

La recherche d'un système de défense absolu paraît largement dérisoire. Il faut donc aborder le problème différemment et définir un contexte global de défense et de sécurité. Si le terrorisme est la manifestation extrême et excessive du dérèglement de notre monde, il faut en avoir une vision d'ensemble et prendre en compte, dans la même logique, tout ce qui le précède et l'accompagne : la délinquance et la criminalité. Il existe une chaîne qui peut conduire le petit délinquant de banlieue au kamikaze d'al-Qaïda, la nature du problème est la même.

Le public et la presse ont appris assez rapidement la réunion à l'Élysée d'un certain nombre de professionnels d'origines très diverses. Que font-ils ? se sont-ils demandé. Face au mystère, la question récurrente des médias et du public ne tardait pas : existe-t-il un cabinet noir ? Je ne savais pas ce qu'était un cabinet noir, j'avais lu beaucoup de choses dans la presse sur la période de Mitterrand dont on disait abondamment qu'il s'était doté d'un cabinet noir, terme effrayant : le noir, l'obscurité... Où met-on les pieds ? J'ai cherché et j'ai trouvé qu'un cabinet noir avait existé sous la monarchie et consistait à installer ici ou là des centres où étaient ouvertes des lettres transportées par les diligences à cheval, technique inapplicable de nos jours. Nous travaillions sous le regard de l'ensemble du cabinet et je n'ai vu personne qui me permette de penser que j'avais identifié, enfin, un des membres du cabinet noir ! Dans le personnel de l'Élysée, qui connaissait le palais mieux que personne, c'était une immense rigolade ! Cette affaire s'est éteinte dans le ridicule, car rien ne permettait de la conforter.

Le secret des délibérations nous interdisait, il est vrai, de manière absolue de donner l'ordre du jour de nos réunions, de faire part de nos échanges et de fournir la synthèse établie. Les questions existaient, les réponses ne sont pas venues... Je n'avais pas la possibilité morale et juridique de faire un communiqué. Je peux dire, tout de même, que les travaux de synthèse accomplis par ce groupe ont été jugés très

intéressants par le président de la République qui y répondait par des notes semblables à celle-ci : « Nous nous en servirons. »

Avant d'établir un catalogue d'actions propres à révéler les fonctions de sécurité, il faudrait sans doute procéder à des aménagements de frontières entre les diverses institutions en charge des questions de défense et de sécurité. On doit, en outre, s'intéresser au vivier que représentent les entreprises privées de sécurité, qui regroupent en France près de 250 000 personnes dans l'objectif d'établir entre celles-ci et les forces de sécurité régaliennes des relations fondées notamment sur la formation.

Il faut qu'il y ait une association des citoyens. On peut imaginer des formes de « service » afin de concrétiser cette nécessité absolue d'associer les citoyens – au moins les citoyens volontaires – à la prise de conscience des risques considérables que tous les comportements déviants, les incivilités, la délinquance, la criminalité, font courir à la démocratie.

La modernisation des instituts d'étude sur les questions de défense a été réalisée plus tard par Nicolas Sarkozy. Plutôt que de les multiplier, ils ont été regroupés dans l'enceinte de l'École militaire, offrant ainsi la capacité de mettre en commun les constatations faites.

Après sa réélection, au mois de mai 2002, Jacques Chirac développa une idée longtemps caressée : la mise en place – au-delà de notre cellule de réflexion – d'une structure légère, proche de lui, capable de réfléchir et d'agir globalement sur le phénomène terroriste. La mise en commun des différentes informations recueillies, la définition de celles qu'il convenait de rechercher dans une quête démocratique, tout ceci allait dans le sens qu'imposaient les attentats du 11 septembre et d'une façon générale tous les attentats, quelle qu'en soit l'origine. Le Président souhaitait que l'édifice qu'il avait contribué à réaliser, c'est-à-dire la construction du renseignement intérieur en liaison avec le renseignement extérieur, puisse se prolonger de manière à être en mesure de connaître les événements avant qu'ils ne surviennent et d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

La création du CSI, le conseil de sécurité intérieure, placé sous sa présidence personnelle, était en elle-même une décision forte et marquait la priorité donnée à la prévention contre tous les terrorismes. Le président de la République attachait un intérêt primordial à la création de cette structure légère, proche de lui, qui répondait à deux de ses souhaits : d'abord, faire du CSI un conseil « opérationnel » ; ensuite, éviter les doublons avec d'autres structures

de renseignement, ce qui serait évidemment source de complications. Chirac avait réfléchi au secrétariat du CSI lui-même : il ne devait pas être une bureaucratie, il devait éviter de devenir une structure administrative sans réelle prise sur la réalité. Au contraire, ce devait être un échelon de conception mais aussi du suivi et de la coordination du renseignement. En termes de communication, le message était clair : réponse était donnée aux attentes des citoyens par la création d'une structure fonctionnant de façon dynamique et nouvelle.

Le vendredi 10 mai 2002, Jacques Chirac me reçut et me fit part de son intention de me nommer secrétaire général du conseil de sécurité intérieure, ce que j'acceptai immédiatement comme un honneur exceptionnel. Le Président fit entrer alors dans son bureau son directeur de cabinet, le préfet Bertrand Landrieu, à qui il demanda de s'attacher dans les délais les plus courts à l'installation de locaux proches de l'Élysée destinés à accueillir le CSI. Il requit que soit associé à cette recherche le sous-préfet chargé du service intérieur. À 19 heures, ce sous-préfet m'annonçait d'une voix joyeuse qu'il venait de découvrir des bureaux qui répondaient en tout point aux instructions du Président.

— Comment avez-vous fait ? lui demandai-je.

— J'ai parcouru la rue de l'Élysée et, en levant les yeux, j'ai vu qu'au 22 de cette rue un vaste local était offert à la location. J'ai pris une option. Vous visitez à 9 heures demain matin !

Il s'agissait de deux appartements réunis, comprenant huit pièces et représentant un total de 300 carrés. Ils convenaient effectivement à l'objectif fixé par le président de la République, lequel donna des instructions personnelles pour que les travaux indispensables soient effectués dans un délai très rapide. Bien entendu, le CSI n'occupa qu'une partie des bureaux. Des règles de sécurité strictes ayant été étudiées et mises en œuvre, l'audit de sécurité ayant été réalisé par le GIGN, on put accueillir d'autres membres du cabinet.

Dans le souvenir de la manière dont j'avais travaillé avec Daniel Doustin à la commission interministérielle de renseignement de 1976 à 1980, je trouvai un certain nombre d'éléments qui me permirent de proposer au président de la République une structuration légère du CSI.

Pour parvenir à la réalisation des orientations destinées à mieux lutter contre le terrorisme, l'élément essentiel demeurerait la coordination du renseignement. Au VI^e siècle avant J-C., Sun Tzu rappelait dans *L'Art de la guerre* : « Si le prince éclairé et le général avisé défont l'ennemi chaque fois qu'il passe à l'action, si leur

réalisation surpasse celle du commun, c'est grâce à l'information préalable. »[3]

L'évolution dramatique de la situation et la constatation de la nécessité du renforcement des moyens de recueil de l'information devaient conduire à aller plus loin encore dans la voie de la recherche, de la synthèse, voire de l'action. C'est ainsi que le Conseil des ministres du 15 mai 2002 créa le conseil de sécurité intérieure. Le président de la République avait chargé le ministre de l'Intérieur de présenter un décret portant création de ce conseil. Chaque terme avait été pesé, chaque mot avait une portée. À l'issue du Conseil des ministres, le service de presse de la présidence de la République diffusait le communiqué suivant : « Ce conseil a pour mission d'assurer l'impulsion de la politique de sécurité intérieure en fixant les orientations et les priorités, de coordonner cette politique, en veillant à la cohérence des actions des différents ministères, d'assurer leur évaluation et de garantir l'adéquation des moyens aux enjeux de la sécurité intérieure, à travers, notamment, les projets de loi de programme en la matière. L'importance de cette mission, qui est au cœur des priorités des Français et des actions régaliennes de l'État, justifie que le conseil de sécurité intérieure soit présidé par le président de la République, comme le conseil de défense. La composition du conseil, qui comprend le Premier ministre, le ministre chargé de la sécurité intérieure, le garde des Sceaux et le ministre de la Défense, est élargie, à titre permanent, au ministre chargé de l'Économie et des finances, au ministre chargé du Budget et à celui chargé de l'Outre-mer. Cet élargissement correspond au nouveau concept de sécurité intérieure qui, désormais, implique tous les services de l'État, et notamment les services fiscaux et les douanes. »

Le CSI se réunissait environ une fois par mois, sous la présidence de Jacques Chirac, et regroupait une quinzaine de personnalités comme Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, François Fillon, ministre des Affaires sociales, Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense.

Au printemps 2004, une mission me fut parallèlement confiée. Le Président Chirac me demanda d'assurer sa représentation en Andorre. Cette principauté représente un cas atypique en droit international : un territoire placé sous une double souveraineté héritée de l'époque médiévale. L'évêque du diocèse catalan d'Urgell et le chef de l'État français, héritier des rois de France et des comtes de Foix, y exercent une tutelle conjointe.

Pour me rendre en Andorre, je devais prendre l'avion pour

Toulouse d'où une voiture me conduirait jusqu'à la principauté. Mais le voyage ne se déroula pas comme prévu : une forte tempête de neige s'abattait sur les Pyrénées orientales, les accès routiers entre la France et l'Andorre étaient fermés ! Je ne pensais pas qu'au XXI^e siècle un pays d'Europe pût être inaccessible en raison de la neige... Heureusement, la tempête sembla connaître une rémission au sud et l'on me conseilla de prendre le train jusqu'à Latour-de-Carol, petite bourgade en Cerdagne française, où une voiture m'attendrait pour accéder à l'Andorre en passant par l'Espagne. Tout au long de mon mandat de représentant du coprince français, je n'eus de cesse de soutenir les demandes des Andorrans pour que les voies d'accès entre la France et la principauté soient améliorées. Si je ne parvins pas à faire évoluer les sacro-saints contrats de plan pour obtenir des travaux importants sur le dernier tronçon de la RN 20, j'obtins tout de même une meilleure coordination entre les services chargés du déneigement dans les deux pays.

Mais la préoccupation des grands élus de la principauté n'était pas là. Ils cherchaient avant tout à faire émerger une image saine de leur activité économique, et singulièrement bancaire. L'Europe soupçonnait la principauté de représenter un paradis fiscal sur le continent. Après avoir longuement parlé avec le chef du gouvernement et le président du conseil général des Vallées, il fut convenu que je rendrais compte au président de la République de la volonté qu'avaient les Andorrans de clarifier leur situation au regard du droit international.

Le coprince Jacques Chirac, avec l'accord du coprince épiscopal, demanda au gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien directeur général du FMI, Michel Camdessus, de procéder à une étude et d'exprimer des recommandations. Ce rapport fut rendu public en décembre 2005. Il s'est attaché à décrire sans complaisance les problèmes qui ne pouvaient plus être éludés dans les domaines commercial, bancaire et financier. Le rapporteur soulignait que « le caractère encore très incomplet du dispositif de prévention, de surveillance et de répression des fraudeurs ou de leurs complices andorrans (fussent-ils en petit nombre) fait que ce pays est fréquemment montré du doigt pour son comportement au regard de la lutte anti-blanchiment ou des normes de transparence et de surveillance bancaire ».

Puis Nicolas Sarkozy succéda à Jacques Chirac. Il revint au nouveau président de la République de peser de toute son autorité pour aller dans le sens souhaité par la communauté internationale.

Je devins par la suite conseiller auprès du président du Sénat

Christian Poncelet, ma mission consistait à faire coïncider les préoccupations du président du Sénat en matière de sécurité et les réponses qu'il exigeait dans son rôle de deuxième personnage de l'État. Poncelet avait dans ce domaine une véritable intuition forgée dans ses années de parlementaire et d'élus de terrain.

J'ai apprécié cette « haute assemblée » où se côtoient des hommes et des femmes qui vivent au pouls du pays réel. J'ai aimé cette atmosphère de respect et de courtoisie que reflétait parfaitement un homme comme Serge Vinçon, trop tôt disparu. Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, il savait créer la confiance propice à une démarche de sécurité globale, notion moderne de la défense de la France. Durant deux ans, nous avons travaillé, lui et moi, main dans la main pour la sécurité générale.

Ce passage au palais du Luxembourg restera pour moi un moment particulier de ma vie, complétant mes riches expériences dans les « maisons du pouvoir ». En 2009, à la fin du mandat de Christian Poncelet, je me concentrai sur le conseil économique, social et environnemental, où je participai aux travaux portant sur l'ensemble des questions de société.

En guise de conclusion

Quelques pistes pour l'avenir...

La société est aujourd'hui particulièrement violente. Mais est-ce vrai ? On sous-estime beaucoup des phénomènes d'autrefois qui ne faisaient pas de la société un havre de paix : les crimes de sang y étaient plus nombreux qu'aujourd'hui, les phénomènes de bandes de jeunes, les troubles provoqués par les manifestations d'étudiants – bien avant 1968 –, sans compter les actes peu recensés comme les violences familiales. Et si l'on remonte dans l'histoire, on doit parler des périodes de guerre, des mouvements révolutionnaires sanglants du XIX^e siècle ou des « émotions populaires » et jacqueries de l'Ancien Régime, époque où les simples fêtes de villages tournaient parfois au pugilat avec la maréchaussée royale...

Alors, quelle police pour la société de demain ? Il est très difficile d'en définir le modèle idéal. Chaque territoire ou catégorie de population a ses caractéristiques et il n'est pas aisé de s'adapter à des situations diversifiées à l'infini.

J'observe qu'aujourd'hui deux concepts sont en concurrence. L'un privilégie la présence continue, la connaissance directe de la population, le contact individualisé avec le citoyen, la connaissance fine du terrain, des quartiers et des espaces. L'autre met l'accent sur la concentration des forces, l'intervention, l'action énergique ponctuelle sans s'attacher à un territoire particulier. Disons-le, ces deux modèles ont leur logique et leur nécessité. Ils devraient être complémentaires mais sont en réalité en concurrence, compte tenu de la rareté de la ressource budgétaire.

Par ailleurs, le renseignement ou l'information générale, peu importe l'intitulé, doit être considéré comme un instrument fondamental de la connaissance des phénomènes sociétaux. Au-delà du terrorisme, du contre-espionnage, de la lutte contre la grande criminalité, il existe un besoin spécifique de connaissance des faits sociaux pour permettre au pouvoir exécutif de prendre les décisions en toute connaissance de cause. Je crois qu'il est nécessaire de renforcer cette capacité d'appréciation des phénomènes collectifs non seulement

en raison du développement des réseaux sociaux et des technologies de diffusion de l'image mais aussi parce que la période de faible croissance économique et de tensions budgétaires pourrait conduire à des risques sociaux comme nous n'en avons plus connus depuis longtemps.

Cela ne nécessite pas de disposer exclusivement de policiers. Je crois que le renseignement, aujourd'hui, a besoin de la contribution de « civils », analystes, sociologues, linguistes, etc., capables d'apporter un éclairage qui affine les évolutions et les risques à venir. D'une manière générale, je dirai qu'un gouvernement démocratique, quel qu'il soit, ne peut pas sous-estimer l'importance et la qualité de ce que j'appellerai le « renseignement sociétal » dont le champ couvre la compréhension et le déchiffrement des faits économiques, sociaux et culturels de notre époque.

Et ceci nous conduit à l'autre volet de la sécurité de demain avec cette question : quelle est la forme que prend le terrorisme ? Dès la période 1989-2001, il a perdu tout aspect marginal pour devenir la préoccupation centrale en matière de sécurité pour les gouvernements. Il revêt les caractéristiques de ce qu'était la guerre autrefois mais avec des formes ramifiées, plus difficiles à saisir. Les méthodes de guerre contre le terrorisme sont connues, il s'agit de pénétrer les réseaux, d'agir par anticipation, de cerner les menaces, de surveiller son fonctionnement économique à la fois puissant par la masse d'argent à l'échelle planétaire et très faible au regard de l'ampleur des actions.

La coordination dans cette lutte est, de l'avis de tous, très bien organisée en France. On peut considérer qu'au fil des années les services en charge ont empêché de se réaliser au moins une ou deux actions d'envergure par an. De façon permanente, les services concernés agissent par des mesures rigoureuses : démantèlement de réseaux, reconduites à la frontière, contrôles fiscaux très appuyés. L'objectif est la neutralisation et la déstabilisation des terroristes potentiels. Ou alors, ils « tombent » pour d'autres raisons : fraude fiscale ou vol, par exemple.

Le terrorisme peut recruter dans ces collectivités humaines déracinées, mal à l'aise, malheureuses. C'est vrai en France, en dépit d'un système social de soutien très actif et très présent, c'est encore plus vrai ailleurs. Dans certains pays du Maghreb, on peut voir à la périphérie des villes les banlieues-bidonvilles où des populations vivent dans la misère. C'est là que peuvent se mobiliser les extrémistes qui utilisent finalement la ceinture explosive.

En France, un tel risque existe-t-il ? On ne peut jamais prévoir

exactement comment vont évoluer les esprits et rien ne peut être exclu. Les islamistes radicaux se resserrent autour de noyaux durs, et surtout qu'ils tiennent de moins en moins leurs enfants. À ces éléments s'ajoutent des facilités inimaginables autrefois : la possibilité d'acheter des kalachnikovs à vil prix en Europe centrale, en Tchétchénie notamment. Ces kalachnikovs, cachées dans quelques caves de banlieues, pourraient sortir un jour et être utilisées délibérément contre les policiers. Elles ont déjà servi dans la lutte entre trafiquants de drogue : kalachnikov contre pistolet-mitrailleur Thomson... Il existe donc, dans ces banlieues, des potentiels de violence fondés sur un ensemble de facteurs qui requièrent une attention particulière.

Le terrorisme ne va pas disparaître de sitôt. La mort de Ben Laden, n'est pas un élément d'apaisement, tout au contraire. Désormais, les actions risquent d'être plus diluées, plus « rampantes », commises par des groupes de plus en plus restreints qui, par leur capacité de dissimulation, rendent difficiles les recherches policières. On est loin de pouvoir exclure de nouveaux attentats. Mais il faut continuer la lutte contre les extrémismes, vent debout, définir un axe, celui de la Liberté, celui du combat, celui du triomphe.

Ainsi, rappelons les mesures de sécurité les plus fermes qui s'imposent, à travers trois éléments primordiaux. D'abord, identifier la menace. L'actualité bouge en ces domaines à partir de prises de position de la France à l'étranger ou d'actions qu'elle y conduit. Ensuite, appréhender cette menace dans sa globalité et sous tous ses aspects. Enfin, prendre en compte que le terrorisme est une manifestation extrême, mais qu'il traduit le dérèglement de notre société, laquelle pourrait basculer rapidement dans le chaos à la faveur d'un événement déclenchant.

C'est à ce prix que, tous ensemble, nous défendrons nos libertés.

[1] Joëlle Aubron est morte d'un cancer en 2006, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan bénéficient d'un régime de semi-liberté depuis 2007, Georges Cipriani est en libération conditionnelle depuis 2011.

[2] Condamnée à vingt ans de réclusion criminelle, Florence Rey a été libérée en mai 2009.

[3] Cité par Isabelle Renoir, secrétaire général de la Défense nationale, dans un article sur « Le Renseignement », *Cahiers de la sécurité intérieure*.